



2023

rapport d'activité

ifcic

Institut pour le Financement  
du Cinéma et des  
Industries Culturelles



**ifcic**

---

ÉDITO – 04

## RAPPORT DE GESTION

FAITS MARQUANTS – 08

CHIFFRES CLÉS – 12

PERSPECTIVES 2024 – 18

INTERVENTIONS DE L'IFCIC EN 2023 – 20

---

## COMPTES 2023

BILAN ET COMPTE DE RÉSULTAT – 52

EXAMEN DES COMPTES – 54

ANNEXE AUX COMPTES – 57

INFORMATIONS PRUDENTIELLES – 68

RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE – 75

RÉSOLUTIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 30 MAI 2023 – 77

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS – 78

---



**PRÉSIDENT D'HONNEUR, FONDATEUR**

Jean SAINT GEOURS

**PRÉSIDENTS D'HONNEUR**

Paul MENTRE  
 Bertrand LARRERA DE MOREL  
 Dominique WALLON  
 Henri PAUL  
 Hugues R. GALL  
 Guillaume CERUTTI  
 Jean-Paul CLUZEL

Conseil d'Administration  
 04/04/2024

**PRÉSIDENTE**

Marie-Laure SAUTY DE CHALON

**ADMINISTRATEURS**

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE LA SOUVERAINETÉ INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE

MINISTÈRE DE LA CULTURE

CENTRE NATIONAL DU CINÉMA ET DE L'IMAGE ANIMÉE

BPIFRANCE

NATIXIS

BNP PARIBAS

BPIFRANCE INVESTISSEMENT

CRÉDIT COOPÉRATIF

BANQUE NEUFLIZE OBC

MY MONEY BANK

CRÉDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL

Quentin BOUCLY

Constance RIVIÈRE

Jean-Jacques BARBERIS

**DIRECTEUR GÉNÉRAL**

Karim MOUTTALIB



1 - THE PARTY FILM SALES - Toi non plus tu n'as rien vu (réal. Béatrice Pollet)  
 2 - LA DÉFERLANTE  
 3 - BAMBOODOC - Amérique centrale (réal. Luis Miranda)  
 4 - BAC FILMS - The zone of interest (réal. Jonathan Glazer)  
 5 - DRÔLE DE MONSIEUR  
 6 - CINÉMA LE GRAND ACTION (à Paris)  
 7 - MAISON GAINSBOURG - Alexis Raimbault  
 8 - TRIMARAN



© VANESSA VERCEL

**MARIE-LAURE SAUTY DE CHALON**  
PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Je tiens tout d'abord à saluer le travail mené par les équipes de l'Ifcic en 2023, qui ont œuvré pour accompagner les entreprises culturelles et créatives dans un contexte macro-économique plus difficile, et conserver un niveau d'activité élevé.

En ligne avec la stratégie « Innovation Croissance Culture 2027 » adoptée par le Conseil d'administration en décembre 2022, l'Ifcic a engagé en 2023 son action en faveur de la transition écologique des entreprises culturelles et créatives afin de les soutenir dans leur développement durable. La lutte contre les VSS (violences sexistes et sexuelles) est aussi un enjeu stratégique pour notre secteur, en lien avec nos partenaires.

L'année 2023 a également été marquée par les négociations d'un nouvel accord de garantie avec le Fonds Européen d'Investissement qui a pu être signé en mai 2024. Nous remercions vivement le FEI et l'Union européenne de ce soutien précieux à l'action de notre Institut.

Mis en ligne en décembre 2023, le nouveau site internet de l'Ifcic constitue une vitrine modernisée de la mission de l'établissement. Il offre un partage de l'expertise de l'Ifcic, à travers notamment des informations sur les problématiques de financement propres à chaque secteur accompagné et des bonnes pratiques à destination des entreprises culturelles.

Mais à l'heure où les enjeux pour la culture sont plus que jamais essentiels, je tiens particulièrement à remercier l'État, le ministère de la Culture, le CNC ainsi que la Caisse des Dépôts et Consignation et l'ensemble de nos partenaires pour leur confiance.

Celle-ci signe notre attachement commun au développement de mécanismes de financement spécifiques à destination des entreprises culturelles et créatives, dans le cinéma et l'ensemble des secteurs culturels. La conviction de leur nécessité et de leur intérêt, qui constitue notre raison d'être, motive notre action quotidienne en faveur des secteurs de la création. Nous nous réjouissons qu'elle soit largement partagée.

Au moment de publier ce rapport, c'est avec tristesse que j'apprends la disparition d'Hughes Gall, qui a dédié sa vie à la culture et parmi ses nombreuses contributions, fut l'un de mes prédécesseurs à la présidence de l'Ifcic. Toutes nos pensées vont à ses proches.

# édito



© ÉMILE LOMBARD

**KARIM MOUTTALIB**  
DIRECTEUR GÉNÉRAL

Dans un environnement économique et financier complexe, marqué par la hausse des taux et la raréfaction des ressources en fonds propres, l'Ifcic a maintenu en 2023 un niveau élevé de soutien et d'accompagnement des entreprises culturelles. Cette année encore, l'action de l'Ifcic s'est inscrite en lien étroit et en parfaite complémentarité avec les dispositifs de l'Etat, directement ou au travers de ses opérateurs comme les centres nationaux dans le cadre avec les appels à projets, tout particulièrement en synergie avec le volet culturel du plan France 2030.

L'activité en faveur du secteur de la production et distribution cinématographique et audiovisuelle, qui constitue en volume une très large part de nos engagements, retrouve un niveau comparable à ceux constatés avant crise sanitaire. Cela est notamment lié à une forme de retour à la normale de la filière cinématographique au sortir de la crise et, pour la production audiovisuelle, à l'implication croissante des diffuseurs dans les plans de financement.

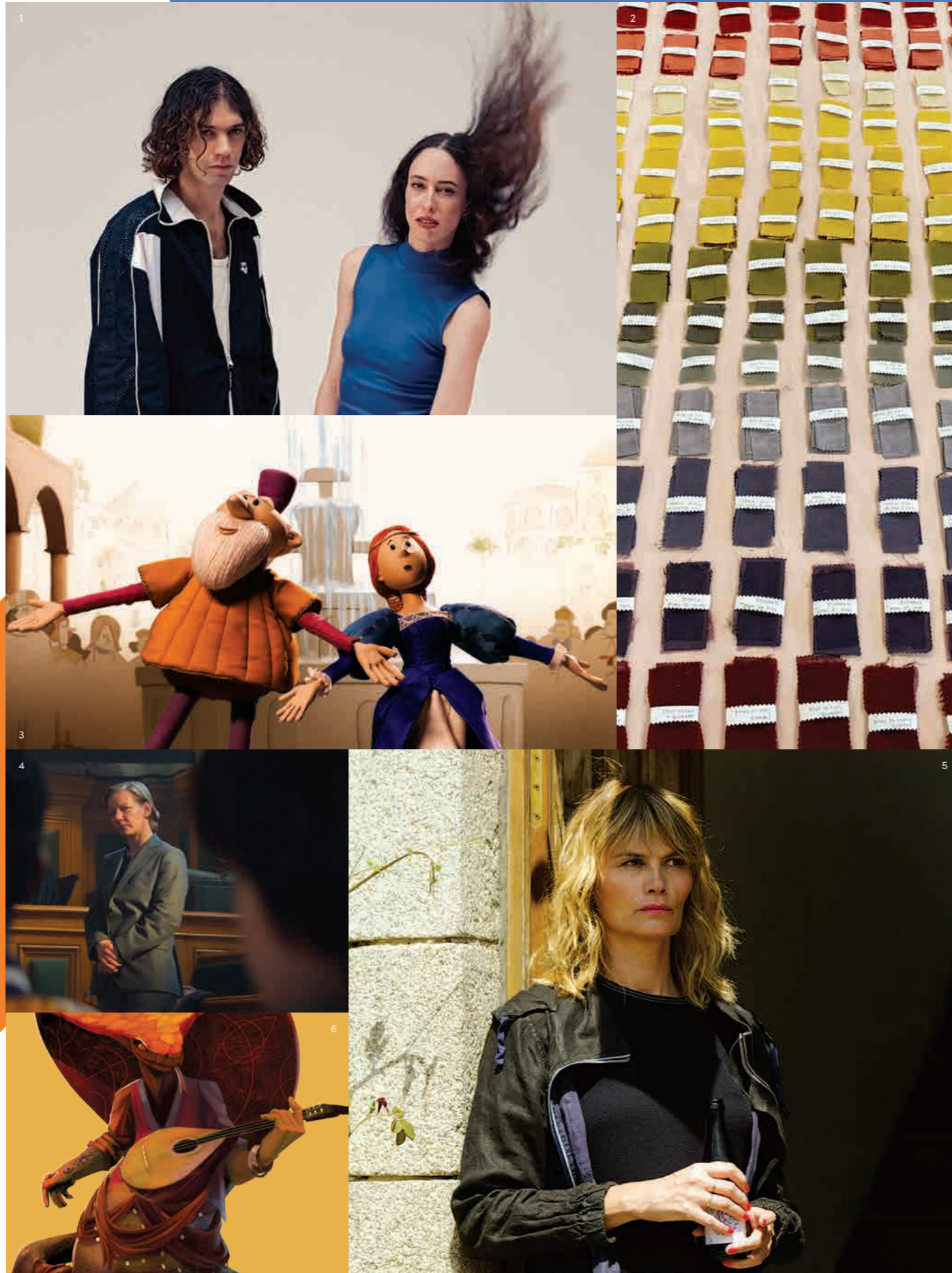
Dans le cadre de la mise en œuvre de son engagement stratégique en faveur du développement durable, l'Ifcic a travaillé à identifier les leviers d'action spécifiques dans les différents secteurs culturels qu'il soutient.

Le financement et le développement d'entreprises culturelles plus durables est désormais essentiel et les actions de l'Ifcic dans ce domaine se poursuivront en 2024 avec notamment la mise en œuvre d'un référentiel défini en cohérence avec le travail mené par les pouvoirs publics. Ce référentiel va permettre de mesurer par secteur d'activité le niveau d'engagement des entreprises culturelles financées et ainsi adapter à terme nos dispositifs.

L'année 2023 a permis d'approfondir, dans le cadre du renouvellement de notre partenariat qui sera mise en œuvre en 2024, les échanges avec le Fonds Européen d'Investissement dont je salue le soutien constant depuis 2017.

Je me joins enfin à Marie-Laure Sauty de Chalon, Présidente de l'Ifcic, pour remercier également l'État, le ministère de la Culture et ses centres nationaux ainsi que la Caisse des Dépôts et Consignations pour leur confiance régulièrement renouvelée. Cette confiance fonde notre action et notre mission en faveur de toutes les entreprises culturelles.

Mes remerciements s'adressent bien entendu aussi aux équipes de l'Ifcic, pour leur implication au quotidien et leur attachement à la conduite de la mission d'intérêt général de l'Ifcic que nous menons avec enthousiasme depuis 40 ans.



# RAPPORT DE GESTION

FAITS MARQUANTS — 08

CHIFFRES CLÉS — 12

PERSPECTIVES 2024 — 18

INTERVENTIONS DE L'IFCIC EN 2024 — 20

1 - INFINE - UTO  
2 - CAMPUS MANA

3 - KMBO - Léo, la fabuleuse histoire de Léonard de Vinci (réal. Jim Capobianco et Pierre-Luc Granjon)

4 - LES FILMS PELLÉAS / LES FILMS DE PIERRE - Anatomie d'une chute (réal. Justine Triet)

5 - PANAME DISTRIBUTION - 5 Hectares (réal. Emilie Deleuze)

6 - GOBLINZ STUDIO - Sandwalker

# faits marquants 2023

# 1.

## L'engagement stratégique de l'Ifcic en faveur du développement durable et l'innovation des entreprises culturelles et créatives

L'Ifcic a œuvré à renforcer son rôle et son action pour le développement durable et la transition énergétique des entreprises culturelles et créatives, axe majeur de la stratégie « **Innovation Croissance Culture 2027** » définie sous l'égide de son conseil d'administration en décembre 2022.

L'un des objectifs est de faire évoluer progressivement les dispositifs de l'Ifcic avec une valorisation graduée des critères ESG dans l'examen des demandes de prêts et de garanties.

Dans cette démarche et après une étape liminaire de sensibilisation de l'ensemble de ses collaboratrices et collaborateurs par une formation aux enjeux « **Energie-Climat** », l'Ifcic a travaillé avec l'appui de prestataires extérieurs spécialisés dans la décarbonation à identifier les enjeux et les leviers d'actions sur les secteurs culturels et créatifs accompagnés par l'Ifcic, dont la musique et le spectacle vivant, la mode, l'édition/presse, le jeu vidéo, le cinéma et l'audiovisuel.

Au cours de l'année 2023, l'Ifcic s'est également rapproché du CNC et des centres nationaux afin d'intervenir en complémentarité de leurs initiatives et de

leurs soutiens aux projets innovants et de transition écologique.

Sur ces bases, l'Ifcic a pu lancer une phase de « *test and learn* » à l'appui d'un premier recensement qualitatif d'informations recueillies auprès des bénéficiaires de prêts sollicités en 2023. L'Ifcic dispose ainsi désormais d'un premier niveau de connaissance grâce à un classement des entreprises et projets financés selon leur qualité RSE: Totalement, Partiellement ou Non-RSE.

Un premier bilan a pu être dressé sur 2023 et permet de témoigner de l'amorçage de l'accompagnement de l'Ifcic sur plusieurs projets et entreprises de différents secteurs culturels portant des ambitions de décarbonation et RSE à hauteur de près de 7 M€.

Ainsi, dans le secteur de la musique, l'Ifcic a soutenu des entreprises et/ou des investissements axés sur ces enjeux pour un montant de 4,5 M€, soit un quart des financements octroyés dans cette filière sur l'exercice. Au sein de la filière des patrimoines, de l'architecture et des métiers d'art, 1,3 M€ d'investissements RSE ont pu être financés par l'Ifcic au cours de l'exercice. L'Ifcic est également intervenu de façon plus marginale à ce stade pour des investissements de décarbonation et/ou RSE dans le jeu vidéo et dans le spectacle vivant (non musical) ou encore dans le secteur du livre.

# 2.

## La mise en œuvre des dispositifs de l'Ifcic dans un nouvel environnement macroéconomique pour les industries culturelles et créatives

Alors même que les entreprises culturelles s'inscrivaient depuis fin 2021 dans une optique de relance et travaillaient à restaurer leurs trésoreries qui avaient été obérées pendant la crise sanitaire, elles ont été confrontées, en 2023, à un environnement économique et financier plus difficile -inflation, hausse des taux...-, en parallèle de l'arrêt des mesures de soutien de portées générale et/ou sectorielles mises en œuvre par l'État.

Au-delà de ce contexte général, les entreprises culturelles continuent de faire face à des enjeux de mutations technologiques importants mais aussi de plus en plus de transition écologique

et pour certains acteurs de risques physiques liés aux aléas climatiques.

Ce nouvel environnement macroéconomique a rendu l'accompagnement de l'Ifcic pour le financement de l'ensemble des secteurs culturels et créatifs particulièrement nécessaire en 2023 et son action en prêt notamment est restée soutenue sur toute l'année. L'objectif des interventions de l'Ifcic a été de favoriser un effet de levier et rendre possible pour les entreprises culturelles l'accès à un financement complémentaire qui, notamment pour les financements bancaires a pu être garanti par l'Ifcic.

Les prêts accordés par l'Ifcic viennent en effet, avant tout, en soutien à l'accès au crédit pour les entreprises du secteur culturel et créatif et non en substitution ou en concurrence des prêts bancaires. C'est d'ailleurs dans ce cadre, et compte tenu de la hausse générale des taux

d'intérêts bancaires au niveau européen, que l'Ifcic a été également contraint de réviser le taux d'intérêt fixe de ces prêts en 2023.

Enfin, l'action de l'Ifcic s'est inscrite dans une parfaite complémentarité avec les dispositifs d'aide ou d'accompagnement de l'État -directement ou au travers de ses opérateurs (centres nationaux etc.)- et en lien avec les appels à projets sur les différents secteurs et le plan France 2030.

# 3.

## La négociation d'un nouvel accord avec le Fonds Européen d'Investissement (FEI)

Les activités de prêt direct à l'ensemble des secteurs couverts et de garantie en faveur de la production cinématographique et audiovisuelle de l'Ifcic bénéficient, depuis juillet 2017, de la garantie et de la contre-garantie du Fonds Européen d'Investissement (FEI), dans le cadre du Plan d'Investissement pour l'Europe. Ces dispositifs ont accompagné la très forte croissance de l'activité de prêt de l'Ifcic ainsi que l'essor de l'activité en faveur des producteurs européens.

Le Fonds Européen d'Investissement a lancé en avril 2022 un nouvel appel à projets dans le cadre du nouveau dispositif de garantie mis en œuvre par l'Europe au sein du programme Invest EU, dont un volet concerne spécifiquement les Industries Culturelles et Créatives.

L'Ifcic a souhaité s'inscrire dans ce nouveau dispositif et a mené en 2023 les démarches nécessaires auprès du FEI afin de pouvoir continuer de bénéficier, à partir de 2024, de la garantie européenne sur son activité de prêts. Les échanges menés avec le FEI sur toute l'année 2023 ont permis d'aboutir à la confirmation de la poursuite de l'accompagnement du FEI dans le cadre du nouveau dispositif de garantie. Un nouvel accord sera ainsi signé au cours du 1er semestre 2024. Ce soutien réitéré des institutions communautaires au financement des entreprises culturelles, dont l'Ifcic est un acteur majeur en France, constitue un signe fort et va contribuer à permettre la pérennisation de l'action de prêt de l'Ifcic en faveur des industries culturelles et créatives.

# 4.

## Le renforcement de la présence digitale de l'Ifcic: marque employeur et nouveau site Internet

Un des objectifs visé en 2023 a été d'accroître la visibilité de l'Ifcic comme acteur significatif et de proximité du financement des entreprises culturelles et créatives et de valoriser son rôle d'expert des modèles économiques et des besoins de financement des entreprises culturelles, ainsi que de la culture des entrepreneurs de ces secteurs.

Afin d'assurer une meilleure promotion de son action auprès de l'ensemble des acteurs intervenant sur les secteurs culturels, l'Ifcic a lancé en 2023 un nouveau site Internet entièrement repensé. Avec ce nouveau site, l'Ifcic peut davantage témoigner de sa capacité à offrir un accompagnement adapté aux enjeux propres à chacun des secteurs culturels.

La présence digitale de l'Ifcic a été par ailleurs complétée en 2023 par la création d'un profil sur la plateforme *Welcome to The Jungle*, permettant de développer sa marque employeur et ainsi de favoriser les candidatures et les recrutements.

Enfin, la présence sur les réseaux sociaux notamment sur LinkedIn viendra, en 2024, renforcer la visibilité de l'action de l'Ifcic.



- 1 - LIBRAIRIE L'ARMITIÈRE (à Rouen)
- 2 - CALENTITO / Compagnie Blanca Li - Le Bal de Paris
- 3 - THE PARTY FILM SALES - Les filles d'Olfa (réal. Kaouther Ben Hania)
- 4 - SILEX FILMS - In Waves (réal. Phuong Mai Nguyen)
- 5 - ARTEUM SERVICES - Mucem Marseille - Alexis Narodelzky
- 6 - ENTRE 2&4 - Iris (réal. Doria Tillier) - Caroline Dubois

# chiffres clés

Au cours de l'année 2023, l'Icfc a accompagné

436 ENTREPRISES POUR  
**542 M€**  
 DE PRÊTS GARANTIS OU OCTROYÉS

Répartis entre:

PRODUCTION ET DISTRIBUTION CINÉMA  
 ET AUDIOVISUEL  
 196 ENTREPRISES POUR  
**416 M€**  
 DE PRÊTS GARANTIS

INDUSTRIES CULTURELLES ET CRÉATIVES  
 240 ENTREPRISES POUR  
**126 M€**  
 DE PRÊTS GARANTIS OU OCTROYÉS

## ACTIVITÉ 2023

Le volume des prêts garantis et octroyés de 542 millions d'euros (493 millions d'euros garantis et 49 millions d'euros octroyés) observe une baisse de 7 % portant uniquement sur les secteurs de la production et la distribution cinématographique et audiovisuelle. L'activité de prêt (49 millions d'euros) est en progression de 7 % par rapport à 2022 qui avait enregistré un volume de prêt de 45 millions d'euros.

Le volume de garanties et de prêts octroyés en faveur de la production-distribution cinématographique et audiovisuelle est en baisse de 12 % à 431 millions d'euros dont 14 millions de prêts. L'activité européenne totalise 82 millions d'euros de prêts garantis contre 103 millions d'euros en 2022.

Le volume de prêts garantis et octroyés en faveur des industries culturelles et créatives représente 112 millions d'euros (+24 %). L'activité de garantie s'élève à 77 millions d'euros, marquant une progression de 17 %. Cette progression est largement liée au financement de projets lauréats France 2030 (La Grande Fabrique de l'Image et appels à projets dans la musique, le patrimoine etc.). L'activité de prêt à se monte à 35 millions d'euros.

L'exercice 2023 enregistre une baisse de ses encours de prêts garantis et octroyés (-8 %), qui s'élèvent au 31 décembre

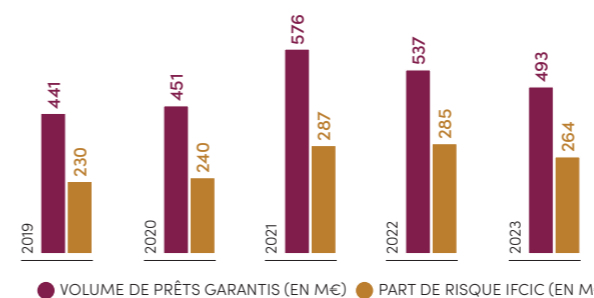
à 1,082 milliard d'euros (916 millions d'euros garantis et 166 millions d'euros prêtés) contre 1,171 milliard d'euros au 31 décembre 2022. Cette baisse résulte principalement à la diminution de l'activité de garantie en faveur de la production-distribution cinématographique et audiovisuelle et à la déflation du stock d'encours qui avait augmenté durant la période de la crise sanitaire par l'allongement des crédits (reports des sorties de films notamment).

En 2023, le volume de prêts garantis recule mais reste supérieur aux volumes enregistrés avant la crise sanitaire en 2019 et équivalent à ceux enregistrés en 2018. La production au titre de l'activité de garantie est en baisse de 8,2 % en 2023, à 493 millions d'euros de crédits garantis, la part de risque Icfc reculant également de 7 % à 264 millions d'euros de garanties octroyées (contre respectivement 537 millions et 285 millions en 2022).

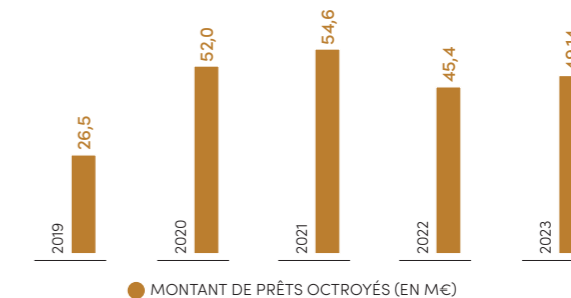
Le volume de prêts octroyés a progressé de 8 % en 2023, pour s'élever à 49,1 millions d'euros contre 45,4 millions d'euros en 2022 et 54,6 millions en 2021. La hausse d'activité provient notamment de l'augmentation du volume de prêts octroyés en faveur des sociétés de vente à l'international d'œuvres cinématographiques et audiovisuelles.

Le volume de prêts octroyés au total reste très supérieur aux niveaux observés avant la crise sanitaire.

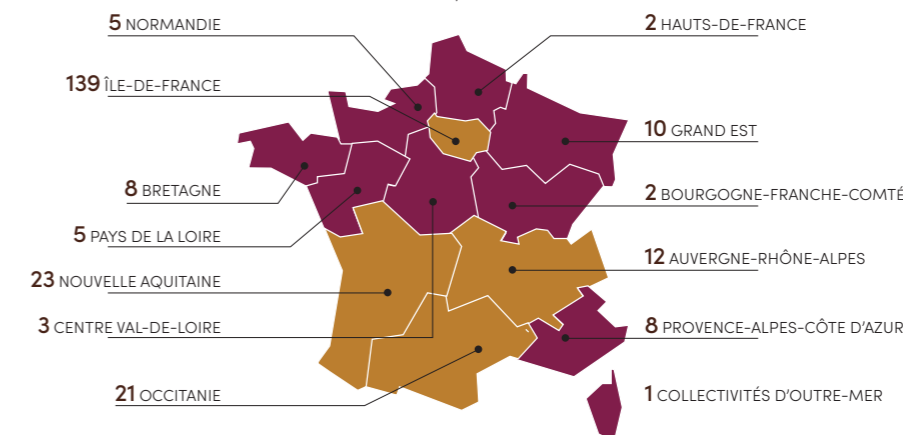
ACTIVITÉ DE GARANTIE : PRODUCTION 2019-2023



ACTIVITÉ DE PRÊTS : PRODUCTION 2019-2023



ACTIVITÉ DE PRÊTS ET DE GARANTIE HORS PRODUCTION ET DISTRIBUTION CINÉMA ET AUDIOVISUEL, PAR RÉGION (NOMBRE DE DOSSIERS)

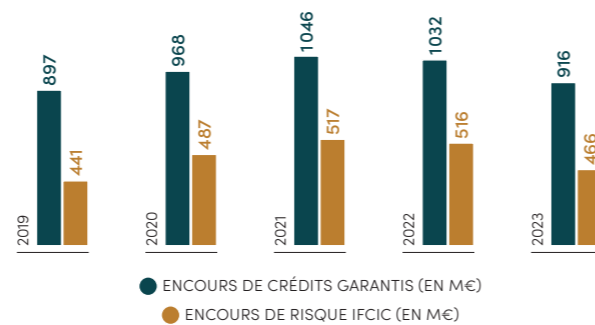




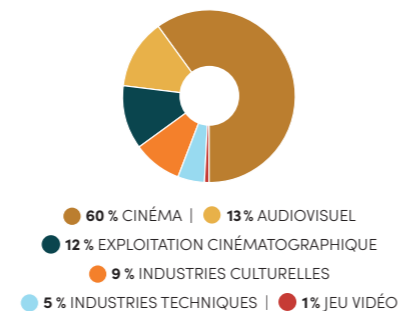
### ENCOURS DE GARANTIE AU 31 DÉCEMBRE 2023

Les encours garantis pour l'ensemble des secteurs sont en baisse par rapport à 2022, à 916 millions d'euros d'encours de crédits garantis et 466 millions d'euros d'encours de risque (contre 1032 millions d'euros d'encours de crédits garantis et 516 millions d'euros d'encours de risque en 2022).

ACTIVITÉ DE GARANTIE : ENCOURS 2019-2023



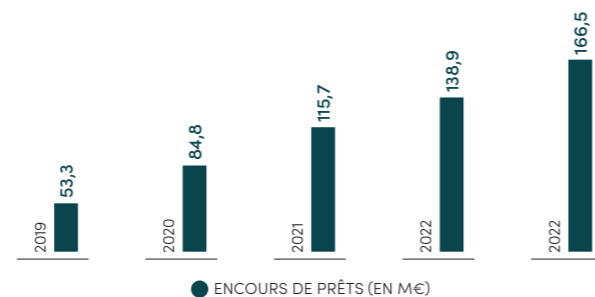
RÉPARTITION DES ENCOURS DE CRÉDITS GARANTIS PAR SECTEURS D'ACTIVITÉ



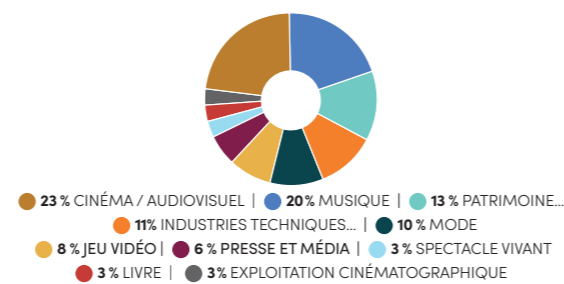
### ENCOURS DE PRÊTS AU 31 DÉCEMBRE 2023

À 166,5 millions d'euros contre 138,9 millions d'euros à la fin de l'exercice 2022, les encours de prêts connaissent une nouvelle fois une très forte progression en 2023, sur chacun des quatre fonds de prêts gérés par l'Ifcic. Ils augmentent de 20 % sur un an et ont plus que triplé depuis 2019. Cela s'explique par l'accroissement sensible de l'activité constaté depuis 2020 (crise sanitaire) et la maturité moyenne d'amortissement des prêts supérieure à 5 ans incluant une période de franchise de remboursement en capital moyenne d'un an.

ACTIVITÉ DE PRÊT : ENCOURS 2019-2023



RÉPARTITION DES ENCOURS DE PRÊTS PAR SECTEURS



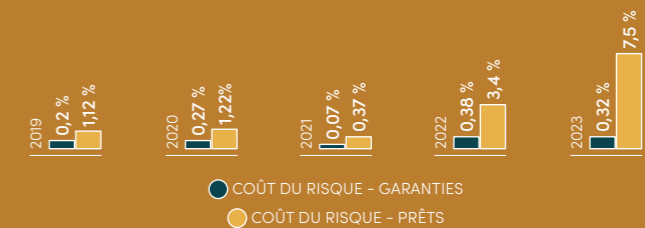
### COÛT DU RISQUE

Le coût du risque correspond à la variation des provisions augmentée des paiements nets sur les encours et les engagements bruts de l'exercice.

Ce taux est déterminé par activité (garantie/prêt) en faisant le rapport d'une part entre la sinistralité des garanties de l'année et l'ensemble des engagements de garantie, et, d'autre part, la sinistralité des prêts et l'ensemble des encours de prêts au 1<sup>er</sup> janvier de l'année.

En 2023, le taux de coût du risque est égal à 0,32 % sur l'activité de garantie et à 7,50 % sur l'activité de prêt. L'augmentation est très significative pour l'activité de prêt par rapport à 2022 et confirme la hausse marquée de la sinistralité des entreprises culturelles et créatives depuis la fin des mesures de soutien post crise sanitaire dans un contexte macroéconomique inflationniste.

COÛT DU RISQUE

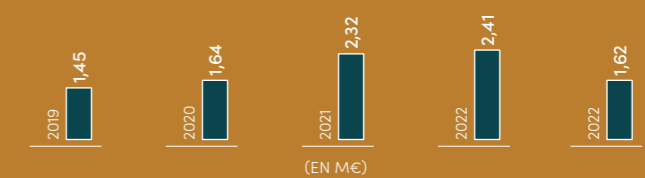


### BÉNÉFICE

Le bénéfice au titre de l'exercice 2023 s'élève à 1,62 million d'euros en baisse de 32,8 % par rapport à 2022.

La forte diminution du bénéfice de l'exercice par rapport à 2022 est consécutive à l'imputation exceptionnelle d'une charge comptable de 2,4 millions d'euros sur l'exercice correspondant au versement d'une soule de déboucement dans le cadre d'une opération de renégociation d'un dépôt à terme (DAT) vers une nouvelle obligation à un taux supérieur.

BÉNÉFICE



### RATIO DE SOLVABILITÉ

Le ratio de solvabilité rapporte les fonds propres aux actifs pondérés par les risques. Il passe de 14,29 % au 31/12/2022 à 17,17 % au 31/12/2023.

Cette hausse est consécutive, d'une part, à l'accroissement des fonds propres et à la diminution des exigences de fonds propres au titre du risque de crédit du fait de la baisse des encours de garantie et, d'autre part, au changement de la méthode de couverture du risque de crédit par les fonds de garanties.

Le changement de méthodologie appliquée réside dans l'imputation désormais prioritaire des fonds de garantie bruts à la couverture des expositions non performantes, puis, par l'affectation de la part résiduelle des fonds de garantie bruts à la couverture des expositions saines. Cette méthodologie permet ainsi de prendre en compte de façon plus pertinente la priorisation des niveaux de risque.





1



5



6



2



3



7



4



8

- 1 - PANAME DISTRIBUTION - Heroico (réal. David Zonana)
- 2 - KATABA - Cindy Attoungbre
- 3 - PARMi LES LUCIOLES - Le grand voyage de Gouti (réal. Bénédicte Galup)
- 4 - DRÔLE DE MONSIEUR
- 5 - POLY SON POST PRODUCTION
- 6 - TRAFFIX MUSIC - Cabanes - Ysée et la traversée du monde pointu
- 7 - PANAME DISTRIBUTION - Je ne suis pas un héros (réal. Rudy Milstein)
- 8 - HAGO - Bellefond (réal. Emilie et Sarah Barbault) - Jean-Philippe Baltel

# perspectives 2024

## 1.

### Renforcement du rôle et de l'action de l'Ifcic sur les enjeux ESG des entreprises culturelles et créatives

L'Ifcic souhaite renforcer son accompagnement des entreprises culturelles et créatives dans leur démarche éco-responsable. Cette action de l'Ifcic s'inscrit pleinement dans une logique de continuum avec les dispositifs d'accompagnement porté par l'État (développement de l'éco-conditionnalité des aides dans les centres nationaux, dispositifs de soutiens spécifiques de financement de la transition...). Dans le cadre du Plan France 2030, l'Ifcic continuera également d'accompagner financièrement les initiatives innovantes pour de nouveaux usages soutenues.

Après la première phase qualifiée de « *test and learn* » menée depuis 2023, il s'agira pour l'Ifcic de dresser un bilan des informations recueillies et d'en déterminer les données les plus pertinentes afin de construire des indicateurs RSE utiles au suivi d'activité.

L'objectif consiste à élaborer et suivre des critères et des indicateurs fins par secteurs. Ils devront prendre en considération, notamment, les expositions aux risques physiques et de transition du portefeuille de garanties et de prêts. Le renforcement de l'expertise des comités de l'Ifcic et une intégration de ces nouveaux critères dans la doctrine d'octroi de prêts seront également envisagés dès 2024.

L'Ifcic a ainsi pour ambition de devenir progressivement un véritable acteur moteur de la transition écologique en accompagnant les entreprises des secteurs culturels dans leurs investissements et la mise en œuvre de mesures effectives.

L'objectif de financement à hauteur de 25 millions d'euros au minimum d'ici fin 2027 des investissements portant sur les engagements RSE des entreprises culturelles et créatives va être mis en œuvre en 2024.

## 2. 3.

### Le plan d'action associé à l'empreinte Carbone de l'Ifcic

En parallèle des travaux menés auprès des entreprises culturelles et après avoir réalisé en 2023 le calcul des scopes 1 et 2 de son bilan carbone à l'appui de la méthode GES édictée par le ministère de la transition écologique et l'ADEME, l'Ifcic va finaliser en 2024 le scope 3 de son empreinte carbone avec l'accompagnement d'un cabinet spécialisé.

Ce calcul va lui permettre de définir en 2024 un plan d'actions et des objectifs sur les exercices à venir afin de renforcer sa démarche de réduction des émissions carbonées associées à ses investissements comme à ses activités de prêts et de garanties.

### La poursuite de la transformation digitale de l'Ifcic et la construction d'un patrimoine de la donnée

L'Ifcic va poursuivre en 2024 l'important travail de mutation et de transformation digitale de l'entreprise mis en œuvre depuis 2021 avec notamment l'implémentation dans toutes ses fonctionnalités d'un outil de gestion de la relation client (CRM) ainsi que d'une solution digitale de gestion de la connaissance client (KYC). Après avoir travaillé en 2023 à la définition des besoins, au cahier des charges et à la sélection d'un nouvel outil d'engagement et d'une solution de reporting associée, l'Ifcic va ainsi démarrer sur 2024 le chantier de cadrage des fonctionnalités du nouveau système retenu en vue de sa mise en production fin 2024 ou début 2025.

Au-delà de ce chantier opérationnel, l'Ifcic s'inscrit dans une démarche plus globale de stratégie de la donnée. En effet, la gestion stratégique de la donnée constitue un enjeu majeur car, outre les aspects réglementaires, de protection et de sécurité des données qui sont

essentiels, il s'agit d'un vecteur important d'efficacité opérationnelle. L'optimisation des processus, la prise de décision éclairée et la personnalisation des services dépendent toujours plus d'une gestion efficace des données. Une exploitation complète de ces dernières contribuera à l'évaluation fine des tendances, opportunités et risques liés à chaque secteur culturel.

Face à ces enjeux de maîtrise et de valorisation de la donnée, l'Ifcic va adopter et déployer en 2024 sa feuille de route en la matière. Une première étude menée en 2023 a permis une évaluation autour de 4 axes: la gouvernance de la donnée, le Business Intelligence (BI), l'urbanisation et la protection des données. Plusieurs « chantiers » opérationnels seront lancés afin d'améliorer de façon générale la gestion de la donnée (gouvernance des bases de données, acculturation des équipes, pilotage de la qualité, etc.). Dès 2024, sera lancée la construction du référentiel de données, pièce importante de la stratégie « data » de l'institut.

# interventions 2023

*La mission d'intérêt général confiée à l'Ifcic est de faciliter l'accès au financement bancaire des entreprises et associations des secteurs culturels et créatifs. Avec le soutien de ses partenaires financiers, l'Ifcic propose deux solutions de financement: la garantie bancaire et le prêt.*

*La garantie favorise l'engagement de la banque, par le partage du risque financier et l'apport de l'expertise sectorielle de l'Ifcic. Elle s'applique à tous types de crédits bancaires, destinés au soutien de la plupart des besoins de financement des entreprises. Son taux varie entre 50 % et 70 %.*

*Les prêts et prêts participatifs de l'Ifcic interviennent en complément de la garantie. Ils se destinent généralement au financement du développement des entreprises et associations culturelles et créatives, souvent en accompagnement d'investissements immatériels qui offrent par nature peu de sûretés aux banques. Remboursables à court, moyen ou long terme (maximum 10 ans), les prêts de l'Ifcic ne comportent aucune garantie prise sur l'emprunteur.*



- 1 - PANAME DISTRIBUTION - Les lueurs d'Aden (réal. Amr Gamal)
- 2 - COSMOPOLIS - La Cabane (à Toulouse) - Rémy Sirieix
- 3 - COMBAT MEDIA / STUDIO NOVA - Le Docteur Jivago (Boris Pasternak)
- 4 - BAC FILMS - Avant que les flammes ne s'éteignent (réal. Mehdi Fikri)
- 5 - LES VALSEURS - Samuel (réal. Emilie Tronche)
- 6 - TRAFFIX MUSIC - Pascal Parisot - Pompon, Pompon - Elisabeth Polénar
- 7 - ARTEUM SERVICES - Musée Carnavalet - Alexis Narodetzky
- 8 - GOBLINZ STUDIO - Sandwalker



PRÊTS GARANTIS  
ET OCTROYÉS

320,3 M€

DONT

7,3 M€  
DE PRÊTS  
PARTICIPATIFS ET  
44,5 M€  
DE CINÉMA  
EUROPÉENPRÊTS  
GARANTIS

98 %

PRÊTS  
OCTROYÉS

2 %

ENCOURS  
DE PRÊTS  
AU 31/12/2023524 M€  
- 11 %OBJET DES PRÊTS  
GARANTIS

97 %

production

3 %

trésorerie, développement  
et distribution

## PRODUCTION ET DISTRIBUTION CINÉMA

Avec le soutien du CNC et des mécanismes de garantie et contre-garantie du FEI, l'Ifcic accompagne les sociétés de production et de distribution cinématographique.



### Bilan 2023

L'activité de garantie de crédits de l'Ifcic en faveur de la production et de la distribution cinématographique connaît en 2023 un ralentissement qui s'inscrit dans un mouvement plus global de normalisation progressive de la filière cinématographique et de retour à des niveaux d'activités proches de ceux observés pendant la période de référence précédant la crise sanitaire.

Le montant des prêts garantis finançant la production et la distribution de longs-métrages accuse en effet un repli de -9,7 % pour s'établir à 313 M€. A titre de comparaison, le volume d'activité enregistré en 2017 et 2018 s'élevait respectivement à 321,5 M€ et 311 M€. Cette contraction est imputable à la baisse significative des crédits dits « corporate » (-74 %) qui s'établissent à 11 M€. Le volume des crédits destinés à la fabrication des films (crédit de production et crédits « exports ») fait preuve en revanche de stabilité à 302 M€ (-0,8 %).

La diminution des crédits corporate traduit une plus grande prudence des établissements bancaires à accompagner des structures sorties fragilisées par la crise sanitaire. Les

fonds propres des sociétés de distribution ont en effet été affectés par la lente reprise de la fréquentation post-covid tandis que la plupart des sociétés de production font face désormais à une charge de la dette accrue en raison des remboursements des PGE souscrits pendant la crise.

On notera notamment l'absence de crédit moyen-terme garanti en 2023, alors même que 8 crédits de ce type avaient été garantis en 2022, principalement au profit de distributeurs. S'agissant des crédits de distribution, on constate en 2023 un repli de -2,4 M€, résultant du nombre de nouveaux crédits garantis et de la baisse du montant moyen autorisé (669 K€ en 2023 contre 793 K€ en 2022).

S'agissant des crédits de développement, ces derniers croissent de +0,7 m en 2023, en raison d'un nombre de crédits mis en place plus importants (+ 6) et d'un montant moyen d'autorisation lui aussi en augmentation (+ 10 %), en lien avec une opération au montant significatif. Concernant les crédits de trésorerie, leur volume est en forte augmentation par rapport à 2022 avec 2,2 M€ en 2023 pour 5 nouveaux crédits mis en place, et permet de retrouver un volume proche de celui observé en 2021 (2,7 M€).

Parmi les crédits de fabrication, il convient de souligner la stabilité du volume de crédits de préparation et de production (+1,3 %) qui s'établissent à 291 M€ avec 125 films accompagnés, soit le deuxième plus haut niveau en dix ans. Les crédits dit « exports » – crédits qui permettent d'anticiper le potentiel de recettes internationales d'un film en cours de production – diminuent quant à eux de -4,70 M€ par rapport à 2022 qui avait été marquée par l'octroi d'un important crédit export européen.

Le devis moyen des films accompagnés ainsi que le montant moyen de crédit garanti sont en recul en 2023, respectivement à 4,30 M€ (-2,8 %) et 2,40 M€ (-3,2 %). Cela s'explique par l'évolution de la typologie des films soutenus, le nombre de films aux devis inférieurs à 4 M€ étant plus important en valeur absolue (77) et en valeur relative (62 %) qu'en 2022 – 71 films représentant 58 % du total – tandis que les films aux devis supérieurs à 4 M€ reculent (48 films en 2023 soit 38 % du total, contre 51 films et 42 % en 2022). Les films dont le devis est situé entre 1 et 7 M€ (+12 films) représentent en 2023 plus de 80 % des crédits de fabrication garantis par l'Ifcic et sont en progression.

### Cinéma français

Le volume de garanties accordées par l'Ifcic en faveur du cinéma s'établit en 2023 à 298 films (contre 287 en 2022), soit un niveau analogue à celui observé pendant la période de référence précédant la crise sanitaire (300 films en moyenne entre 2017 et 2019). Les films d'initiative française progressent notamment de +13,5 % et s'élevaient à 236, quand leur nombre s'élevait en moyenne à 233 entre 2017 et 2019. Le devis moyen en 2023 progresse de +8 % pour s'établir à 4,80 M€, en raison notamment d'un accroissement du nombre de films dits « du milieu » et aux devis supérieurs à 7 M€. Enfin, l'investissement total dans la production croît également de près de +10 % et s'élève à près de 1,3 Mds€, porté notamment par les financements en provenance des diffuseurs traditionnels et des plateformes de streaming.

Parmi les films d'initiative française ayant sollicité l'agrément du CNC en 2023, la part de films garantis par l'Ifcic s'élève à 35 %, contre 27 % en moyenne entre 2017 et 2019. S'agissant des films d'initiative française aux devis supérieurs à 1 M€ et produits par une structure indépendante, la part de films accompagnés atteint 47 % contre 38,7 % en moyenne sur la période 2017-2019.

Le volume des crédits se rapportant aux films français et aux sociétés françaises de production et de distribution, atteint 268,5 M€, en diminution de -9,5 % par rapport à 2022 (296,7 M€), soit un niveau analogue à celui observé en moyenne entre 2017 et 2019.

Les crédits de fabrication s'élèvent en 2023 à 257,6 M€ soit une baisse de -7 M€ (-2,6 %) en raison de la contraction des crédits de production (-9,1 M€) et de caution bancaire (-1,4 M€). Les crédits export s'avèrent stables et les crédits de préparation sont en légère augmentation (+3 M€). Ce repli de l'activité s'explique par la baisse du montant moyen des crédits garantis (-1,7 %) en dépit d'une hausse du devis moyen des films accompagnés (+1,5 %) en raison de l'absence de relais de certains financements (parce qu'ils relèvent de fonds privés ou – dans le cas de coproductions internationales – parce qu'ils proviennent de l'étranger et sont d'ores et déjà mobilisés par des crédits accordés au coproducteur).

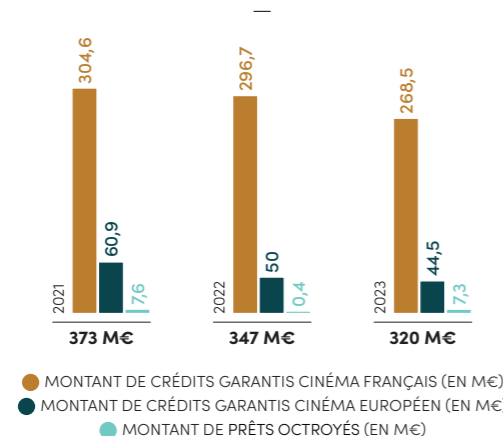
Les crédits corporate connaissent un repli important de -21,1 M€ (-65,8 %) pour s'établir à 11 M€. Le repli significatif des crédits moyen terme et de trésorerie (-19,6 M€) s'explique par la présence en 2022 d'un nombre d'opérations exceptionnelles par leur montant. Les crédits de distribution s'établissent à 4,9 M€ (-2,40 M€), soit un volume d'activité nettement inférieur à celui observé en moyenne sur la période de référence 2017-2019 (12,4 M€) et qui s'inscrit dans un mouvement de fond, les distributeurs tendant à se détourner des outils bancaires pour financer





1 - APSARA FILMS - À mon seul désir (réal. Lucie Borleteau)  
 2 - SHOWLAB - The Opera ! (réal. Davide Livermore et Paolo Gep Cucco)  
 3 - BAC FILMS - La sirène (réal. Sepideh Farsi)

ÉVOLUTION DE L'ACTIVITÉ EN FAVEUR DE LA PRODUCTION ET DE LA DISTRIBUTION CINÉMA (2021-2023)



leurs investissements, au profit de nouveaux dispositifs (bonification du soutien automatique du CNC pendant la pandémie, mise en place des Sofica de distribution notamment).

**Cinéma européen**

L'intervention de l'Ifcic en garantie s'adresse également à des films européens produits sans le concours de coproducteurs français ainsi qu'à des sociétés de production et de distribution européennes. L'activité connaît d'importantes variations d'un exercice à l'autre selon la nature et la taille des opérations mises en place.

L'activité européenne de garantie de l'Ifcic en matière de production et de distribution cinématographiques s'établit en 2023 à 44,5 M€ (-11 %), contre 24,5 M€ en moyenne entre 2017 et 2019. En outre, en l'absence de crédit corporate et de crédit export garantis en 2023, elle repose exclusivement sur des crédits de production et de préparation. Ces derniers progressent de +9,6 M€ (+28 %) en raison de l'augmentation du nombre de films (+4 films) qui permet d'atteindre un niveau historique de 25 films accompagnés. La part des films aux devis inférieurs à 4 M€ s'accroît (68 % contre 52 % en 2022).

Avec près de deux crédits sur trois garantis par l'Ifcic et plus de 63 % du volume d'activité, l'Italie est de loin le principal pays bénéficiaire, suivi de la Belgique, du Danemark et de l'Allemagne. Ces quatre pays représentent 92 % du volume d'activité.

**Activité de prêts**

Après une année 2022 ayant observé un très faible volume (0,4 M€), l'activité de prêts en faveur de la filière de la production et de la distribution cinématographique observe une progression sensible, s'élevant à 7,3 M€ en faveur de quatre entreprises (contre 1 en 2022 et 10 en

2021). Le volume de prêts octroyés se rapproche ainsi des volumes octroyés au cours des exercices 2020 (11,6 M€) et 2021 (7,6 M€), années durant lesquelles l'Ifcic a fait évoluer ses outils de prêts afin de satisfaire à la fois les besoins de structuration des entreprises, mais également, de manière plus conjoncturelle, les besoins de trésorerie et d'investissements liés à la relance d'activité dans le contexte de la crise sanitaire.

Les prêts participatifs de l'Ifcic ont poursuivi leur objectif de favoriser une structuration d'acteurs de la filière en accompagnant le développement d'entreprises en France et à l'international. Ils ont également été sollicités pour le financement d'opérations de rapprochements de sociétés de production visant à atteindre une taille critique plus importante.

**Perspectives d'activité**

Le recours à la garantie de l'Ifcic par les établissements de crédit devrait vraisemblablement se stabiliser en 2024.

D'une part, le maintien de taux directeurs élevés par la BCE est de nature à prolonger dans la durée le renchérissement du coût du crédit. La garantie de l'Ifcic représentant un coût supplémentaire répercuté dans les frais financiers, les établissements de crédit pourraient donc être amenés dans leurs arbitrages à ne pas solliciter la garantie de l'Ifcic pour les opérations présentant un aléa limité. Pour autant, les perspectives de risques financiers en matière de production et de distribution ne devraient pas se dissiper à court terme. En effet, le ralentissement de l'inflation pourrait être contrarié par les tensions entourant les questions de rémunérations des équipes techniques et la pénurie de main-d'œuvre née de l'accroissement de la demande de contenus de la part des plateformes de streaming. L'organisation des Jeux olympiques pourrait par ailleurs entraîner un risque à retardement de congestion dans l'organisation des tournages et la disponibilité des équipes techniques.

Les transformations des usages et la déstabilisation des acteurs historiques par les nouveaux entrants que constituent les plateformes de streaming engendrent une redéfinition des modèles économiques et une recomposition durable du paysage audiovisuel. Alors que l'année 2024 sera marquée par la renégociation de nombreux accords entre diffuseurs et organisations professionnelles – au premier rang desquels la chronologie des médias – s'imposent aux acteurs de la filière plusieurs défis d'envergure. La préservation d'un vivier de sociétés indépendantes et d'un accès diversifié des producteurs aux sources de préfinancements dans un contexte de concentrations capitalistiques et de tensions entourant

la cession de catalogues et de droits d'exploitation; le maintien d'investissements importants de la part de diffuseurs, confrontés pour certains d'entre eux aux mutations du marché publicitaire et pour d'autres aux difficultés à fidéliser dans la durée leurs abonnés.

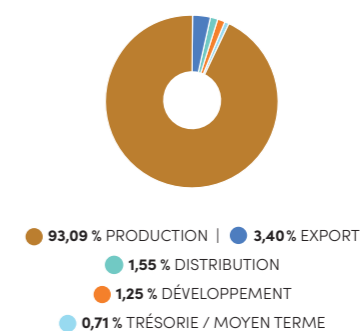
La plasticité dont a néanmoins fait preuve le système de préfinancement et de régulation au cours des récentes années laisse présager que l'avenir du financement de la production française semble sécurisé au niveau macroéconomique.

S'agissant de l'accompagnement de la structuration des entreprises de la filière grâce aux prêts octroyés par l'Ifcic, il devrait décroître progressivement, la politique d'acquisition des plateformes ayant évolué et le nombre d'entreprises accompagnées depuis 2019 étant déjà significatif. Aussi, les opportunités de croissance ne sont pas aussi importantes qu'il y a quatre ans conduisant à un probable repli progressif de cette activité de prêts et prêts participatifs de l'Ifcic.



1 - CHRISTMAS IN JULY - Ma vie ma gueule (réal. Sophie Fillières)

RÉPARTITION DES ENCOURS DE CRÉDITS GARANTIS PAR SECTEURS D'ACTIVITÉ



PRÊTS GARANTIS ET OCTROYÉS  
**105,1 M€**  
 -27%

DONT  
**37,5 M€**  
 D'AUDIOVISUEL EUROPÉEN ET  
**2 M€**  
 DE PRÊTS ET PRÊTS PARTICIPATIFS

PRÊTS GARANTIS  
**98,1 %**

PRÊTS OCTROYÉS  
**1,9 %**

ENCOURS DE PRÊTS AU 31/12/2023  
**179,5 M€**  
 -25%

OBJET DES PRÊTS  
**91 %**  
 production

**9 %**  
 trésorerie, développement et distribution

## PRODUCTION ET DISTRIBUTION AUDIOVISUELLE

Avec le soutien du CNC et des mécanismes de garantie et contre-garantie du FEI, l'Icfc accompagne les sociétés de production et de distribution audiovisuelle.



### Bilan 2023

L'activité de garantie de l'Icfc en matière d'audiovisuel témoigne en 2023 d'un fléchissement important de son activité, avec un volume de prêts en diminution de -24,9 % à 103 M€. Si ce repli intervient après deux exercices particulièrement soutenus – 2021 et 2022 enregistraient respectivement 146,7 M€ et 137,3 M€ de crédits audiovisuels garantis – l'activité 2023 s'avère également faible eu égard aux résultats enregistrés avant la crise de Covid 19 (120,8 M€ en moyenne sur les exercices 2017-2019).

Ce retournement de l'activité de l'Icfc est induit principalement par la contraction des crédits destinés à financer la fabrication des œuvres. Ces derniers diminuent de -32,1 M€ pour n'atteindre que 93,7 M€ (-6 œuvres), quand ils représentaient 107 M€ en moyenne entre 2017 et 2019, alors même que la production audiovisuelle connaît un développement soutenu, stimulé par la demande forte émanant des diffuseurs traditionnels et délinéarisés. Ce paradoxe tient à la part croissante

qu'occupent les investissements des diffuseurs dans les plans de financements, qui en outre versent davantage leurs apports en cours de tournage permettant aux producteurs de faire plus facilement face à leurs besoins en trésorerie, sans avoir à recourir à des crédits de production.

Les crédits *corporate* diminuent quant à eux de -2,1 M€ à 9,4 M€ (-2 crédits), soit un volume stable au regard des cinq derniers exercices, mais inférieur à la moyenne observée en 2017 et 2019 (13,8 M€).

À l'exception des crédits de distribution qui progressent de +1,3 M€, l'ensemble des crédits *corporate* reculent, notamment les crédits de trésorerie et moyen terme en dépit d'un nombre de crédits garantis en augmentation (+4 crédits).

La fiction représente cette année encore le genre le plus représenté (56 %), devant l'animation (42,3 %) et le documentaire (1,8 %). Il s'agit là d'une tendance qui se confirme dans la durée depuis 2019, alors que l'animation était prépondérante entre 2014 et 2018.

1 - LES VALSEURS - Samuel (réal. Emilie Tronche)



### France

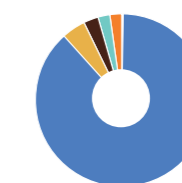
Le volume des crédits en faveur de l'audiovisuel français diminue en 2023 de -19,2 M€ pour atteindre 65,6 M€, niveau sensiblement inférieur à celui observé ces dernières années. Cette évolution s'explique avant tout par la faiblesse des crédits de fabrication, qui reculent de -16,8 M€ (avec un nombre de nouveaux crédits en léger recul de -2) pour s'établir à 56,4 M€, une contraction notable au regard des 87,4 M€ garantis en moyenne en période pré-pandémique (2017-2019). Avec deux opérations en moins, les crédits *corporate* diminuent de -2,3 M€ et s'élèvent à 9,2 M€. Ils s'inscrivent néanmoins dans la moyenne observée au cours des cinq derniers exercices (9 M€ entre 2019 et 2023).

L'animation demeure le principal genre représenté en volume, avec 35,8 M€ de crédits garantis (54,6 % de l'activité française). Pour autant, l'animation française atteint un niveau historiquement bas et son volume d'activité a été divisé par deux depuis 2017. Avec 27,9 M€ de crédits garantis, la fiction avoisine le volume enregistré entre 2017 et 2019 (29,7 M€) et représente 42,6 % de l'activité française. Enfin, le documentaire continue de représenter une part marginale de l'activité (1,8 M€ de crédits garantis, soit 2,8 % de l'activité audiovisuelle française).

### Europe

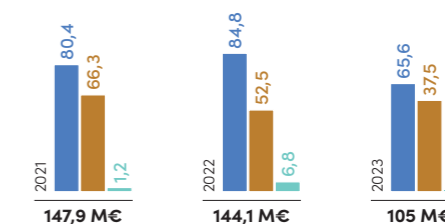
L'activité européenne de garantie de l'Icfc en matière d'audiovisuel diminue en 2023 de près de -15 M€ pour

### TYPE DE CRÉDITS GARANTIS AUDIOVISUEL (DONT EUROPE)



● 88,09 % PRODUCTION | ● 4,71 % TRÉSORERIE/MOYEN TERME  
 ● 2,78 % EXPORT | ● 2,24 % DISTRIBUTION | ● 2,17 % DÉVELOPPEMENT

### ÉVOLUTION DE L'ACTIVITÉ (2021-2023)



● MONTANT DE CRÉDITS GARANTIS AUDIOVISUEL FRANÇAIS (EN M€)  
 ● MONTANT DE CRÉDITS GARANTIS AUDIOVISUEL EUROPÉEN (EN M€)  
 ● MONTANT DE PRÊTS OCTROYÉS (EN M€)

1 - APC KIDS - Lana Longuebarbe

2 - PARM LES LUCIOLES - Le grand voyage de Gouti (réal. Bénédicte Galup)

s'établir à 37,5 M€ (-28,6 %), soit le niveau le plus bas enregistré ces cinq dernières années, y compris en tenant compte de l'activité de garantie pendant la pandémie de Covid 19. Elle concerne 16 opérations nouvelles – dont 14 crédits de fabrication au profit de 12 œuvres –, soit 3 opérations de moins qu'en 2022 pour 11 œuvres accompagnées. La fiction occupe une place prépondérante parmi les crédits garantis (79,3 % de l'activité européenne) tandis que la garantie de l'Ifcic a accompagné cette année 3 œuvres d'animation (20,7 % du volume enregistré). L'Italie est le principal des pays accompagnés (5 opérations), suivie de la Belgique (3) et de l'Irlande (2).

#### Activité de prêts

L'exercice 2023 enregistre une activité de prêt en faveur des entreprises de production et de distribution audiovisuelle en baisse à 2,0 M€ contre 6,8 M€ en 2022, mais restant plus élevé qu'en 2021 (1,2 M€).

En 2023, les prêts ont bénéficié à 3 entreprises contre 6 en 2022 et 5 en 2021 et ont permis de financer le développement structurel des sociétés de production audiovisuelle: recrutement, création de nouvelles activités, développement à l'international, passage de caps.

#### Perspectives d'activité

Les diffuseurs et services de vidéo à la demande par abonnement devraient poursuivre leurs investissements importants dans la production audiovisuelle, dans un contexte de forte concurrence qui se renforce à mesure que se déploient les offres des plateformes filiales des majors américaines et que guette le risque d'une « *subscription fatigue* » parmi les abonnés.

Néanmoins cette dynamique pourrait ne se répercuter que partiellement sur l'activité de garantie de l'Ifcic, si les établissements de crédit décident d'assumer seuls le risque de crédit compte tenu des modalités d'intervention des plateformes et de la solidité financière des sociétés audiovisuelles.

S'agissant de l'animation audiovisuelle, l'activité de garantie de l'Ifcic pourrait également souffrir d'un retournement du marché comme le laisserait présager la baisse des investissements de la part des diffuseurs.

En complément de cette activité de garantie, le montant de prêts participatifs octroyés par l'Ifcic devrait diminuer. En effet, si les opérations de rapprochement d'acteurs indépendants du secteur se poursuivent, les investissements de croissance organiques visant à atteindre les tailles critiques nécessaires pour répondre à la forte demande devraient diminuer.



## EXPORTATION DE FILMS ET DE PROGRAMMES AUDIOVISUELS

*Avec le soutien du CNC et du mécanisme de garantie du FEI, l'Ifcic prête aux distributeurs et aux exportateurs de films et de programmes audiovisuels.*

#### Bilan 2023

Les prêts de l'Ifcic en faveur des exportateurs de films et de programmes audiovisuels permettent d'accompagner les structures dans leurs investissements portant sur l'acquisition de droits d'exploitation ainsi que sur leurs dépenses de promotion et de prospection à l'international.

L'année 2023 a été marquée par une augmentation significative des prêts octroyés en faveur de ce secteur. L'Ifcic a en effet accordé 12 prêts pour un total de 5,2 M€, contre 1,3 M€ octroyés en 2022 à 6 sociétés. Les crédits accordés présentent un montant moyen de 430,8 K€ (contre 218,7 K€ en moyenne en 2022) et ont permis d'accompagner le financement de programmes d'investissement plus importants qu'en 2022.

Le secteur du cinéma représente les deux tiers des prêts et du volume d'activité avec 3,5 M€ de prêts octroyés, en nette augmentation par rapport à 2022 (+2,6 M€). Le montant moyen de prêt s'élève à 433,7 K€. Les prêts en faveur de

l'audiovisuel s'élèvent quant à eux à 1,7 M€ (+1,2 M€).

L'augmentation de l'activité en 2023 témoigne des besoins renforcés d'investissements de ce secteur, dans un contexte de plus grande concurrence des marchés de l'audiovisuel et du rôle des dispositifs de prêts de l'Ifcic dans la stratégie de financement des exportateurs.

#### Perspectives d'activité

Le premier comité qui s'est tenu en janvier 2024 a donné lieu à l'attribution de prêts en faveur de 5 sociétés d'exportation de films pour un volume s'élevant à 1,2 M€, soit un montant proche de celui enregistré en 2023 à la même période (1,6 M€). Dans la continuité de ce premier comité, la confiance restaurée des vendeurs internationaux dans la reprise de la fréquentation à l'international et la demande émanant de diffuseurs devrait engendrer une activité soutenue en faveur des acteurs de l'exportation de films et de programmes audiovisuels.

PRÊTS  
OCTROYÉS  
**5,2 M€**  
(CONTRE  
1,3 M€ EN 2022)

ENCOURS  
DE PRÊTS AU  
31/12/2023  
**4,1 M€**  
+ 64 %



1 - BAMBOODOC - Amérique centrale (réal. Luis Miranda)  
2 - ENTRE 2&4 - Iris (réal. Doria Tillier) - Julien Panié

1 - THE PARTY FILM SALES - Les filles d'Olfa (réal. Kaouther Ben Hania)



PRÊTS GARANTIS ET OCTROYÉS

**4,7 M€**  
(CONTRE 11,1 M€ EN 2022)

PRÊTS GARANTIS **63 %**

PRÊTS OCTROYÉS **37 %**

MONTANT MOYEN DES PRÊTS **0,3 M€**  
-78 %

ENCOURS DE PRÊTS AU 31/12/2022 **114 M€**  
-6 %

OBJET DES PRÊTS **47 %**  
création de nouveaux complexes

**41 %**  
travaux et équipements

**12 %**  
renforcement du fonds de roulement

## SALLES DE CINÉMA

*Avec le soutien du CNC et du mécanisme de garantie du FEI, l'Ifcic accompagne les exploitants de salles de cinéma.*



### Bilan 2023

L'année 2023 enregistre un volume de prêts garantis et octroyés en faveur de l'exploitation cinématographique de 4,7 M€, en baisse depuis deux années consécutives et après une année 2021 qui avait enregistré une activité record du fait du rattrapage des projets de construction après la crise sanitaire. Cette baisse est toutefois enregistrée uniquement sur l'activité de garantie (3,0 M€ de prêts garantis vs 10,9 M€ en 2022), l'activité de prêt enregistrant à l'inverse un volume d'activité le plus important de ces quatre dernières années, à 1,7 M€.

De même, il faut noter que le nombre de prêts garantis et octroyés s'établit à 17 au cours de l'exercice 2023 ce qui constitue également le niveau le plus élevé de ces quatre dernières années.

Cela s'explique par le fait que les financements de l'Ifcic en faveur de la transmission de cinémas indépendants ont

représenté plus du tiers des prêts octroyés et garantis. Les montants en jeu sont moindres que sur des opérations de construction par exemple.

Ainsi, le montant moyen des crédits garantis et octroyés diminue pour s'établir à 0,3 M€ contre 1,2 M€ en 2022, 1,8 M€ en 2021 et 0,3 M€ en 2020.

L'Ifcic est donc intervenu en faveur de la création et surtout la transmission de complexes (47 % des prêts), du financement de travaux et d'investissements matériels (41 %) et plus marginalement en faveur du renforcement du fonds de roulement des exploitants (12 %).

Le financement des opérations de transmission étant réalisé davantage par des prêts à moyen terme, ceux-ci représentent une proportion (41 %) supérieure aux prêts longs termes (29 %). Quatre prêts participatifs ont été octroyés directement par l'Ifcic, le cas échéant, en complément de financements bancaires garantis, dans

1 - CINÉMA LE GRAND ACTION (à Paris)

le cadre du rachat, par des acteurs indépendants, de complexes cinématographiques de la petite et moyenne exploitation.

Le recours aux solutions de financement de l'Ifcic s'est fait au profit de cinémas disposant de moins de 4 écrans (59 % vs 56 % en 2022), de 4 à 7 écrans (23 % vs 44 % en 2022) et de 7 à 14 écrans (18 %).

Les complexes cinématographiques financés sont répartis sur l'ensemble du territoire français (métropolitain et d'outre-mer), sur 8 régions différentes.

### Évolution des encours au 31/12/2023

L'encours de crédits garantis et octroyés en faveur des exploitants de salles de cinéma s'établit à plus de 114 M€ au 31/12/2023 (-6 %). La baisse enregistrée sur les encours est plus lente que celle observée sur le volume de prêts garantis et octroyés, du fait de la maturité longue des prêts en portefeuille.

### Perspectives d'activité

Après un exercice 2023 durant lequel le niveau de fréquentation a été satisfaisant, le plan de sorties des films pour l'exercice 2024 pourrait conduire à un nombre d'entrées inférieur. En effet, la grève menée par les scénaristes, actrices et acteurs américains en 2023 conduit à un décalage des sorties et à un nombre inférieur de sorties de blockbusters américains sur l'année 2024.

Dans ce contexte, les exploitants de salles de cinéma pourraient rencontrer quelques à-coups de trésorerie accentués par l'inflation de leurs coûts de structure. Cette situation pourrait conduire à un recours accru aux solutions de financement de l'Ifcic en faveur du financement du renforcement du fonds de roulement.

L'anticipation d'une fréquentation plus faible en 2024 pourrait également conduire à un recul des investissements à financer dans l'attente d'un retour à une programmation et fréquentation normale en 2025.

L'intervention en prêt direct de l'Ifcic (sur des durées de remboursement pouvant aller jusqu'à dix ans) pourrait être requise dans certaines opérations afin de faciliter le bouclage des plans de financement.

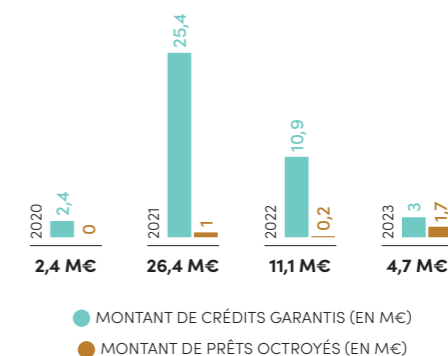
Les prêts en direct de l'Ifcic devraient également continuer d'être mis en œuvre dans les opérations de transmission de salles au profit d'acteurs indépendants du secteur.

Compte tenu de ces éléments, le volume de prêts garantis et octroyés par l'Ifcic pourrait progresser par rapport à 2023.

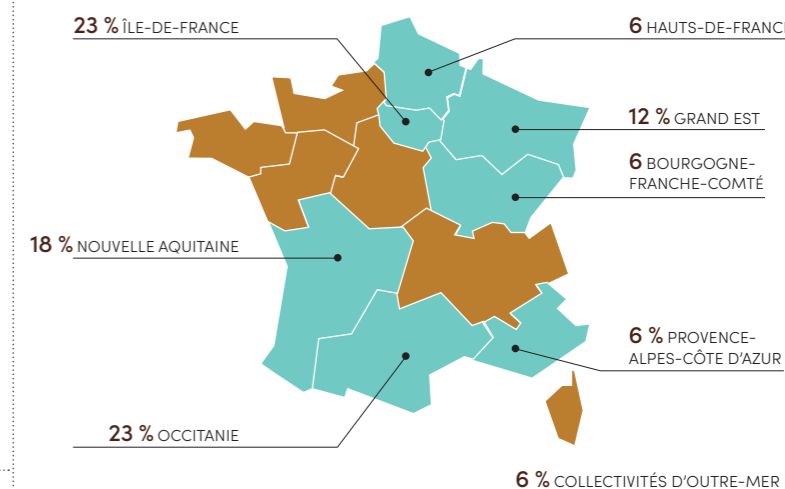
1 - CINÉMA ARTPLEXE (à Marseille)



### ÉVOLUTION DE L'ACTIVITÉ (2020-2023)



### RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES PRÊTS GARANTIS ET OCTROYÉS



PRÊTS GARANTIS ET OCTROYÉS  
**40,2 M€**  
+ 288 %

DONT PRÊTS GARANTIS  
**90 %**

PRÊTS OCTROYÉS  
**10 %**

MONTANT MOYEN DES PRÊTS  
**1,2 M€**  
+ 146 %

ENCOURS DE PRÊTS AU 31/12/2022  
**61,2 M€**  
+ 61 %

## INDUSTRIES TECHNIQUES DE L'IMAGE ET DU SON ET VIDÉO À LA DEMANDE

*Avec le soutien du CNC et du mécanisme de garantie du FEI, l'Ifcic accompagne toutes les entreprises des industries techniques de l'image et du son et de la vidéo à la demande: effets visuels, diffusion (VàD), post-production image et son, location et fabrication, animation, patrimoine, réalité virtuelle...*



### Bilan 2023

En 2023, le volume d'activité de l'Ifcic en faveur des industries techniques de l'image et du son est en très forte hausse par rapport à 2022 pour s'élever à 40,2 M€. Cela s'explique par l'accompagnement exceptionnel du financement des travaux d'aménagement de deux sites de tournages lauréats de La Grande Fabrique de l'Image (France 2030) pour un montant total de 24 M€. Corrigée de ces opérations exceptionnelles, la progression par rapport à 2022 aurait été +56% et l'activité aurait atteint un niveau comparable à celui enregistré en 2021.

L'Ifcic intervient principalement en garantie de prêts bancaires (90%) et a octroyé deux prêts participatifs pour financer l'aménagement de studios de tournages ou la fabrication de contenus audiovisuels (animation, documentaires...).

Le recours prépondérant à la garantie de l'Ifcic est cohérent avec l'objet des financements qui porte principalement sur des investissements matériels et la réalisation de travaux d'aménagement de studios (animation, tournages, effets spéciaux...) et auditoriums (52%), opérations que les banques consentent à financer traditionnellement davantage que les investissements immatériels. Notons également l'intervention en garantie de prêts visant à renforcer le fonds de roulement d'entreprises en croissance (33%), à financer le rapprochement d'entreprises de fabrication de contenus audiovisuels (9%) ou encore le développement structurel d'un studio de production audiovisuelle (6%).

Les bénéficiaires des interventions de l'Ifcic sont principalement des entreprises relevant de la location et plateaux de tournages (25%), de l'animation (18%) et de la post-production / effets spéciaux (18%).

1 - TRIMARAN

### 1-2 - POLY SON POST PRODUCTION

L'Ifcic garantit tous les types de crédits confirmés, la proportion de prêts à moyen terme étant toutefois très prépondérante (75%). Le financement des studios de tournages lauréats de la Grande Fabrique de l'Image a été réalisé au travers de prêts à long terme qui, s'ils représentent seulement 10% des prêts garantis et octroyés, en constituent plus de la moitié en montant.

Les prêts participatifs de l'Ifcic, permettant un accompagnement plus stratégique du développement des entreprises, représentent 6% des interventions.

Les entreprises accompagnées se concentrent principalement en Ile-de-France (76% des emprunteurs), mais aussi en Auvergne - Rhône-Alpes, Corse et Nouvelle Aquitaine.

### Évolution des encours au 31/12/2023

L'encours de crédits garantis et octroyés en faveur des industries techniques du cinéma et de l'image animée s'établit au 31/12/2023 à plus de 62,3 M€ (+63%).

### Perspectives d'activité

Comme en 2023, l'offre de prêt et de garantie de l'Ifcic continuera notamment de soutenir le financement des entreprises lauréates de « La Grande Fabrique de l'Image » pilotée par le CNC avec le soutien de la CDC et du Secrétariat général pour l'investissement (France 2030). Les solutions de financement de l'Ifcic s'inscriront en complémentarité des subventions octroyées par l'Etat dans le cadre de ce programme afin de participer au bouclage des plans de financement.

L'entrée en vigueur de la refonte des aides aux industries techniques du CNC pourrait également favoriser la réalisation de projets dont les plans de financement nécessiteront l'intervention de l'Ifcic en garantie et/ou en prêt direct.

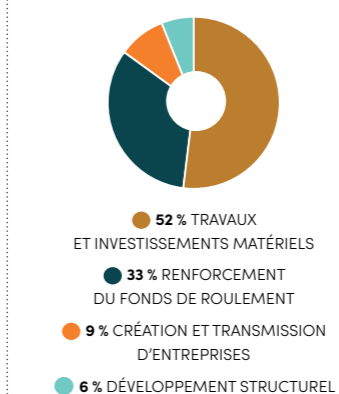
Les acteurs de la post-production et des effets spéciaux font également face à l'enjeu d'intégrer le recours à de l'Intelligence Artificielle dans leurs process, ce qui engendre des investissements. Les difficultés des studios d'animation face au changement de stratégie d'acquisition de la part des plateformes notamment pourrait favoriser le recours à l'appui de l'Ifcic pour le financement de ces acteurs.

La part des interventions en faveur de la vidéo à la demande devrait, en revanche rester faible, le marché ayant atteint une certaine maturité, qui favorise plutôt des logiques de concentration que de création de nouvelles plateformes.

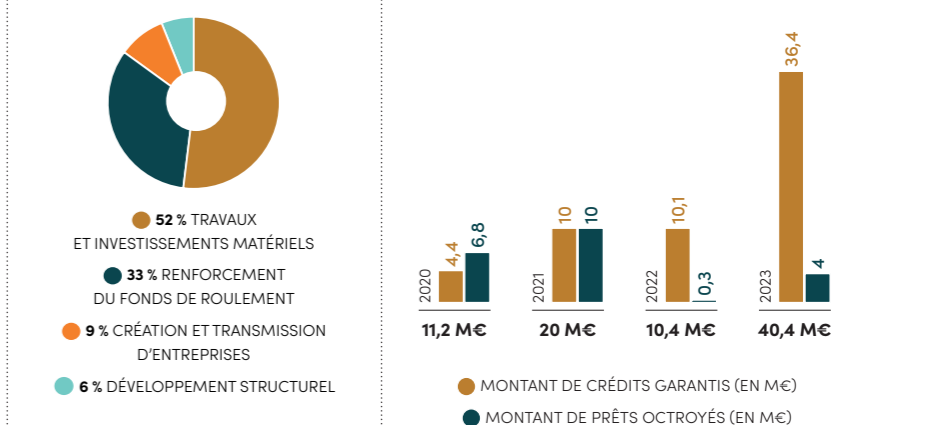
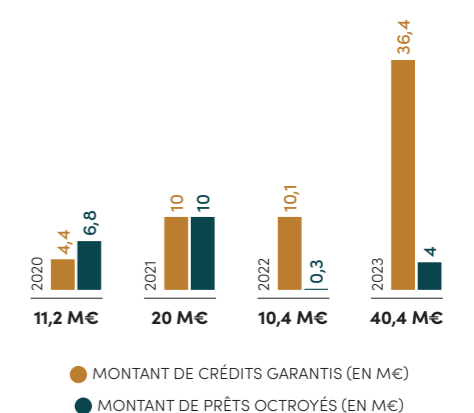
Dans ce cadre, le volume d'activité devrait donc s'établir à nouveau à un niveau élevé en 2024.



### OBJET DES PRÊTS GARANTIS ET OCTROYÉS

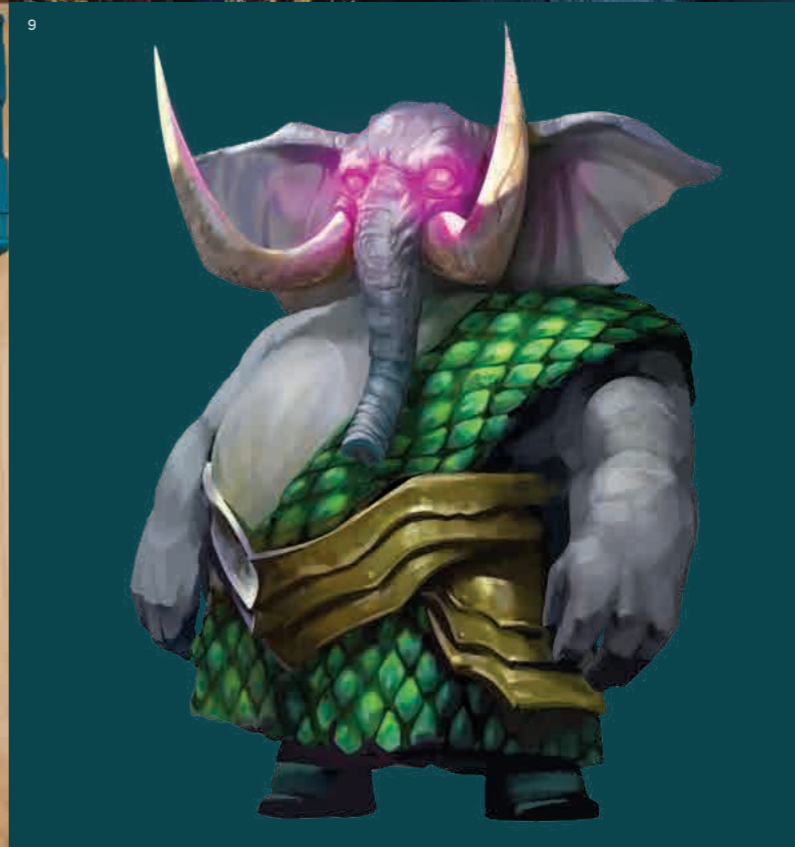


### ÉVOLUTION DE L'ACTIVITÉ (2020-2023)





1 - APSARA FILMS - À mon seul désir (réal. Lucie Borleteau)  
 2 - CINÉMA ARTPLEXE (à Marseille)  
 3 - LIBRAIRIE DE LA RUE EN PENTE (à Bayonne) - Bastien Normand  
 4 - TRIMARAN  
 5 - TRAFFIX MUSIC - Festival du Parc Floral  
 6 - BAMBOODOC - Amérique centrale (réal. Luis Miranda)  
 7 - HAGO - Septième ciel (réal. Alice Vidal)  
 8 - CAMPUS MANA  
 9 - GOBLINZ STUDIO - Sandwalker  
 10 - PANAME DISTRIBUTION - HLM Pussy (réal. Nora El Hourch)  
 11 - CALENTITO / Compagnie Blanca Li - Le Bal de Paris



PRÊTS GARANTIS ET OCTROYÉS

**10,6 M€**  
(CONTRE 5 M€ EN 2022)

DONT PRÊTS GARANTIS

**55 %**

PRÊTS OCTROYÉS

**45 %**

MONTANT MOYEN DES PRÊTS

**0,6 M€**  
- 11 %

ENCOURS DE PRÊTS AU 31/12/2023

**20,9 M€**  
+ 50 %

TYPE DE PRÊTS GARANTIS ET OCTROYÉS

**63 %**

prêts moyen terme

**21 %**

prêts participatifs

**16 %**

prêts court terme

## JEU VIDÉO

*Avec le soutien du CNC, de la CDC et du mécanisme de garantie du FEI, l'Ifcic accompagne les entreprises du jeu vidéo.*

### Bilan 2023

Le volume de prêts garantis et octroyés en faveur de la filière du jeu vidéo a plus que doublé entre 2023 et 2022 pour s'établir à 10,6 M€, soit le niveau le plus élevé depuis la crise sanitaire.

La progression s'observe à la fois sur l'activité de garantie et de prêt avec une activité majoritaire en garantie (55 %).

L'activité a été soutenue en nombre d'interventions à 19 contre 8 l'an passé. Le montant moyen des prêts garantis et octroyés par l'Ifcic s'élève à 0,56 M€, en légère baisse par rapport à ceux octroyés en 2022 (-11 %).

Le 2<sup>nd</sup> semestre 2023 a été marqué par une attrition de l'accès du secteur aux fonds d'investissement qui ont réduit leurs financements et une rationalisation des signatures des éditeurs. Le nombre de jeux qui sont sortis à l'issue de la crise sanitaire ayant atteint des records, le secteur semble désormais mesurer davantage le volume de nouveaux jeux proposés.

Les prêts bancaires garantis par l'Ifcic ont couvert les besoins de renforcement de fonds de roulement des entreprises (69 % des interventions), avec une part prédominante de crédits à moyen terme (65 %), les prêts à court terme (relais de crédits d'impôts principalement) représentant 16 % des interventions.

Rappelons que le fonds de prêts au jeu vidéo créé à l'Ifcic en 2015 est arrivé à son échéance fin 2022 et que l'activité de prêt de l'Ifcic se poursuit désormais en faveur de la filière grâce au Fonds de prêts à l'innovation (FPINNOV), dont les modalités d'intervention sont similaires. La pérennisation de cet outil de financement en quasi-fonds propres est indispensable pour intervenir en « non-dilutif » dans le cadre de levées de fonds et préserver ainsi l'indépendance des acteurs de la filière.

Le financement du développement des entreprises représente 26 % des opérations, soit la proportion que représentent les prêts participatifs octroyés en direct par l'Ifcic. S'agissant de quasi-fonds propres dont la vocation est de permettre une structuration de l'entreprise grâce notamment à une franchise de remboursement généralement de 2 ans, ils sont intervenus la plupart du temps concomitamment à des levées de fonds et/ou des prêts bancaires garantis par l'Ifcic.

Les bénéficiaires sont très majoritairement des studios de développement de jeux sur PC (79 %), mais également des organisateurs d'événements professionnels et grand public autour du jeu vidéo (11 %), des éditeurs ou encore des studios de développement de jeux mobiles (5 % chacun). Ces entreprises sont réparties dans 6 régions différentes (Auvergne – Rhône-Alpes, Bretagne, Grand Est, Île-de-France,



1 - GOBLINZ STUDIO - Sandwalker



1 - ZEDRIMTEAM - Darwin's Paradox

Occitanie et Provence – Alpes Côte d'Azur). Enfin, notons que l'Ifcic a pu accompagner le financement d'un événement / marathon caritatif réunissant des streamers francophones dans le but de récolter des dons reversés à des associations caritatives et pour la protection de l'environnement (0,4 M€ de financements).

### Évolution des encours au 31/12/2023

L'encours de crédits garantis et octroyés en faveur du jeu vidéo s'établit à 20,9 M€ au 31/12/2023 (+50 %). Notons que cet encours est constitué à 60 % des prêts participatifs octroyés par l'Ifcic, leur maturité étant plus longue que celle des prêts garantis.

### Perspectives d'activité

Face à un marché qui connaît une tendance à la rationalisation de la part des éditeurs et des investisseurs, de nombreux studios indépendants doivent s'adapter et conserver une taille critique suffisante. Cela pourrait conduire à une concentration dans le secteur nécessitant le recours à des financements tels que ceux proposés par l'Ifcic en quasi-fonds propres notamment (prêts participatifs).

De même, dans un contexte conjoncturel de croissance moindre, les banques devraient avoir davantage recours systématique à la garantie de l'Ifcic.

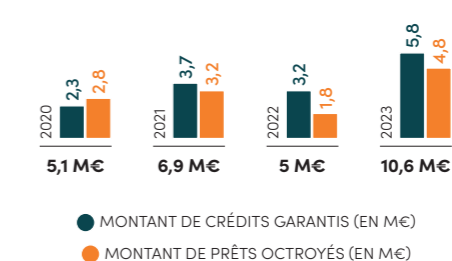
C'est pourquoi, en 2024, le montant de prêts garantis et octroyés en faveur du secteur du jeu vidéo devrait continuer de rester élevé. Au cours des deux premiers mois de l'année 2024, le montant de crédits garantis et en cours d'octroi s'élève déjà à près de 4 M€.

### OBJET DES PRÊTS GARANTIS ET OCTROYÉS



- 69 % RENFORCEMENT DU FONDS DE ROULEMENT
- 26 % DÉVELOPPEMENT STRUCTUREL
- 5 % TRAVAUX ET INVESTISSEMENT MATÉRIEL

### ÉVOLUTION DE L'ACTIVITÉ (2020-2023)



PRÊTS GARANTIS ET OCTROYÉS

16,7 M€

- 27 %

DONT PRÊTS GARANTIS

38 %

PRÊTS OCTROYÉS

62 %

MONTANT MOYEN DES PRÊTS

0,3 M€

- 52 %

ENCOURS DE PRÊTS AU 31/12/2022

67,8 M€

+ 9 %

OBJET DES PRÊTS

63 %

investissements immatériels (production de contenus, de spectacles, structuration des entreprises...)

30 %

travaux et investissements matériels

7 %

création et transmission d'entreprises.

## MUSIQUE

*Avec le soutien notamment du ministère de la Culture, de la CDC, du CNM et du mécanisme de garantie du FEI, l'Ifcic intervient en faveur de l'ensemble de la filière musicale: producteurs phonographiques et de spectacles, éditeurs, tourneurs, distributeurs, festivals, lieux de diffusion, éditeurs de service de musique en ligne, facteurs d'instruments...*



### Bilan 2023

Le montant des crédits garantis et octroyés en faveur du secteur de la musique, incluant le spectacle de variétés, s'élève à 16,7 M€, en baisse de 27,3 % par rapport à 2022, et rejoignant ainsi le volume enregistré en 2020 et 2021. Notons que l'activité 2022 avait été marquée par l'accompagnement de la croissance d'un acteur indépendant important qui avait mobilisé 6 M€ de prêts garantis et octroyés par l'Ifcic.

À l'instar des autres années, l'Ifcic est principalement intervenu en faveur des entreprises de spectacle vivant musical (festivals, producteurs / tourneurs: 37 % des bénéficiaires), des labels (21 %) mais aussi en faveur des industries techniques et du management (24 % des bénéficiaires). L'édition musicale, confortée par la mise en œuvre d'un crédit d'impôt en sa faveur, a poursuivi ses investissements et représente 12 % des interventions. L'Ifcic a également accompagné des initiatives innovantes dont certaines ont été labélisées dans le cadre du programme d'investissements d'avenir France 2030 initié

par l'Etat (5 % des interventions, 22 % du montant de prêts garantis et octroyés).

Comme en 2022, l'Ifcic est intervenu majoritairement en prêt au cours de l'année 2023 (62 % contre 38 % de crédits garantis).

Le spectacle vivant a été principalement accompagné pour la réalisation de travaux de rénovation et l'amélioration des équipements des lieux et festivals (30 % des interventions), tandis que les tourneurs et les labels ont été soutenus en premier lieu pour le financement du renforcement de leur fonds de roulement (46 %).

Ces principaux objets de financement expliquent que les crédits garantis et consentis soient principalement des prêts à moyen (59 %) et long terme (9 %), permettant d'amortir dans la durée les investissements réalisés et renforcer la trésorerie des entreprises de manière pérenne.

L'Ifcic est également intervenu, via ses prêts participatifs (16 % des interventions) assimilables à des fonds propres, dans le financement de la structuration d'acteurs majeurs de la filière. Ce type de financement est également adapté

pour le financement des initiatives innovantes grâce à des périodes de franchise de remboursement adaptées et complétant les accompagnements de l'Etat au titre de France 2030 par exemple.

Ces interventions s'inscrivent également en complément des aides sectorielles du Centre national de la musique (CNM), avec lequel l'Ifcic a signé un partenariat en 2023.

Enfin, notons que l'Ifcic a soutenu des entreprises et/ou investissements ayant des ambitions de décarbonation et/ou RSE pour un montant de 4,5 M€ au cours de l'exercice 2023, représentant un quart des financements octroyés à la filière sur l'exercice.

### Evolution des encours au 31/12/2023

L'encours de crédits garantis et octroyés en faveur de la filière musicale s'établit à près de 67,8 M€ au 31/12/2023 (+9,1 %).

### Perspectives d'activité

En 2024, l'activité devrait se maintenir à un niveau élevé d'intervention pour l'Ifcic. La structuration de la filière se poursuit, à la faveur, notamment, de la pérennisation du financement du Centre national de la musique (CNM) par l'élargissement de la taxe existante aux plateformes de streaming.

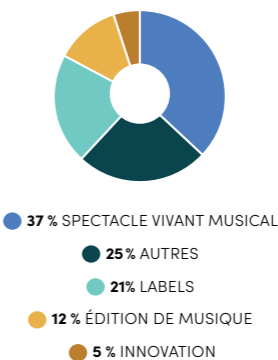
Le spectacle vivant musical et de variétés doit cependant intégrer l'impact potentiel de l'organisation des Jeux Olympiques durant l'été. Cela pourrait générer des besoins de trésorerie, qui existent déjà naturellement par un l'évolution du comportement des spectateurs vers des achats de « dernière minute ». De plus, les Jeux Olympiques exercent déjà une influence sur les programmations des artistes parfois décalées en 2025, faute de disponibilité des lieux de concerts. Enfin, le contexte inflationniste devrait être moindre mais il doit continuer à être absorbé par les entreprises

Les entreprises du spectacle poursuivront leurs initiatives pour offrir des expériences innovantes, de nouveaux usages et s'inscrire dans une démarche éco-responsable. Le plan France 2030 et ses dispositifs d'accompagnement de la filière facilitent le lancement de telles initiatives que l'Ifcic pourra continuer de financer grâce à ses solutions de financement en garantie mais aussi en prêt participatif notamment (quasi-fonds propres).

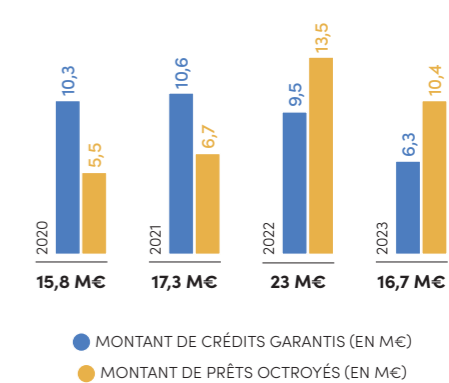
S'agissant de la musique enregistrée, le marché reste bien orienté, favorisant parfois une concentration d'acteurs. Les enjeux du maintien d'une diversité d'entreprises et de contenus restent prépondérants.

L'Ifcic poursuivra son rôle d'accompagnement dans le financement de la filière, aux côtés du CNM, son partenaire, favorisant ainsi un niveau d'activité important sur l'exercice 2024.

### ACTIVITÉ DES BÉNÉFICIAIRES



### ÉVOLUTION DE L'ACTIVITÉ (2020-2023)



1 - AJ ATELIER DES CUIVRES - Martin Trillaud  
2 - TRAFFIX MUSIC - Héritage - Les rendez-vous soniques

PRÊTS GARANTIS ET OCTROYÉS

**7,4 M€**  
+ 87 %

DONT PRÊTS GARANTIS

**61%**

PRÊTS OCTROYÉS

**39 %**

MONTANT MOYEN DES PRÊTS

**0,3 M€**  
+ 40 %

ENCOURS DE PRÊTS AU 31/12/2022

**16,4 M€**  
- 5 %

OBJET DES PRÊTS

**61%**

investissements matériels et travaux

**25%**

renforcement du fonds de roulement

**11%**

création et transmission d'entreprise

**3%**

développement structurel



## SPECTACLE VIVANT

*Avec le soutien notamment du ministère de la Culture, de la CDC, de l'ASTP et du mécanisme de garantie du FEI, l'Ifcic accompagne tous les acteurs du spectacle vivant: lieux, festivals, producteurs, compagnies, arts de la rue, cirque, industries techniques...*

### Bilan 2023

Le volume des prêts garantis et octroyés par l'Ifcic en faveur du spectacle vivant s'établit en 2022 à 7,4 M€, en hausse sensible de 87 %. Les prêts garantis par l'Ifcic constituent la majorité des interventions sur l'exercice (61 %).

Les prêts garantis et octroyés par l'Ifcic sont principalement intervenus en faveur de lieux de spectacles et de théâtres (57 % des bénéficiaires), de festivals (11 %) et de cirques (11 %). Les lieux ont poursuivi leurs efforts pour satisfaire les attentes du public en termes de confort en réalisant des travaux d'aménagement, de rénovation, voire d'extension (61 % des interventions).

Le renforcement des trésoreries des entreprises et associations du secteur a été largement soutenu (25 % des interventions) en relayant la perception de subventions et/ou du crédit d'impôt par exemple.

Ces financements ont été réalisés au travers de prêts à moyen et long terme (82 % des prêts garantis et octroyés)

permettant de lisser au maximum les investissements réalisés ainsi que les besoins de trésorerie.

Les interventions de l'Ifcic ont également financé des opérations de création et de transmission d'entreprises (11 % des opérations).

Grâce à ses prêts participatifs, assimilables à des fonds propres, l'Ifcic est intervenu en faveur d'initiatives innovantes (diffusion de spectacles sur les plateformes de streaming) et la réalisation de travaux d'envergure (3 % des interventions).

Les entreprises et associations accompagnées sont réparties sur l'ensemble du territoire (8 régions représentées parmi lesquelles Auvergne-Rhône Alpes, Centre - Val de Loire, Grand Est, Ile-de-France, Nouvelle Aquitaine, Occitanie, Pays de la Loire et Provence-Alpes Côte d'Azur).

Enfin, notons que l'Ifcic a soutenu des entreprises et/ou investissements ayant des ambitions de décarbonation et/ou RSE pour un montant de 0,4 M€ au cours de l'exercice 2023.

1 - CALENTITO / Compagnie Blanca Li - Le Bal de Paris

### Évolution des encours au 31/12/2023

L'encours de crédits garantis et octroyés en faveur du spectacle vivant s'établit à plus de 16,4 M€ au 31/12/2023 (-5 %).

### Perspectives d'activité

En 2024, le secteur devrait poursuivre ses investissements visant à améliorer l'expérience du spectateur (équipements), maintenir une exigence de qualité forte sur les propositions artistiques et développer de nouvelles expériences et/ou usages. Les appels à projets de France 2030 initiés par l'Etat permettent de soutenir cette tendance.

En soutien de ces investissements, l'Ifcic continuera de s'inscrire en parfaite complémentarité avec les dispositifs d'accompagnement de l'Etat. Les prêts garantis et octroyés par l'Ifcic pourront également soutenir les structures financières des entreprises du secteur.

L'année 2024 devrait enregistrer un volume de prêts octroyés et garantis similaire à 2023..



- 1 - COSMOPOLIS - La Cabane (à Toulouse)
- 2 - COSMOPOLIS - La Cabane (à Toulouse) - Rémy Sirieix
- 3 - CALENTITO / Compagnie Blanca Li - Le Bal de Paris

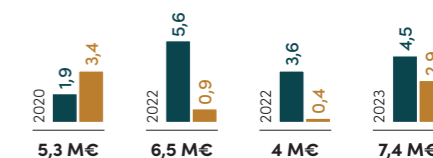


### ACTIVITÉ DES BÉNÉFICIAIRES



- 39 % LIEUX (AUTRES QUE THÉÂTRES)
- 18 % THÉÂTRE (LIEUX)
- 14 % DANSE (LIEUX, COMPAGNIE, FORMATION...)
- 11 % CIRQUE
- 11 % FESTIVALS
- 4 % THÉÂTRE - PRODUCTION (COMPAGNIES)
- 3 % INDUSTRIES TECHNIQUES DU SPECTACLE VIVANT, SERVICES (HORS ET EN LIGNE), FORMATION...

### ÉVOLUTION DE L'ACTIVITÉ (2020-2023)



- MONTANT DE CRÉDITS GARANTIS (EN M€)
- MONTANT DE PRÊTS OCTROYÉS (EN M€)

PRÊTS GARANTIS ET OCTROYÉS

**11,8 M€**  
(STABLE)

DONT PRÊTS GARANTIS  
**64 %**

PRÊTS OCTROYÉS  
**36 %**

MONTANT MOYEN DES PRÊTS  
**0,7 M€**  
+25 %

ENCOURS DE PRÊTS AU 31/12/2020  
**25,4 M€**  
+28 %

TYPES DE PRÊTS  
**38 %**  
prêts participatifs

**31 %**  
prêts court terme

**19 %**  
prêts à moyen terme

**12 %**  
lignes de crédits documentaires

## MODE

*Avec le soutien notamment des ministères de la Culture et de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté Industrielle et Numérique, de la CDC, du DEFI, de l'association ADC, des maisons Balenciaga, Chanel, Louis Vuitton et du mécanisme de garantie du FEI, l'Ifcic accompagne les jeunes marques créatives de vêtements, chaussures, maroquinerie et accessoires.*



### Bilan 2023

En 2023, le volume de prêts garantis et octroyés par l'Ifcic en faveur des créateurs de mode s'établit à 11,8 M€, un volume stable par rapport à 2022.

L'activité se répartit majoritairement sur les prêts garantis (64 %) et minoritairement sur les prêts octroyés (36 %), ce qui marque une évolution par rapport aux exercices précédents durant lesquels les prêts octroyés étaient à équivalence ou majoritaires par rapports aux prêts garantis.

Les marques de mode sont confrontées à de profondes mutations sur la partie retail notamment, ce qui peut expliquer de moindres investissements et un recours moindre à de l'endettement à moyen long terme.

Ainsi, la part des prêts à court terme garantis par l'Ifcic (ouverture de crédit et lignes de crédits documentaires) est supérieure aux années précédentes puisqu'elle

s'élève à 43 % des interventions au cours de l'année (contre 25 % en 2021). Les banques accompagnant moins d'investissements structurants, la part des prêts à moyen terme représente 19 % des interventions en 2023.

L'Ifcic poursuit, pour les marques les plus structurées, son soutien dans leur développement, en particulier à l'international, au travers de prêts participatifs octroyés directement (38 % des interventions, quasi-fonds propres).

Comme les années précédentes, le prêt-à-porter représente l'essentiel des acteurs accompagnés (81 % des bénéficiaires), suivi par les marques d'accessoires et de maroquinerie. Les entreprises accompagnées sont principalement franciliennes (85 %), mais également situées en Nouvelle-Aquitaine et en Normandie.

1-2-3 - Y PROJECT - Daniele Mango / Michèle Lian

### Évolution des encours au 31/12/2023

L'encours de crédits garantis et octroyés en faveur des créateurs de mode s'établit au 31/12/2023 à 25,4 M€ (+28 %). Notons, de manière atypique par rapport aux autres secteurs, que l'encours est majoritairement constitué de prêts octroyés en direct par l'Ifcic (64 %) et minoritairement de prêts garantis (36 %). Cela s'explique par une maturité courte des prêts bancaires garantis, tandis que les prêts octroyés directement par l'établissement présentent une durée moyenne de remboursement supérieure à 5 ans.

### Perspectives d'activité

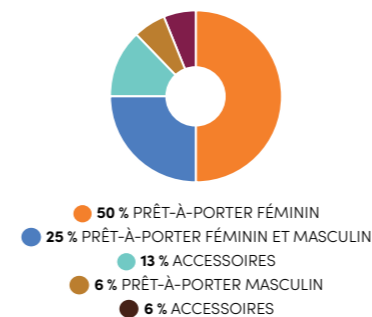
Le marché subit de fortes tensions notamment en lien avec les difficultés des boutiques multimarques, physiques ou digitales. Le contact direct avec la consommatrice et le consommateur final, une présence diversifiée à l'international constituent des éléments de résilience précieux pour les marques. Plusieurs enjeux continuent ainsi de générer pour elles des investissements: le développement du multi-canal (et pas uniquement celui du digital); l'éco-responsabilité, pour lequel les marques doivent poursuivre leurs innovations et leur relocalisation; l'international, alors que le marché Européen est atone avec l'impact du contexte inflationniste de ces deux dernières années.

Pour financer ces enjeux structurants, les marques pourraient avoir un recours accru à des financements externes à moyen et long terme. À ce titre, les prêts participatifs de l'Ifcic, en tant que quasi-fonds propres, pourront jouer un rôle dans le financement du développement des entreprises.

Les interventions en garantie devraient se maintenir, à la faveur du levier durable que l'Ifcic s'attache à obtenir pour les créateurs.

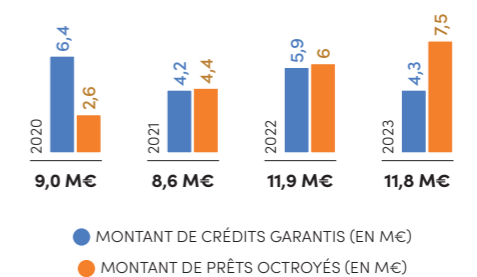
Ainsi, l'activité de l'Ifcic en faveur des marques de mode devrait se maintenir à un niveau équivalent à celui observé en 2022 et 2023.

### ACTIVITÉ DES BÉNÉFICIAIRES



1-2 - DRÔLE DE MONSIEUR

### ÉVOLUTION DE L'ACTIVITÉ (2020-2023)



PRÊTS GARANTIS ET OCTROYÉS

1,4 M€  
- 65 %

DONT PRÊTS GARANTIS

79%

PRÊTS OCTROYÉS

21 %

MONTANT MOYEN DES PRÊTS

0,1 M€  
- 13 %

ENCOURS DE PRÊTS AU 31/12/2022

12,6 M€  
(+ 4 %)

OBJET DES PRÊTS GARANTIS ET OCTROYÉS

40 %

investissements immatériels (renforcement du fonds de roulement et programmes éditoriaux)

33 %

travaux et investissements matériels

27 %

création et transmission d'entreprises



## LIVRE

*Avec le soutien notamment du ministère de la Culture, de la CDC, du CNL et du mécanisme de garantie du FEI, l'Ifcic accompagne l'ensemble de la filière du livre: librairies, édition, diffusion et distribution.*

### Bilan 2023

L'activité de l'Ifcic en faveur du secteur du livre enregistre une baisse de 65% en 2023 pour s'élever à 1,4 M€ de prêts garantis et octroyés. La baisse s'observe à la fois sur l'activité de prêt mais aussi et surtout sur l'activité de garantie, qui représente la majorité des interventions (79%).

L'exercice 2022 avait été marqué par un accompagnement atypique de plateformes digitales notamment en prêt direct qui ne s'est pas reproduit en 2023. Ensuite, le secteur de la librairie sollicite peu les financements de l'Ifcic depuis la crise sanitaire: les librairies, ayant prouvé leur résilience et reconstitué leurs trésoreries durant cette période, ont vu leurs besoins de financements externes décroître.

Les interventions en faveur des librairies restent pour autant largement majoritaires (87% des bénéficiaires), tandis que les éditeurs représentent 13% des financements de l'Ifcic.

40% des prêts garantis et octroyés ont financé le renforcement du fonds de roulement des librairies et des maisons d'édition, 33% la réalisation de travaux ou

d'investissements matériels à destination des librairies et 27% la création ou la transmission de librairies.

La majorité des prêts garantis et octroyés présente une maturité à moyen et long terme (67%), tandis que 27% des interventions concerne des prêts à court terme visant exclusivement le soutien de la trésorerie des librairies et des maisons d'édition. Le solde des prêts garantis et octroyés sont consentis sur une durée de long terme (> 7 ans) visant à financer les travaux d'aménagement d'envergure notamment.

Les librairies et éditeurs accompagnés sont répartis sur l'ensemble du territoire (6 régions représentées).

Enfin, notons que l'Ifcic a soutenu des entreprises et/ou investissements ayant des ambitions de décarbonation et/ou RSE pour un montant de 0,1 M€ au cours de l'exercice 2023.

### Évolution des encours au 31/12/2023

L'encours de crédits garantis et octroyés en faveur du secteur du livre s'établit à près de 12,6 M€ (+4%) au 31/12/2023.

1 - LIBRAIRIE L'ARMITIÈRE (à Rouen)

### Perspectives d'activité

Au cours de l'exercice 2024, les solutions de financement de l'Ifcic pourraient être à nouveau sollicitées plus fortement par les librairies notamment. En effet, ces dernières se voient confrontés (i) à un retour à la normale sur le plan des ventes après un niveau élevé durant la crise sanitaire, et (ii) à une augmentation de leurs coûts d'exploitation (salaires et énergie notamment). Leurs marges sont donc de nouveau sous pression et tout l'enjeu est donc de maintenir un niveau d'activité élevé. Du point de vue des éditeurs, le marché se maintient, mais la profession fait face également à une augmentation des coûts, même si le prix du papier semble se stabiliser.

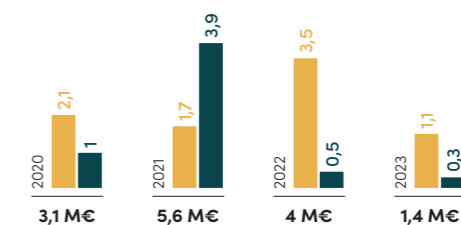
Pour favoriser un haut niveau de fréquentation, les librairies poursuivent leur modernisation et leurs investissements dans des outils de gestion améliorés. Le dynamisme observé sur le plan de la création de nouvelles librairies a ralenti en 2023 et devrait rester à un niveau équivalent en 2024, le maillage territorial étant déjà dense.

Les maisons d'édition vont continuer à mieux anticiper les hausses de coûts pour soutenir un marché stable, mais qui se concentre toujours plus.

Enfin, les initiatives visant à structurer la mutation de la filière vers le digital devraient se poursuivre, tout en constituant une complémentarité avec les usages traditionnels de lecture (contenus différents, liens à créer entre contenus digitaux et physiques etc.).

Dans ce contexte, l'activité de l'Ifcic en faveur du secteur du livre pourrait repartir à la hausse pour soutenir les investissements structurants et de repositionnement des librairies et maisons d'édition.

### ÉVOLUTION DE L'ACTIVITÉ (2020-2023)

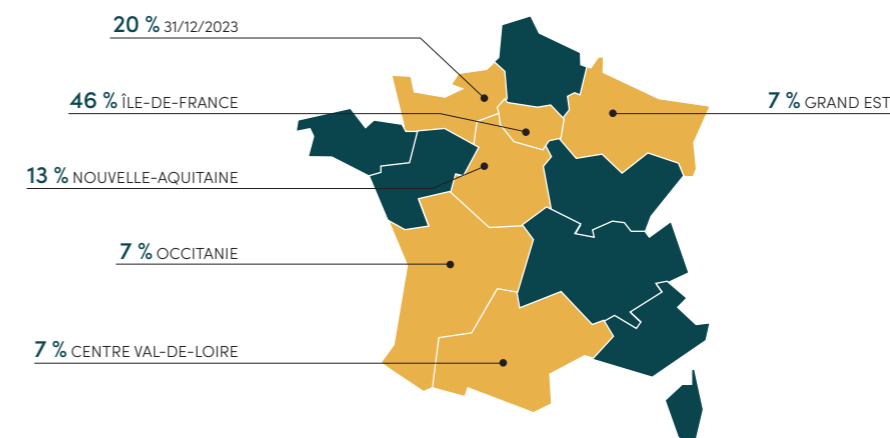


● MONTANT DE CRÉDITS GARANTIS (EN M€)  
● MONTANT DE PRÊTS OCTROYÉS (EN M€)



1-2 - LIBRAIRIE DE LA RUE EN PENTE (à Bayonne) - Bastien Normand

### RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES PRÊTS GARANTIS ET OCTROYÉS





PRÊTS GARANTIS ET OCTROYÉS

**4,4 M€**  
-17%

DONT PRÊTS GARANTIS

**8%**

PRÊTS OCTROYÉS

**92%**

MONTANT MOYEN DES PRÊTS

**0,5 M€**  
-7%

ENCOURS DE PRÊTS AU 31/12/2022

**12,8 M€**  
+9%

BÉNÉFICIAIRES

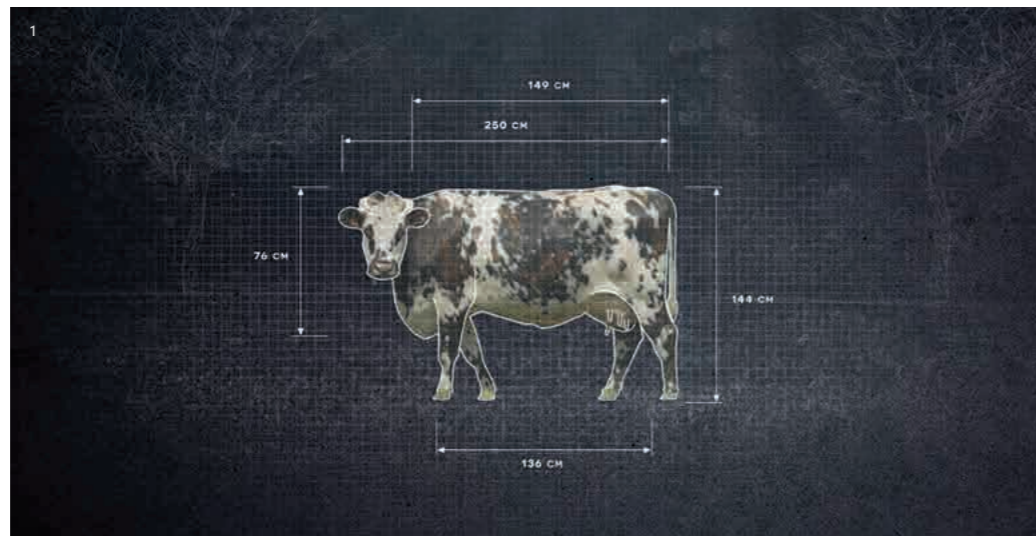
**45%**  
podcasts

**44%**  
presse en ligne pure players

**11%**  
presse magazine spécialisée

## PRESSE ET MÉDIAS

Avec le soutien notamment du ministère de la Culture, de la CDC et du mécanisme de garantie du FEI, l'Icfc accompagne les entreprises de presse et autres médias.



### Bilan 2023

En 2023, l'activité de l'Icfc en faveur de la presse et des médias enregistre une baisse de 17 %, avec un volume de prêts garantis et octroyés d'un montant de 4,4 M€.

Les années 2020 et 2021 avaient été marquées par un accompagnement exceptionnel de l'Icfc en faveur du secteur qui était en pleine mutation vers un modèle digital, ayant subi à la fois l'impact de la crise sanitaire (baisse des ventes et des revenus publicitaires) et la défaillance du distributeur PRESSALIS. La population des bénéficiaires a depuis évolué avec une part importante de financement de développements et rapprochements dans le secteur des podcasts (45 % des interventions), marché qui est en train de se structurer, et des titres de presse en ligne « pure players » (44%). La presse magazine spécialisée représente 11 % des interventions.

Au cours de l'exercice 2023, l'activité de l'Icfc en faveur du secteur de la presse et des médias est de nouveau très majoritairement constituée de prêts octroyés directement (92 %), les prêts garantis ne représentant sur l'exercice que 8 % de l'activité.

Les financements garantis et octroyés par l'Icfc ont satisfait le développement structurel de ces entreprises, en particulier pour les médias en ligne, les pure players et la presse magazine, afin de développer leur offre digitale (67 % - recrutement, production et diversification de contenus, internationalisation...), le renforcement de leur fonds de roulement (22 %), mais également le rapprochement d'entreprises (11 %).

Compte tenu de l'objet des prêts garantis et octroyés, les prêts participatifs de l'Icfc représentent 78 % des prêts octroyés et garantis, tandis que le solde est réalisé sous forme de prêts à moyen terme (22 %).

### Évolution des encours au 31/12/2023

L'encours de crédits garantis et octroyés en faveur des entreprises de presse s'établit à plus de 12,8 M€ au 31/12/2023 (+9 %).

OBJET DES PRÊTS GARANTIS ET OCTROYÉS



- 67 % DÉVELOPPEMENT STRUCTUREL
- 22 % RENFORCEMENT DU FONDS DE ROULEMENT
- 11 % CRÉATION ET TRANSMISSION D'ENTREPRISES



1 2

### Perspectives d'activité

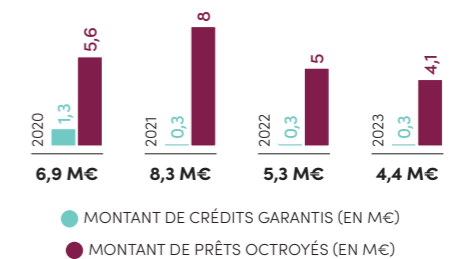
En 2024, l'activité de l'Icfc en faveur de la presse devrait continuer de soutenir au cas par cas les mutations des titres de presse ainsi que les opérations de rapprochement de titres au sein de la filière. Ces rapprochements pourraient s'opérer afin de mutualiser des ressources et ainsi préserver des marges qui sont mises à mal, s'agissant de la presse papier, par l'augmentation des coûts de fabrication (papier, inflation etc.) et la baisse de la diffusion engendrant une diminution des recettes publicitaires.

Les interventions de l'Icfc seront très certainement de nouveau majoritairement constituées de prêts, l'obtention de financements bancaires demeurant complexe dans l'attente de la stabilisation d'un nouveau modèle économique digital sur le secteur. La recherche d'une complémentarité entre garantie et prêts sera toutefois recherchée.

- 1-2 - LA DÉFERLANTE
- 3 - LA DÉFERLANTE v La fin des monstres (Tal Madesta)
- 4 - COMBAT MEDIA / STUDIO NOVA - The Enigma Thrillers



### ÉVOLUTION DE L'ACTIVITÉ (2020-2023)



PRÊTS GARANTIS ET OCTROYÉS  
14,4 M€  
- 7%

DONT PRÊTS GARANTIS  
84 %  
PRÊTS OCTROYÉS  
16 %

MONTANT MOYEN DES PRÊTS  
0,7 M€  
- 7%

ENCOURS DE PRÊTS AU 31/12/2022  
39,8 M€  
+ 21%

BÉNÉFICIAIRES  
31 %  
patrimoine

27 %  
multimédia-immersif

19 %  
galeries d'art

11 %  
métiers d'art

8 %  
design

4 %  
formation

## GALERIES D'ART, DESIGN, MÉTIERS D'ART, PATRIMOINE ET ARCHITECTURE, ARTS PLASTIQUES, FORMATION

*Avec le soutien notamment du ministère de la Culture, de la CDC, de l'Ameublement Français, du CODIFAB et du mécanisme de garantie du FEI, l'Ifcic intervient en faveur des entreprises et associations des secteurs des galeries d'art, du design, des métiers d'art, des arts plastiques, du patrimoine et de l'architecture.*



### Bilan 2023

En 2023, l'activité de l'Ifcic sur les secteurs des galeries d'art, du patrimoine et de l'architecture, du design, des métiers d'art et des arts plastiques s'établit à 14,4 M€, en baisse de 7% après trois années de croissance constante. L'activité s'est une nouvelle fois portée de manière significative en faveur de la filière des patrimoines et de l'architecture qui représente 31% des interventions.

Les galeries d'art enregistrent une croissance importante (19% des interventions) et concentrent 6,7 M€ de financements (47% des montants octroyés et garantis sur l'exercice). Cela s'explique par une opération exceptionnelle d'accompagnement en garantie du financement d'une galerie de renommée internationale

spécialisée dans le mobilier design. S'agissant des galeries d'art contemporain du 1er marché, les sollicitations restent faibles par rapport au niveau qui était observé avant la crise sanitaire de 2020.

Le secteur des métiers d'art progresse, représentant en 2023 11% des interventions tandis que le design représente 8% des interventions, en relative stabilité.

Contrairement aux années précédentes, l'activité de prêts est minoritaire et représente 16% des interventions (contre 59% en 2022, 66% en 2021, 73% en 2020 et 62% en 2019). S'agissant de proportions, l'activité de garantie présentant sur l'exercice 2023 une activité exceptionnelle (cf. supra), cela explique aussi cette diminution de la part des prêts par rapport aux crédits garantis.

1 - CAMPUS MANA

Le secteur de la formation dans la culture a représenté 4% des interventions.

Les financements garantis et octroyés ont principalement contribué au renforcement du fonds de roulement (38% des interventions), à la réalisation de travaux et d'investissements matériels (35%), au développement et à la structuration des entreprises (33%), au développement structurel, en particulier pour les solutions innovantes (15%) et enfin à la création ou à la transmission d'entreprises (12%).

En 2023, les initiatives innovantes accompagnées portent sur des solutions d'analyse de data concernant les visites de musée par exemple, ou encore des expériences en réalité virtuelle au sein de musées ou lieux de patrimoine.

Les financements sont constitués très majoritairement de prêts à moyen et long terme (65%) et de prêts participatifs octroyés par l'Ifcic, visant à soutenir les investissements structurels (23%). Le solde se répartit entre des prêts à court terme (8%) visant à financer exclusivement le renforcement du fonds de roulement des entreprises et des engagements par signature (4% - cautions pour loyers par exemple).

Enfin, notons que l'Ifcic a soutenu des entreprises et/ou investissements ayant des ambitions de décarbonation et/ou RSE pour un montant de 1,3 M€ au cours de l'exercice 2023 au sein de la filière des patrimoines, de l'architecture et des métiers d'art.

### Évolution des encours au 31/12/2023

L'encours de crédits garantis et octroyés en faveur des secteurs des galeries d'art, des patrimoines et de l'architecture, du design, des métiers d'art, de la formation, des arts plastiques, s'établit à plus de 39,8 M€ au 31/12/2023 (+21%).

### Perspectives d'activité

Au cours de l'année 2024, l'activité de l'Ifcic en faveur des secteurs des patrimoines et de l'architecture devrait se maintenir à un niveau élevé grâce aux actions de sensibilisation menées avec l'appui du ministère de la Culture et des organisations professionnelles du secteur.

L'activité en faveur des galeries d'art pourrait s'établir à un niveau moins élevé, l'année 2023 ayant été marqué par une opération exceptionnelle.

S'agissant des secteurs des métiers d'art et des entreprises de design, l'Ifcic poursuivra ses efforts de promotion de ses outils de financement en complémentarité avec les initiatives de soutien conduites par le ministère de la Culture.

1 - CAMPUS MANA  
2 c ARTEUM SERVICES - Musée du quai Branly-Jacques Chirac - Caroline Menne  
3 - KATABA - Cindy Attoungbre

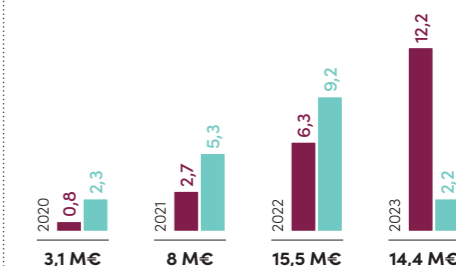


### OBJET DES PRÊTS GARANTIS ET OCTROYÉS



- 38 % RENFORCEMENT DU FONDS DE ROULEMENT
- 35 % TRAVAUX ET INVESTISSEMENTS
- 15 % DEVELOPPEMENT STRUCTUREL (EMBAUCHES, FOIRES...)
- 12 % CRÉATION ET TRANSMISSION D'ENTREPRISES

### ÉVOLUTION DE L'ACTIVITÉ (2020-2023)



- MONTANT DE CRÉDITS GARANTIS (EN M€)
- MONTANT DE PRÊTS OCTROYÉS (EN M€)



# COMPTES 2023

BILAN ET COMPTE DE RÉSULTAT — 52

EXAMEN DES COMPTES — 54

ANNEXE AUX COMPTES — 57

INFORMATIONS PRUDENTIELLES — 68

RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE — 75

RÉSOLUTIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 30 MAI 2023 — 77

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS — 78

- 1 - MAMMA ROMAN - Les pistolets en plastique (réal. Jean-Christophe Meurisse)  
 2 - PARMIS LES LUCIOLES v Le grand voyage de Gouti (réal. Bénédicte Galup)  
 3 - AJ ATELIER DES CUIVRES - Martin Trillaud  
 4 - CINÉMA ARTPLEXE (à Marseille)  
 5 - MAISON GAINSBORG - Alexis Raimbault  
 6 - LA DÉFERLANTE - Et aussi l'amour (Marie Docher)  
 7 - TRAFFIX MUSIC - Héritage - Les rendez-vous soniques  
 8 - KMBO - Les inséparables (réal. Jérémie Degruson)

## BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2023

| ACTIF  | AU 31 DÉC. 2023       | AU 31 DÉC. 2022       | PASSIF   | AU 31 DÉC. 2023       | AU 31 DÉC. 2022       |
|--|-----------------------|-----------------------|--|-----------------------|-----------------------|
| <b>CAISSE ET BANQUES CENTRALES</b>                             | <b>314,52</b>         | <b>111,13</b>         | <b>OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE</b>              | <b>901 395,34</b>     | <b>488 492,10</b>     |
| > Caisse   | 314,52                | 111,13                | > Comptes ordinaires créditeurs                  | 901 395,34            | 488 492,10            |
| <b>CRÉANCES SUR ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT</b>                   | <b>96 341 063,45</b>  | <b>84 330 393,28</b>  | <b>AUTRES PASSIFS</b>                            | <b>668 842,60</b>     | <b>572 839,26</b>     |
|  |                       |                       | > Fournisseurs                                   | 126 331,04            | 107 972,96            |
|  |                       |                       | > Dettes fiscales et sociales                    | 413 808,58            | 348 567,54            |
|  |                       |                       | > Autres créditeurs divers                       | 128 702,98            | 116 298,76            |
| > Comptes à vue  | 88 278 770,12         | 74 330 101,61         | <b>COMPTES DE RÉGULARISATION</b>                 | <b>1 050 684,86</b>   | <b>701 879,43</b>     |
| > Comptes à terme  | 8 062 293,33          | 10 000 291,67         | > Produits constatés d'avance                    | 1 050 684,86          | 701 879,43            |
| <b>OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE</b>                            | <b>45 558 551,06</b>  | <b>44 238 423,35</b>  | <b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>        | <b>107 410,43</b>     | <b>107 410,43</b>     |
| > Autres crédits à la clientèle                                | 37 261 809,59         | 38 388 262,82         |  |                       |                       |
| > Créances douteuses et compromises                            | 8 032 890,90          | 5 639 303,21          | <b>FONDS DE GARANTIE</b>                         | <b>84 911 854,52</b>  | <b>87 152 571,84</b>  |
| > Créances rattachées  | 263 850,57            | 210 857,32            | > Fonds de garantie nets                         | 68 498 194,37         | 69 980 775,32         |
|  |                       |                       | > Provisions sur dossiers douteux compromis      | 4 843 220,81          | 5 022 162,60          |
|  |                       |                       | > Provisions sur dossiers douteux                | 11 570 439,34         | 12 149 633,92         |
|  |                       |                       | > Provisions pour concentration des risques      |                       |                       |
| <b>VALEURS IMMOBILISÉES</b>                                    | <b>121 199 508,72</b> | <b>94 920 806,33</b>  | <b>FONDS EN INSTANCE D'AFFECTATION</b>           | <b>,00</b>            | <b>,00</b>            |
| > Prêts participatifs  | 107 328 490,51        | 89 554 431,41         |  |                       |                       |
| > Prêts douteux et compromis                                   | 13 871 018,21         | 5 366 374,92          | <b>FONDS DE PRÊTS</b>                            | <b>187 631 485,85</b> | <b>185 386 261,67</b> |
| <b>ACTIONS ET AUTRES TITRES À REVENU VARIABLE</b>              | <b>,00</b>            | <b>40 658 195,12</b>  | > Fonds de prêts nets                            | 171 516 621,36        | 178 170 925,98        |
| > Prix de revient "Actions et autres titres à revenu variable" | ,00                   | 40 658 195,12         | > Provisions pour créances douteuses compromises | 7 525 528,34          | 3 167 848,09          |
| > Autres titres de participation                               | ,00                   | ,00                   | > Provisions pour créances douteuses             | 8 589 336,15          | 4 047 487,60          |
|  |                       |                       | > Provisions pour clause d'allègement            | ,00                   | ,00                   |
| <b>ACTIONS ET AUTRES TITRES À REVENU FIXE</b>                  | <b>123 957 237,00</b> | <b>107 738 196,44</b> |  |                       |                       |
| > Prix de revient  | 123 957 237,00        | 107 738 196,44        | <b>DETTES SUBORDONNÉES</b>                       | <b>47 084 471,21</b>  | <b>33 550 000,00</b>  |
|  |                       |                       | <b>CAPITAL SOCIAL</b>                            | <b>5 454 925,00</b>   | <b>5 454 925,00</b>   |
| <b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>                           | <b>601 931,25</b>     | <b>627 567,27</b>     | <b>PRIME D'ÉMISSION</b>                          | <b>6 961 520,00</b>   | <b>6 961 520,00</b>   |
|  |                       |                       | <b>FONDS DE RÉSERVE</b>                          | <b>33 635 805,78</b>  | <b>33 635 805,78</b>  |
| <b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>                             | <b>263 807,01</b>     | <b>330 768,76</b>     | <b>RÉSERVE LÉGALE</b>                            | <b>518 164,94</b>     | <b>397 472,28</b>     |
| <b>IMMOBILISATIONS CORP. HORS EXPLOITATION</b>                 | <b>27 361,33</b>      | <b>27 361,33</b>      |  |                       |                       |
| <b>AUTRES ACTIFS</b>   | <b>1 861 007,14</b>   | <b>1 026 609,75</b>   | <b>RÉSERVE SPÉCIALE</b>                          | <b>4 234 320,03</b>   | <b>4 106 706,71</b>   |
| > Coupons à encaisser  | 866 352,60            | 459 454,79            | <b>RÉSERVE SPÉCIALE ART. 238</b>                 | <b>22 888,00</b>      | <b>18 416,00</b>      |
| > Dépôts et cautionnements                                     | 70 260,70             | 66 634,68             | <b>REPORT À NOUVEAU</b>                          | <b>15 292 412,75</b>  | <b>13 131 337,60</b>  |
| > Acompte s/impôts sur sociétés                                | 263 225,00            | ,00                   |  |                       |                       |
| > Commissions et intérêts à recevoir                           | 61 107,83             | 99 394,53             | <b>RÉSULTAT EN INSTANCE D'AFFECTATION</b>        | <b>,00</b>            | <b>,00</b>            |
| > Autres comptes débiteurs                                     | 600 061,01            | 401 125,75            | <b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>                    | <b>1 617 768,06</b>   | <b>2 413 853,13</b>   |
| <b>COMPTES DE RÉGULARISATION</b>                               | <b>283 167,89</b>     | <b>181 058,47</b>     | <b>TOTAL DU PASSIF</b>                           | <b>390 093 949,37</b> | <b>374 079 491,23</b> |
| > Charges constatées d'avance                                  | 283 167,89            | 181 058,47            |  |                       |                       |
| <b>TOTAL DE L'ACTIF</b>  | <b>390 093 949,37</b> | <b>374 079 491,23</b> |  |                       |                       |
| <b>HORS BILAN</b>  |                       |                       |  |                       |                       |
| > ENGAGEMENTS DONNÉS   | 474 459 584,25        | 538 742 209,69        |  |                       |                       |
| Engagements de financements                                    | 8 747 000,00          | 22 360 000,00         |  |                       |                       |
| Engagements de garantie donnés sains                           | 419 080 906,65        | 470 750 785,77        |  |                       |                       |
| Engagements de garantie donnés dtx/ctx                         | 46 631 677,60         | 45 631 423,92         |  |                       |                       |
| > ENGAGEMENTS REÇUS  | 49 408 253,14         | 65 976 880,04         |  |                       |                       |

## COMPTE DE RÉSULTAT AU 31 DÉCEMBRE 2023

|  | RÉALISÉ AU 31/12/2023 | RÉALISÉ AU 31/12/2022 | VARIATION<br>Réalise 2022 / Réalise 2023 |
|--|-----------------------|-----------------------|--|
| <b>INTÉRÊTS ET PRODUITS ASSIMILÉS</b>                                      | <b>3 846 105</b>      | <b>2 735 077</b>      | <b>40,62%</b>                            |
| > Sur comptes à vue  | 158 261               |                       |  |
| > Sur comptes à terme  | (292)                 |                       |  |
| > Sur obligations et autres titres à revenus fixes                         | 931 664               | 210 283               | 343,05%                                  |
| dont intérêts sur fonds de réserve   | -                     | -                     |  |
| > Sur opérations avec la clientèle   | 2 756 471             | 2 493 402             | 10,55%                                   |
| Fpicc  | 1 093 543             | 960 102               | 13,90%                                   |
| Fpinnov  | 483 118               | 338 247               | 42,83%                                   |
| Fpia   | 993 032               | 1 071 503             | -7,32%                                   |
| Fonds Jeux vidéo   | 124 362               | 123 551               | 0,66%                                    |
| Fpia Croissance  | 62 415                | -                     |  |
| <b>INTÉRÊTS ET CHARGES ASSIMILÉS</b>                                       | <b>(2 436 000)</b>    | <b>-</b>              |  |
| Sur comptes à terme  | (2 436 000)           | -                     |  |
| <b>REVENUS DES TITRES À REVENUS VARIABLES</b>                              | <b>-</b>              | <b>-</b>              |  |
| <b>COMMISSIONS</b>   | <b>5 887 985</b>      | <b>5 289 745</b>      | <b>11,31%</b>                            |
| Commissions de garantie  | 4 178 876             | 4 524 331             | -7,64%                                   |
| Cinéma   | 2 179 898             | 2 229 149             | -2,21%                                   |
| Cinéma Européen  | 594 881               | 655 904               | -9,30%                                   |
| Audiovisuel  | 577 936               | 706 189               | -18,16%                                  |
| Ciné-caution   | 382 107               | 511 034               | -25,23%                                  |
| Industries Techniques  | 107 662               | 70 755                | 52,16%                                   |
| Jeu vidéo  | 22 350                | 26 567                | -15,87%                                  |
| Industries culturelles   | 314 042               | 324 734               | -3,29%                                   |
| <b>PRODUITS S/PRESTATIONS DE SERVICES FINANCIERS</b>                       | <b>1 709 110</b>      | <b>765 414</b>        | <b>123,29%</b>                           |
| Commissions sur gestion de fonds   | 1 709 110             | 765 414               | 123,29%                                  |
| <b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>  | <b>7 298 090</b>      | <b>8 024 823</b>      | <b>-9,06%</b>                            |
| <b>CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION</b>                                    | <b>(4 821 268)</b>    | <b>(4 550 375)</b>    | <b>5,95%</b>                             |
| <b>CHARGES DE PERSONNEL</b>  | <b>(2 782 829)</b>    | <b>(2 533 440)</b>    | <b>9,84%</b>                             |
| SALAIRES ET RÉMUNÉRATIONS  | (1 663 174)           | (1 481 444)           | 12,27%                                   |
| CHARGES RETRAITE   | (193 538)             | (184 757)             | 4,75%                                    |
| AUTRES CHARGES SOCIALES  | (695 119)             | (654 087)             | 6,27%                                    |
| TAXES ET IMPÔTS S/SALAIRES   | (230 998)             | (213 152)             | 8,37%                                    |
| <b>AUTRES FRAIS ADMINISTRATIFS</b>   | <b>(2 038 438)</b>    | <b>(2 016 935)</b>    | <b>1,07%</b>                             |
| IMPÔTS ET TAXES  | (130 141)             | (106 345)             | 22,38%                                   |
| LOCATIONS  | (339 875)             | (323 603)             | 5,03%                                    |
| COMMUNICATION ET REPRÉSENTATION  | (231 187)             | (170 408)             | 35,67%                                   |
| FRAIS INFORMATIQUES  | (355 716)             | (325 672)             | 9,23%                                    |
| HONORAIRES ET PRESTATIONS  | (712 338)             | (797 168)             | -10,64%                                  |
| AUTRES SERVICES EXTÉRIEURS   | (269 181)             | (293 740)             | -8,36%                                   |
| <b>DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS SUR IMMOBILISATIONS</b>      | <b>(324 738)</b>      | <b>(278 903)</b>      | <b>16,43%</b>                            |
| <b>RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>  | <b>2 152 084</b>      | <b>3 195 546</b>      | <b>-32,65%</b>                           |
| DOTATIONS OU REPRISES AUX PROVISIONS ET PERTES SUR CRÉANCES IRRÉCUPÉRABLES | -                     | -                     | 0,00 %                                   |
| <b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>   | <b>2 152 084</b>      | <b>3 195 546</b>      | <b>-32,65%</b>                           |
| GAINS OU PERTES SUR ACTIFS IMMOBILISÉS                                     | (3604)                | -                     |  |
| <b>RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT</b>  | <b>2 148 480</b>      | <b>3 195 546</b>      | <b>-32,77%</b>                           |
| CHARGES OU PRODUITS EXCEPTIONNELS  | 8 526                 | 13 078                | -34,80%                                  |
| Impôts sur les bénéfices   | (539 238)             | (794 770)             | -32,15%                                  |
| <b>RÉSULTAT NET</b>  | <b>1 617 768</b>      | <b>2 413 853</b>      | <b>-32,98%</b>                           |

# comptes de l'année 2023

## LE COMPTE DE RÉSULTAT

### PRODUIT NET BANCAIRE

Le compte de résultat de l'Ifcic fait apparaître une diminution du produit net bancaire de 9,06 % le portant à 7,3 millions d'euros en 2023.

Le produit net bancaire est composé de quatre éléments:

> **Les commissions de garantie (hors bilan):** elles sont en diminution à 4,2 millions d'euros (-7,6 %). Leur répartition par secteur d'activité et leur variation par rapport à l'année précédente sont les suivantes:

- Cinéma: 66,4 % (-2,6 points)
- Audiovisuel: 13,8 % (-1,8 points)
- Exploitation, industries techniques, jeu vidéo: 12,3 % (-1,2 points)
- Industries culturelles: 7,5 % (+0,3 point)

La diminution des commissions de garantie résulte de la baisse des encours de crédits garantis. Les commissions diminuent pour l'ensemble des secteurs, même si la diminution est plus marquée pour les secteurs du cinéma, de l'audiovisuel et des secteurs relevant du CNC de manière générale. Cette tendance baissière des commissions de garantie avait été anticipée. En effet, le stock d'encours de crédits garantis était exceptionnellement élevé à la suite de la crise sanitaire compte tenu de la suspension de leur amortissement et de l'allongement de la durée de leur remboursement pendant cette période.

> **Les produits sur opérations avec la clientèle** correspondent à la quote-part revenant à l'Ifcic des intérêts versés par les bénéficiaires de prêts octroyés directement. Compte tenu d'une croissance soutenue de l'activité de prêts, ces produits sont toujours en forte hausse. Ils s'établissent à 2 756 K€ en hausse de 10,6 % par rapport à 2022.

> **Les intérêts sur capitaux propres et fonds de réserve extériorisés:** ces produits, générés par les placements réalisés sur fonds propres, s'établissent à 1,1 M€ en 2023, favorisés par des conditions de placements plus favorables dans un contexte de remontée des taux d'intérêts. Néanmoins, ces produits se sont vus impactés de la prise en charge sur les comptes de 2023 de l'intégralité d'une soule de déblocement d'un dépôt à terme d'un montant 2,4 M€ portant les intérêts sur capitaux propres de l'année 2023 à -1,3M€.

> **Les produits des commissions de gestion sur fonds de garantie et de prêts:** ces produits, perçus par l'Ifcic pour couvrir les frais de gestion des fonds qui lui sont confiés, représentent 1 709 K€, en augmentation de 123 % par rapport à 2022.

Ainsi, la quote-part (jusqu'à 50 %) des intérêts perçus sur les produits de placement des fonds de prêts s'est accrue:

- > en bénéficiant de la hausse des taux constatée sur la rémunération des comptes à vue et comptes à terme;
- > par la cession des parts du fonds dédié (de type OPCVM) qui avait été mis en place lorsque l'environnement de taux était en terrain négatif, et qui a permis de générer une plus-value significative.

### CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION

Les charges générales d'exploitation ont été maîtrisées et contenues à une hausse de 6 % dans un contexte inflationniste très fort, s'établissant à 4,8M€ pour 2023. Les charges de personnel représentent 2,8M€ (en hausse de 9,8 %) notamment en raison de l'enveloppe supérieure allouée aux augmentations accordées pour 2023 par le Conseil d'administration, ainsi qu'en raison de recrutements intervenus fin 2022 qui ont été pris en compte pour une année pleine sur 2023.

### RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT

Le résultat courant avant impôt s'établit à 2,1 millions d'euros contre 3,2 millions d'euros en 2022. Malgré une forte augmentation des produits issus des activités de prêt et de placements sur l'exercice, le résultat est en baisse compte tenu de l'impact dans les produits financiers de la soule de déblocement de 2,4 M€.

### RÉSULTAT NET

L'exercice 2023 se solde par un compte de résultat bénéficiaire à hauteur de 1 618 K€ contre 2 414 K€ en 2022, soit une baisse de près de 33 %.

Conformément aux dispositions de l'article 90 de la directive CRD IV, il est précisé que le rapport entre bénéfice et total bilan, qui correspond au rendement des actifs, s'élève à 0,42 %.

## LE BILAN

Au 31 décembre 2023, le total du bilan de l'Ifcic atteint 390,1 millions d'euros contre 374,1 millions d'euros au 31 décembre 2022. Les fonds propres de l'Ifcic sont en légère hausse par rapport à 2023, à 66,1 millions d'euros (contre 63,7 millions d'euros en 2022). Les garanties délivrées, comptabilisées en hors bilan, sont en baisse de -9,8 %: elles s'établissent à 465,7 millions d'euros, contre 516,4 millions d'euros à fin 2022. Les engagements donnés s'établissent au total à 474,5 millions d'euros compte tenu des engagements d'octroi de prêts qui ne sont pas encore débloqués au 31/12/2023 (8,7 millions d'euros). L'Ifcic comptabilise également des engagements reçus, à hauteur de 49,4 millions d'euros contre 66 millions d'euros en 2022, correspondant au montant de la garantie du Fonds Européen d'Investissement (33,4 millions d'euros) auquel ont été ajoutés les droits de tirage à hauteur de 16 millions d'euros d'un prêt subordonné d'un montant total de 50 Millions d'euros souscrit par l'Ifcic auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour le financement des fonds de prêt. Les provisions sur fonds de garantie sont en baisse à 16,4 millions d'euros au 31 décembre 2023, contre 17,2 millions d'euros au 31 décembre 2022. Sur les fonds de prêts, les provisions sur créances douteuses s'établissent à 16,1 millions d'euros contre 7,2 millions d'euros en 2022. Les fonds de garantie nets s'établissent à 68,5 millions d'euros, en baisse de 2,1 %.

## TABLEAU DES RÉSULTATS FINANCIERS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Conformément à l'article R. 225-102 al.2 du Code de Commerce, le tableau des résultats des cinq derniers exercices est présenté ci-après.

|  | 2019      | 2020      | 2021      | 2022      | 2023      |
|--|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| <b>SITUATION FINANCIÈRE EN FIN D'EXERCICE</b>                  |           |           |           |           |           |
| Capital social   | 5 454 925 | 5 454 925 | 5 454 925 | 5 454 925 | 5 454 925 |
| Nombre d'actions émises  | 357 700   | 357 700   | 357 700   | 357 700   | 357 700   |
| Nombre d'obligations convertibles en actions                   | -         | -         | -         | -         | -         |
| <b>RÉSULTAT GLOBAL DES OPÉRATIONS EFFECTIVES</b>               |           |           |           |           |           |
| Chiffre d'affaires hors taxes                                  | 5 700 640 | 5 938 974 | 7 345 419 | 8 024 823 | 7 298 090 |
| Bénéfice avant impôts, amortissements et provisions            | 2 200 737 | 2 427 628 | 3 448 626 | 3 487 526 | 2 481 744 |
| Impôts sur les bénéfices                                       | 621 502   | 636 029   | 847 314   | 794 770   | 539 238   |
| Bénéfice après impôts, amortissements et provisions            | 1 452 848 | 1 635 679 | 2 316 096 | 2 413 853 | 1 617 768 |
| Montant des bénéfices distribués                               | -         | -         | -         | -         | -         |
| <b>RÉSULTATS DES OPÉRATIONS RÉDUITS À UNE SEULE ACTION</b>     |           |           |           |           |           |
| Bénéfices après impôts mais avant amortissements et provisions | 4,41      | 5,01      | 7,27      | 7,53      | 5,43      |
| Bénéfices après impôts, amortissements et provisions           | 4,06      | 4,57      | 6,47      | 6,75      | 4,52      |
| Dividende versé à chaque action                                | -         | -         | -         | -         | -         |
| <b>PERSONNEL</b>   |           |           |           |           |           |
| Nombre de salariés   | 19        | 19        | 20        | 20        | 21        |
| Montant de la masse salariale                                  | 1 394 355 | 1 406 037 | 1 495 413 | 1 463 724 | 1 629 574 |
| Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux      | 725 077   | 737 639   | 809 381   | 838 844   | 888 657   |

## ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS INTERVENUS DEPUIS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

### Dispositif de garantie européenne des prêts mis en œuvre par le Fonds Européen d'Investissement (FEI) pour 2024.

Par accord en date du 10 janvier 2024, le FEI a acté de la prolongation du dispositif de garantie en vigueur jusqu'au 30 juin 2024, dans l'attente de la mise en œuvre du nouveau dispositif communautaire de garantie en faveur des industries culturelles et créatives.

Le FEI a par ailleurs confirmé le 13 février 2024 la décision de son comité d'accorder à l'Ifcic, à compter du premier semestre 2024, le bénéfice de son nouveau dispositif de garantie pour son activité de prêts avec un volume maximum de garantie de 60 millions.

## PROPOSITION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT

L'exercice 2023 se solde par un bénéfice de 1 617 768,06 euros.

Il est proposé d'affecter ce résultat à hauteur de: 27 327,56 euros à la réserve légale; 4 472,00 euros à la réserve spéciale constituée en application de l'article 238 bis AB du code général des impôts; et le solde, soit 1 585 968,50 euros, au report à nouveau. En 2023, aucune affectation à la réserve spéciale constituée des produits financiers du fonds de réserve et telle que prévue par l'article 21 des statuts de l'Ifcic, ne peut être proposée, ces produits financiers étant négatifs sur l'exercice.

## RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUÉS ANTÉRIEUREMENT

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, il est rappelé qu'aucune distribution de dividendes n'est intervenue au titre des trois exercices précédents.

## INFORMATIONS RELATIVES AUX RÉMUNÉRATIONS DE L'ACTIVITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Conformément aux articles L. 225-45 et L. 225-83 du Code de commerce, il est proposé de fixer les rémunérations de l'activité des membres du conseil d'administration pour l'exercice 2023 à la somme de 28 480 € (vingt-huit mille quatre cent quatre-vingts euros) bruts.

## INFORMATIONS RELATIVES AUX DÉLAIS DE PAIEMENT

Conformément à l'article L.441-6-1 du code de commerce, l'Ifcic communique les informations relatives aux délais de paiement des fournisseurs.

À la date de clôture, l'Ifcic ne présentait pas de retard de paiement et les échéances de ces dettes fournisseurs étaient les suivantes:

| EN K€   | 0 jour (indicatif)      | 1 à 30 jours | 31 à 60 jours | 61 à 90 jours | 91 jours et plus | TOTAL (1 jour et plus) |
|---|-------------------------|--------------|---------------|---------------|------------------|------------------------|
| <b>(A) Tranches de retard de paiement</b>   |                         |              |               |               |                  |                        |
| Nombre de factures Concernées   | 10                      | 10           | 1             | -             | -                | 11                     |
| Montant total des factures concernées TTC   | 20                      | 50           | 3             | 0             | 0                | 53                     |
| Pourcentage du montant total des achats de l'exercice TTC   | -                       | -            | -             | -             | -                | -                      |
| Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice TTC   | -                       | -            | -             | -             | -                | -                      |
| <b>(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées</b>                                   |                         |              |               |               |                  |                        |
| Factures exclues  | 3                       |              |               |               |                  | 0                      |
| Montant total des factures  | 54                      |              |               |               |                  | 0                      |
| <b>(C) délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L.441-6 ou article L.443-1 du code de commerce)</b> |                         |              |               |               |                  |                        |
| Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement exclues TTC  | délais légaux: 30 jours |              |               |               |                  |                        |

# annexe

## AUX COMPTES DE L'EXERCICE 2023

L'Institut pour le Financement du Cinéma et des Industries Culturelles (Ifcic) est un établissement de crédit créé en 1983 pour faciliter l'accès au crédit des entreprises des secteurs de la culture.

Les comptes de l'exercice 2023 de l'Ifcic, recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023, sont présentés conformément au Règlement ANC n°2014-07 du 26 novembre 2014, tel que modifié par le Règlement ANC 2020-10 du 22 décembre 2020.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

### 1-2. MÉTHODE D'ÉVALUATION DES ACTIFS IMMOBILISÉS

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et font l'objet d'un amortissement linéaire selon leurs durées d'utilisation.

Licences, matériels et installations nécessaires à l'exploitation:

> licences pour les progiciels: linéaire 3 à 5 ans

> aménagements, agencements et installations: linéaire 3 à 9 ans

> mobilier, matériel de bureau: linéaire 5 ans

> matériel informatique: linéaire 3 ans

### 1-3. INFORMATIONS RELATIVES À LA VENTILATION DES ENCOURS ET L'ÉVALUATION DES PROVISIONS SUR ENGAGEMENTS

Les engagements sont présentés selon l'application du règlement CRC 2002-03 du 12 décembre 2002 modifié relatif à la ventilation des encours sains, des encours douteux et des encours douteux compromis ou contentieux.

Le classement pour un client donné des encours en encours douteux entraîne par « contagion » un classement identique de la totalité des encours et des engagements relatifs à ce client, nonobstant les caractéristiques propres des encours concernés.

Cette règle ne concerne ni les encours affectés de litiges ponctuels non liés à l'insolvabilité de la contrepartie, ni le risque de crédit dépendant de la solvabilité d'un tiers et non de celle de la contrepartie même. Lorsque la contrepartie appartient à un groupe, l'Ifcic examine les conséquences de cette défaillance au niveau du groupe et apprécie la nécessité de classer en encours douteux l'ensemble des encours relatifs aux entités juridiques du groupe formant un même bénéficiaire au sens du règlement (UE) n°575/2013 du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013.

## 1. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

### 1-1. MÉTHODE D'ÉVALUATION DU PORTEFEUILLE

Conformément aux dispositions du règlement n°90.01 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière, modifié par les règlements 95-04, 2000-02, 2002-01, 2005-01-2008-07 et 2008-17 du Comité de la Réglementation Comptable, les titres détenus en portefeuille (fonds propres, fonds de garantie, fonds d'avances, fonds en instance d'affectation) sont classés en fonction de l'intention qui préside à leur détention.

Le portefeuille relatif aux fonds de prêts est composé de titres de placement. Les portefeuilles relatifs aux fonds propres et fonds de garantie sont constitués de titres d'investissement pour la partie investie à plus d'un an et de titres de placement pour le solde.

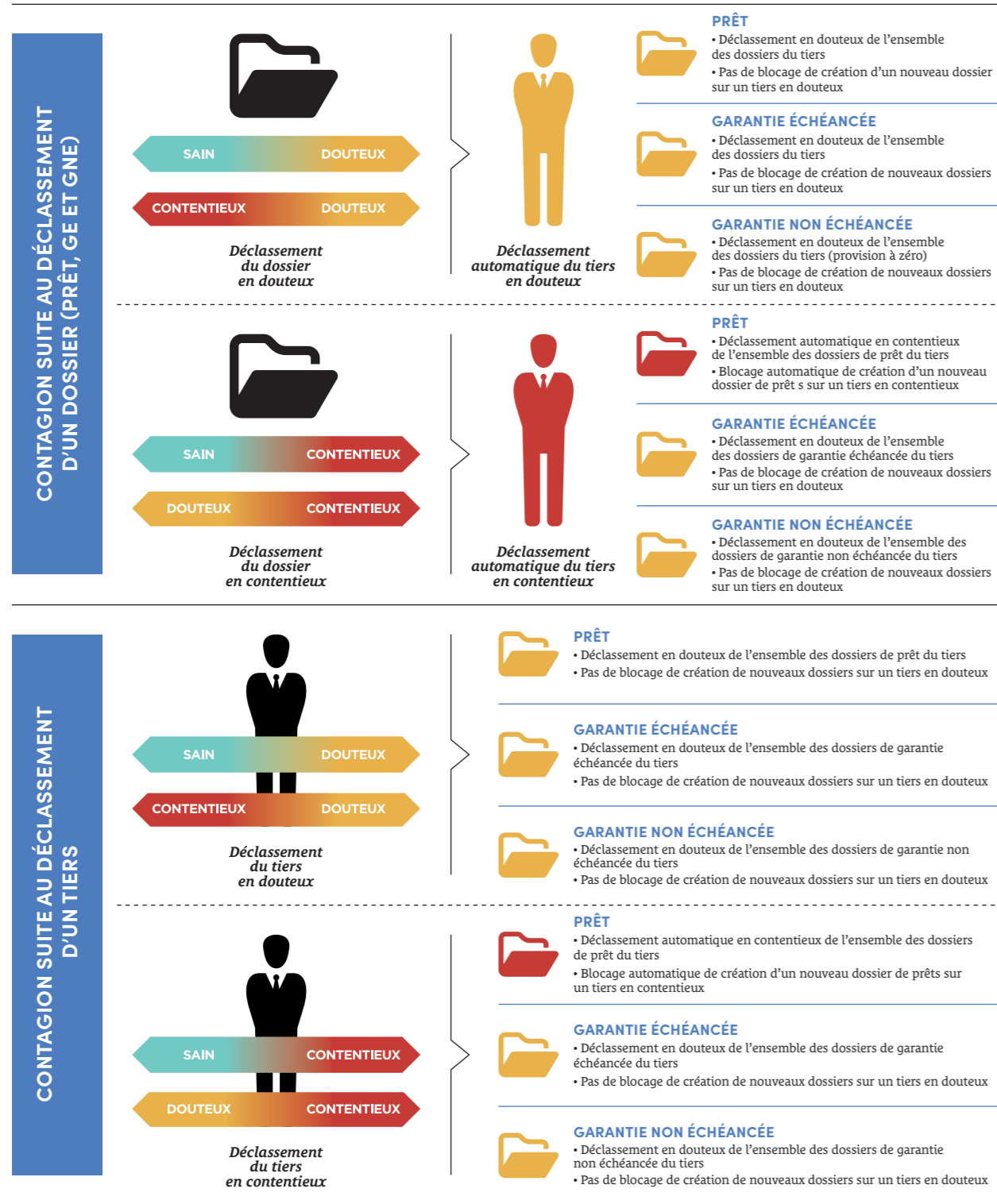
#### 1-1-A Titres d'investissement

Ils regroupent les titres à revenu fixe que la société a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance et qui ne comportent aucune contrainte juridique qui pourrait remettre en cause leur détention jusqu'à l'échéance. Ces titres sont comptabilisés pour leur prix d'achat et les moins-values latentes ne donnent pas lieu à dépréciation.

#### 1-1-B Titres de placement

Ils regroupent les autres titres composant le portefeuille de l'Ifcic. Les titres de placement sont comptabilisés selon la méthode du « premier entré, premier sorti », au coût d'acquisition ou à la valeur de réalisation si celle-ci est inférieure.

En synthèse :



1-3-A Engagements hors bilan

L'activité de l'Ifcic est caractérisée par sa position de garant des établissements prêteurs. Aussi, les critères de classement retenus ont été arrêtés selon les informations en possession de l'Ifcic et, en particulier, celles communiquées par les établissements partenaires.

Les encours *douteux* correspondent (i) aux encours de crédits classés en douteux par les établissements prêteurs, (ii) aux dossiers pour lesquels l'Ifcic considère qu'il existe un risque de défaillance dans le remboursement du crédit garanti, indépendamment de son classement en douteux par l'établissement de crédit et (iii) aux encours d'un bénéficiaire qui a un crédit classé en douteux (contagion).

Les encours douteux *compromis* correspondent aux encours pour lesquels la garantie de l'Ifcic a été mise en jeu.

Les provisions sur engagements figurent au passif du bilan et sont constituées :

- > des provisions sur encours douteux;
- > des provisions sur encours douteux compromis ("dettes estimées sur sinistres"), qui correspondent à l'évaluation des montants à régler aux établissements prêteurs;
- > des provisions pour concentration des risques.

Chaque trimestre, en liaison avec les établissements de crédit concernés, l'Ifcic procède, pour chaque dossier, à une estimation de la perte probable. Le montant figurant au bilan est donc composé de la perte estimée en capital majorée, pour les dossiers mis en jeu, des éventuels frais et intérêts de trésorerie dus et non encore versés.

Les provisions pour concentration des risques correspondent à l'affectation de fonds de garantie à la couverture des plus grandes expositions de l'Ifcic, à hauteur de l'éventuel excédent qui naîtrait, du fait de l'évolution des fonds propres éligibles tels que calculés en application du règlement (UE) n°575/2013 précité, entre ces expositions et la limite réglementaire des grands risques (cf. 1-5-b).

Enfin, figurent également en encours hors bilan le montant des engagements de financements délivrés dans le cadre des fonds d'avances gérés par l'Ifcic (prêts accordés mais non encore décaissés).

1-3-B Crédits à la clientèle

Les crédits à la clientèle correspondent aux concours consentis dans le cadre des fonds de prêts. Les créances *douteuses* sont celles qui sont analysées comme présentant un risque de non-recouvrement ou dont les échéances impayées sont supérieures ou égales à trois mois. Une créance est considérée comme *douteuse compromise* à la suite d'évènements tels que la déchéance du terme ou l'existence d'une procédure collective à l'encontre de la contrepartie. Les créances concernées ne sont sorties, par débit du fonds de prêt concerné, que lorsque les droits de l'Ifcic en tant que créancier sont éteints.

Les dépréciations relatives aux créances douteuses sont constituées en tenant compte des perspectives de recouvrement et sont inscrites en provision au passif du bilan.

1-4. FONDS DE RÉSERVE

Le fonds de réserve a été constitué par l'État pour faire face à d'éventuels déficits des fonds de garantie et/ou à toute obligation propre au fonctionnement de l'Ifcic au cas où ses capitaux propres deviendraient insuffisants. Une convention définissant les modalités de fonctionnement de ce fonds a été signée en 1998 avec le ministère de l'Économie, des Finances et de la souveraineté industrielle et numérique (Direction générale du Trésor), le ministère de la Culture et le CNC.

Les produits de placement du fonds de réserve sont affectés en totalité au compte de résultat. L'Ifcic affecte ces produits de placement à la réserve spéciale conformément à ses statuts, dans la limite de son résultat disponible après satisfaction des obligations légales et réglementaires.

Le fonds de réserve constitue, sur le plan prudentiel, un élément de fonds propres de base de l'établissement.

1-5. FONDS DE GARANTIE

1-5-A Fonds de garantie gérés au 31 décembre 2023

Au 31 décembre 2023, l'Institut gère les fonds de garantie, désignés comme ci-dessous :

- > Fonds de garantie Cinéma - Audiovisuel
- > Fonds de garantie Industries Culturelles et Créatives

Le fonds de garantie "Cinéma - Audiovisuel" regroupe les différentes lignes suivantes :

- > Production, Cinéma (dont Cinéma européen)
- > Production, Audiovisuel
- > Ciné Caution
- > Industries Techniques
- > Jeu Vidéo
- > Opérations diverses

De 2017 au 31 décembre 2023, l'activité de garantie à la production cinématographique et audiovisuelle européenne a bénéficié, sous certaines conditions, de la contre-garantie du Fonds européen d'investissement. La contre-garantie des instruments communautaires avait fait l'objet d'amendements en décembre 2020 puis en juin 2021 dans le cadre de la crise sanitaire liée à la COVID-19. Le taux de contre-garantie avait été porté temporairement de 70 à 90 % jusqu'au 31 décembre 2021. L'Ifcic n'a pas sollicité en 2023 le FEI pour la conclusion d'un nouvel accord dans le cadre du nouveau dispositif de contre-garantie proposé par le FEI, qui doit être mis en place à partir de 2024.

1-5-B Affectation des fonds de garantie

Les risques de contrepartie sont supportés en priorité par les fonds de garantie, qui sont destinés à faire face aux pertes liées à la mise en jeu éventuelle des garanties délivrées par l'Ifcic. Les provisions et l'indemnisation des établissements bénéficiaires de la garantie sont portées au débit des fonds.

Ce dispositif vient compléter celui de couverture des risques par les fonds propres tel que défini par le règlement (UE) n°575/2013 précité. Depuis 2012, les deux fonds de garantie (Fonds Cinéma - Audiovisuel et Fonds Industries Culturelles et Créatives) sont mutualisés et assument solidairement leur risque d'épuisement.

#### 1-6. FONDS DE PRÊTS

Au 31 décembre 2023, le poste "fonds de prêts" est constitué de trois fonds.

> Dans le champ du CNC, le fonds de prêt pour les entreprises de l'image animée et du numérique (FPIA), qui intègre le sous-fonds de prêts participatifs en faveur de la croissance des entreprises du secteur cinéma et audiovisuel instauré le 7 juillet 2022; il est rappelé que la période d'octroi des prêts dans le cadre du sous-fonds de prêts au jeu vidéo (FPJV) a pris fin en décembre 2022.

> Dans le champ du ministère de la Culture, le fonds de prêts aux industries culturelles et créatives (FPICC), instauré en 2017. La convention de fonctionnement du fonds a pris fin au 31/12/2023 et la conclusion d'une nouvelle convention de fonctionnement est en cours de négociation, en particulier avec la CDC qui souhaite revoir les modalités de son financement du FPICC.

> Dans le champ du ministère de la Culture (incluant le champ du CNC), le Fonds de Prêts en faveur des Industries Culturelles et Créatives Innovantes (FPINNOV), créé le 20 décembre 2019. Ce fonds a pour vocation à financer l'ensemble des entreprises culturelles et créatives présentant un modèle de distribution numérique, technologique, d'usage et/ou de modèle économique.

La durée des prêts consentis est comprise entre 12 mois et 120 mois selon les fonds concernés et le type de prêts et sont assortis, le cas échéant, d'une période de franchise pouvant aller jusqu'à 36 mois pour l'ensemble des fonds de prêts en 2023.

Depuis 2017, l'activité de prêts, bénéficie, sous certaines conditions, de la garantie du Fonds européen d'investissement. La garantie accordée par les instruments communautaires a été renouvelée et étendue en juillet 2019. Elle a un fait l'objet d'amendements successifs en décembre 2020 et juin 2021 dans le cadre du renforcement temporaire du dispositif communautaire lié à la crise sanitaire du Covid-19. L'enveloppe des prêts pouvant bénéficier de la garantie du FEI a ainsi été augmentée et le taux de garantie a été porté de 70 à 90 % jusqu'au 31 décembre 2021. L'Ifcic a sollicité en 2023 la conclusion d'un nouvel accord dans le cadre de la mise en œuvre du nouveau dispositif de garantie proposé par le FEI à compter de 2024. Dans l'attente de la conclusion de ce nouvel accord, le FEI a prolongé l'accord de garantie en cours dont bénéficie l'Ifcic jusqu'au 30 juin 2024.

#### 1-7. PRODUITS SUR PRESTATION DE SERVICES FINANCIERS RATTACHÉS AUX FONDS DE GARANTIE ET DE PRÊTS

Les produits financiers des fonds de garantie et de prêts sont comptabilisés dans des comptes de tiers. Ils sont affectés, nets de la commission de gestion décrite ci-après, aux fonds concernés.

Conformément aux conventions signées avec l'État, l'Institut prélève une commission de gestion sur les fonds égale à:

> pour les fonds de garantie, 1 % l'an du montant moyen disponible en trésorerie;

> Pour les fonds de prêts, 50 % des produits issus du placement de la trésorerie des fonds. Par exception, s'agissant du FPINNOV et du FPIA Croissance, aucune rémunération au titre des produits du placement de la trésorerie des fonds concernés n'est versée à l'Ifcic.

#### 1-8. AUTRES ACTIFS ET PASSIFS

##### 1-8 A. Créances et dettes

Les créances et les dettes sont évaluées à leur valeur nominale et ont toutes une échéance de moins d'un an.

##### 1-8 B. Engagements de retraite

L'Ifcic évalue le montant des indemnités de fin de carrière susceptibles d'être versées à ses collaborateurs en application de la Convention nationale collective des sociétés financières.

Ces engagements sont comptabilisés en provision pour risques et charges. L'actualisation de la provision comptabilisée à ce titre a été réalisée en 2021.

##### 1-8 C. Dettes subordonnées

> Par convention en date de décembre 2016, la Caisse des dépôts et consignations s'est engagée à abonder le fonds de prêts aux entreprises du jeu vidéo (FPJV), intégré au FPIA, à hauteur d'un montant initial de 15 millions d'euros. Cet abondement prend la forme d'une dette subordonnée à onze ans, dont le remboursement est conditionné par le remboursement des prêts participatifs octroyés par le fonds et dont la rémunération est déterminée par les intérêts perçus sur ces prêts participatifs.

Sur l'engagement reçu de 15 millions, 5,4 millions d'euros ont été versés dans le cadre des tirages effectués entre 2016 et le 1<sup>er</sup> décembre 2022, date de fin de la période d'octroi. L'engagement reçu de 9,6 millions est devenu caduc au 1<sup>er</sup> décembre 2022 et aucun tirage n'est intervenu en 2023.

L'exercice 2023 marque le début de la période d'amortissement du crédit et l'Ifcic a procédé aux remboursements en capital suivants:

- 1 897 49,87 € le 14/02/2023
- 1 396 193,20 € le 2020/07/2023
- 729 585,72 € le 17/11/2023

Au 31 décembre 2023, la dette subordonnée due à la Caisse des dépôts et consignations est de 3,1 M€.

> Par convention en date de janvier 2020, la Caisse des dépôts et consignations, intervenant en qualité d'opérateur du Programme des Investissements d'Avenir au travers du Fonds national pour la société numérique (FSN), s'est engagée à abonder le fonds de prêts Innovation (FPINNOV), à hauteur de 25 millions d'euros. Le droit de tirage a été augmentée à hauteur de 25 millions par avenant en date du 31 août 2021, portant le droit de tirage à un montant total de 50 millions d'euros.

Trois tirages successifs sont intervenus en 2023:

- Tirage du 15 mai 2023 d'un montant de 3 300 000,00 €
- Tirage du 24 juillet 2023 d'un montant de 2 550 000 €
- Tirage du 16 août 2023 d'un montant de 3 100 000 €

Le solde, soit 15 900 K€ constitue un droit de tirage mobilisable à tout moment par l'Ifcic dans la limite de 4 tirages par an. Cet abondement prend également la forme d'une dette subordonnée à onze ans, dont le remboursement est conditionné par le remboursement des prêts participatifs octroyés par le fonds et dont la rémunération est déterminée par les intérêts perçus sur ces prêts participatifs.

> Par convention en date du 12 juillet 2022 la Caisse des dépôts et consignations s'est engagée à abonder le fonds de prêts au développement et à la croissance des entreprises relevant du champ du CNC (FPIA croissance), intégré au FPIA, à hauteur de 10 millions d'euros.

Quatre tirages sont intervenus en 2023:

- Tirage du 15 mai 2023 d'un montant de 1 700 000,00 €
- Tirage du 24 juillet 2023 d'un montant de 2 300 000,00 €
- Tirage du 16 août 2023 d'un montant de 2 000 000,00 €
- Tirage du 30 novembre 2023 d'un montant de 900 000,00 €

Le solde, soit 100 000 € constitue un droit de tirage mobilisable à tout moment par l'Ifcic. Cet abondement prend la forme d'une dette subordonnée à onze ans, dont le remboursement est conditionné par le remboursement des prêts participatifs octroyés par le fonds et dont la rémunération est déterminée par les intérêts perçus sur ces prêts participatifs.

#### 1-9. PRINCIPE DE RATTACHEMENT DES PRODUITS

Les commissions sont comptabilisées à terme à échoir; un retraitement de fin d'année permet toutefois d'identifier les commissions perçues d'avance.





## 2. COMPLÉMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTAT

### 2-1. OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE ET VALEURS IMMOBILISÉES

Ces postes comprennent les prêts (opérations avec la clientèle) et prêts participatifs (valeur immobilisées) consentis à partir des fonds spécialement dotés à cet effet.

| EN MILLIERS D'EUROS | CONTENTIEUX   | DOUTEUX       | SAIN           | TOTAL          |
|---------------------|---------------|---------------|----------------|----------------|
| FPICC               | 8.450         | 5.170         | 55.506         | 69.126         |
| FPIA                | 1.035         | 1.662         | 45.757         | 48.455         |
| FPJV                | 510           | -             | 6.950          | 7.461          |
| FPINNOV             | 1.650         | 3.427         | 28.401         | 33.975         |
| FPIA CROISSANCE     | -             | -             | 7.975          | 7.975          |
| <b>TOTAL</b>        | <b>11.646</b> | <b>10.258</b> | <b>144.590</b> | <b>166.494</b> |

| EN MILLIERS D'EUROS                       | MONTANT AU 31/12/2022 | PRÊTS DÉBLOQUÉS EN EN 2023 | REMBOURSEMENTS REÇUS EN 2023 | PERTES SUR CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES & ALLÈGEMENTS | TRANSFERTS | INTÉRÊTS IMPAYÉS | MONTANT AU 31/12/2023 |
|---|-----------------------|----------------------------|------------------------------|--|------------|------------------|-----------------------|
| FPICC                                     | 36.180                | 7.764                      | 6.385                        | 1.117  |            | (4)              | 36.437                |
| FPICC (prêts participatifs)               | 22.802                | 13.750                     | 3.464                        | 375  |            | (24)             | 32.688                |
| FPJV (prêts participatifs)                | 9.729                 | -                          | 2.268                        |  |            | -                | 7.461                 |
| FPIA                                      | 7.111                 | 4.148                      | 3.141                        |  |            | 2                | 8.120                 |
| FPIA (prêts participatifs)                | 41.285                | 5.630                      | 6.541                        | 26   |            | (14)             | 40.333                |
| Sous-Fonds SFPINNOV (prêts participatifs) | 21.842                | 13.100                     | 1.540                        |  |            | 77               | 33.479                |
| FPIA CROISSANCE (prêts participatifs)     | -                     | 7.975                      | -                            |  |            |                  | 7.975                 |
| <b>TOTAL</b>                              | <b>138.949</b>        | <b>52.367</b>              | <b>23.340</b>                | <b>1.518</b>                                     | <b>-</b>   | <b>36</b>        | <b>166.494</b>        |

Le tableau suivant récapitule les maturités des prêts accordés par l'Ifcic.

| EN MILLIERS D'EUROS | MOINS DE 3 MOIS | 3 MOIS À UN AN | UN AN À CINQ ANS | PLUS DE CINQ ANS | IMPAYÉS <sup>(1)</sup> | TOTAL   |
|---------------------|-----------------|----------------|------------------|------------------|------------------------|---------|
|                     | 288             | 1.034          | 73.146           | 80.381           | 11.646                 | 166.494 |

(1) 28 % du montant des impayés réside dans des prêts au secteur de la musique octroyés avant 2013.

### 2-2. COMPOSITION DES PORTEFEUILLES

| EN MILLIERS D'EUROS     | FONDS PROPRES | FONDS DE GARANTIE | FONDS DE PRÊTS | TOTAL          | PRIMES         | COUPONS COURUS | PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION | TOTAL AU BILAN |
|-------------------------|---------------|-------------------|----------------|----------------|----------------|----------------|------------------------------|----------------|
| Titres d'investissement | 56.101        | 69.665            | -              | 125.766        | (1.809)        | 866            |                              | 124.824        |
| Dont titres sur EC      | 43.300        | 42.200            | -              | 85.500         | (2.245)        | 668            |                              | 83.922         |
| Titres de placement     |               |                   |                | -              |                |                |                              | -              |
| Dont titres sur EC      |               |                   |                | -              |                |                |                              | -              |
| Caisse                  | 0             |                   |                | 0              |                |                |                              | 0              |
| Comptes à terme         | -             | 8.000             | -              | 8.000          |                | 62             |                              | 8.062          |
| Dont créances sur EC    | -             | 8.000             | -              | 8.000          |                | 62             |                              | 8.062          |
| Comptes à vue           | 7.816         | 6.762             | 73.701         | 88.279         |                |                |                              | 88.279         |
| Dont créances sur EC    | 7.816         | 6.762             | 73.701         | 88.279         |                |                |                              | 88.279         |
| <b>TOTAL</b>            | <b>63.918</b> | <b>84.427</b>     | <b>73.701</b>  | <b>222.045</b> | <b>(1.809)</b> | <b>929</b>     | <b>-</b>                     | <b>221.165</b> |

Le tableau suivant présente les échéances résiduelles des titres d'investissement.

| EN MILLIERS D'EUROS     | MOINS DE 3 MOIS | 3 MOIS À UN AN | UN AN À CINQ ANS | PLUS DE CINQ ANS |
|-------------------------|-----------------|----------------|------------------|------------------|
| Titres d'investissement | -               | 7.685          | 56.251           | 60.022           |

Le tableau suivant présente les plus et moins-values latentes sur les titres de placements et d'investissement.

| EN MILLIERS D'EUROS     | PRIX DE REVIENT | VALEUR DE MARCHÉ | PLUS OU MOINS-VALUE LATENTE | PROVISIONS |
|-------------------------|-----------------|------------------|-----------------------------|------------|
| Titres de placements    | -               | -                | -                           | -          |
| Titres d'investissement | 124.824         | 120.155          | (4.669)                     | -          |

### 2-3. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

| VALEURS BRUTES (EN MILLIERS D'EUROS) | MONTANT AU 31 DÉCEMBRE 2022 | ACQUISITIONS | CESSIONS OU HORS SERVICE | MONTANT AU 31 DÉCEMBRE 2023 |
|--------------------------------------|-----------------------------|--------------|--------------------------|-----------------------------|
| Immobilisations en cours             | -                           | -            | -                        | -                           |
| Concessions et droits                | 3.046                       | 187          | -                        | 3.233                       |
| Agencement et installations          | 491                         | 3            | -                        | 494                         |
| Mobilier et matériel de bureau       | 541                         | 47           | 20                       | 569                         |
| Immobilisations hors-exploitation    | 27                          | -            | -                        | 27                          |
| <b>TOTAL</b>                         | <b>4.105</b>                | <b>237</b>   | <b>20</b>                | <b>4.323</b>                |

| AMORTISSEMENTS (EN MILLIERS D'EUROS) | MONTANT AU 31 DÉCEMBRE 2022 | DOTATIONS DE L'EXERCICE | REPRISES DE L'EXERCICE | MONTANT AU 31 DÉCEMBRE 2023 |
|--------------------------------------|-----------------------------|-------------------------|------------------------|-----------------------------|
| Concessions et droits                | 2.418                       | 212                     | -                      | 2.631                       |
| Agencement et installations          | 350                         | 42                      | -                      | 392                         |
| Mobilier et matériel de bureau       | 352                         | 71                      | 16                     | 407                         |
| <b>TOTAL</b>                         | <b>3.120</b>                | <b>325</b>              | <b>16</b>              | <b>3.430</b>                |

**2-4. AUTRES ACTIFS ET AUTRES PASSIFS**

| AUTRES ACTIFS (EN MILLIERS D'EUROS) | 31/12/2023   | 31/12/2022   |
|-------------------------------------|--------------|--------------|
| Dépôts et cautionnements            | 70           | 67           |
| Commissions et intérêts à recevoir  | 61           | 99           |
| Coupons à encaisser                 | 866          | 459          |
| Acomptes IS                         | 263          | 0            |
| Autres comptes débiteurs            | 600          | 401          |
| <b>TOTAL</b>                        | <b>1 861</b> | <b>1 027</b> |

| AUTRES PASSIFS (EN MILLIERS D'EUROS) | 31/12/2023 | 31/12/2022 |
|--------------------------------------|------------|------------|
| Fournisseurs                         | 126        | 108        |
| > dont échéance 31/12                | 3          | 8          |
| > dont échéance 31/01                | 124        | 99         |
| > dont échéance 28/02                | -          | -          |
| Dettes fiscales et sociales          | 414        | 349        |
| Créditeurs divers                    | 129        | 116        |
| <b>TOTAL</b>                         | <b>669</b> | <b>573</b> |

**2-5. COMPTES DE RÉGULARISATION**

| EN MILLIERS D'EUROS         | 31/12/2023 | 31/12/2022 |
|-----------------------------|------------|------------|
| Charges constatées d'avance | 283        | 181        |
| Produits constatés d'avance | 1 051      | 702        |

**2-6. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES**

La provision pour indemnités de fin de carrière avait été révisée sur l'exercice 2021. Elle est d'un montant de 107 K€.

**2-7. ENGAGEMENTS DONNÉS**

Le montant des engagements donnés atteint 465,7 millions d'euros à fin 2023, contre 516,4 millions d'euros à fin 2022. Le montant des engagements donnés représente, pour les fonds de garantie, l'encours cumulé des garanties délivrées par l'Institut.

| EN MILLIERS D'EUROS             | CONTENTIEUX  | DOUTEUX       | SAIN           | TOTAL          |
|---------------------------------|--------------|---------------|----------------|----------------|
| Cinéma                          | 1122         | 21752         | 204 998        | 227 872        |
| Audiovisuel                     | 1323         | 5145          | 58195          | 64 663         |
| Cinéma européen                 | -            | 9 253         | 52137          | 61 390         |
| Industries techniques           | 986          | 89            | 17 317         | 18 392         |
| Exploitants de salles de cinéma | 1450         | 1435          | 43 545         | 46 430         |
| Jeu vidéo                       | 216          | 189           | 4 208          | 4 613          |
| Fonds industries culturelles    | 1684         | 1987          | 38 682         | 42 352         |
| <b>TOTAL</b>                    | <b>6 781</b> | <b>39 850</b> | <b>419 081</b> | <b>465 713</b> |

Le montant des engagements donnés représente, pour les fonds de prêts, le montant des prêts confirmés mais non décaissés (engagements de financement), soit 8,7 millions d'euros contre 22,3 millions d'euros en 2022.

| EN MILLIERS D'EUROS |              |
|---------------------|--------------|
| FPICC               | 2 870        |
| FPIA                | 2 727        |
| FPJV                | -            |
| FPINNOV             | 1 200        |
| FPIA CROISSANCE     | 1 950        |
| <b>TOTAL</b>        | <b>8 747</b> |

**2-8. ENGAGEMENTS REÇUS**

Depuis 2017, le Fonds européen d'investissement garantit une partie de l'activité de prêts et contre garantit une partie de l'activités de garanties de l'Ifcic.

Au 31 décembre 2023, le montant des engagements reçus du FEI atteint 33,4 M€.

Au 31 décembre 2023, les engagements reçus (droits de tirage) au titre de crédits subordonnés souscrits par l'Ifcic auprès de la CDC pour le financement des fonds de prêts de l'Ifcic se décompose de la façon suivante:

| EN MILLIERS D'EUROS | 21/12/2023 |
|---------------------|------------|
| FPJV                | 100        |
| FPINNOV             | 15 900     |

**2-9. CAPITAL SOCIAL**

Le capital social se compose de 357 700 actions de 15,25 € chacune et est entièrement libéré au 31 décembre 2023. Il se décompose comme suit à la clôture de l'exercice:

**357 700 actions de 15,25€ soit un capital social de 5 454 925 €**

|                                       | NOMBRE D'ACTION | % DÉTENU      |
|---------------------------------------|-----------------|---------------|
| BPIFRANCE                             | 91.308          | 25,53         |
| L'ÉTAT                                | 69 072          | 19,31         |
| NATIXIS                               | 60 206          | 16,83         |
| ABN AMRO (NEUFLIZE O.B.C.)            | 55 478          | 15,57         |
| BNP-PARIBAS                           | 27 615          | 7,72          |
| BPIFRANCE INVESTISSEMENT (FPMEI FCPR) | 16 696          | 4,67          |
| CRÉDIT COOPÉRATIF                     | 14 755          | 4,12          |
| MY MONEY BANK                         | 6 838           | 1,91          |
| CRÉDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL - CIC | 5 176           | 1,44          |
| HSBC FRANCE                           | 3 951           | 1,10          |
| FONCARIS (CRÉDIT AGRICOLE)            | 2 000           | 0,56          |
| CAISSE CENTRALE DU CRÉDIT MUTUEL      | 1 975           | 0,55          |
| SOCIÉTÉ GÉNÉRALE                      | 1 750           | 0,49          |
| LCL - CRÉDIT LYONNAIS                 | 875             | 0,24          |
| Madame Marie-Laure SAUTY DE CHALON    | 2               | 0,00          |
| Monsieur Quentin BOUCLY               | 1               | 0,00          |
| Madame Sandrine TREINER               | 1               | 0,00          |
| Monsieur Jean-Jacques BARVERIS        | 1               | 0,00          |
| <b>TOTAL</b>                          | <b>357 700</b>  | <b>100,00</b> |

Les fonds propres, avant affectation du résultat 2023, se présentent comme suit:

| (EN MILLIERS D'EUROS)             | MONTANT AU 31/12/2022 AVANT AFFECTATION | AFFECTATION RÉSULTAT 2022 | MOUVEMENT DE L'EXERCICE | MONTANT AU 31/12/2023 APRÈS AFFECTATION DU RÉSULTAT 2022 |
|-----------------------------------|---|---------------------------|-------------------------|--|
| Capital social                    | 5 455                                   |                           |                         | 5 455  |
| Prime d'émission                  | 6 962                                   |                           |                         | 6 962  |
| Fonds de réserve                  | 33 636                                  |                           |                         | 33 636   |
| Réserve spéciale non distribuable | 4 125                                   | 132                       |                         | 4 257  |
| Réserve légale                    | 397                                     | 121                       |                         | 518  |
| Report à nouveau                  | 13 131                                  | 2 161                     |                         | 15 292   |
| <b>TOTAL</b>                      | <b>63 706</b>                           | <b>2 414</b>              | <b>0</b>                | <b>66 120</b>  |

## 2-10. ÉVOLUTION DES FONDS AU COURS DE L'EXERCICE 2023

L'évolution des fonds de garantie et des fonds en instance d'affectation est retracée comme suit:

| EN MILLIERS D'EUROS                     | MONTANT MOYEN DES FONDS | COMMISSION S/FONDS | TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS PAR FONDS | PRODUITS FINANCIERS APRÈS COMMISSIONS | FONDS EN TRÉSORERIE AVANT PRODUITS FIN. | FONDS EN TRÉSORERIE APRÈS PRODUITS FIN. | PROVISIONS DOUTEUX COMPROMIS | PROVISIONS DOUTEUX | FONDS NETS AU 31/12/2023 | APPORT IFCIC   | FONDS NETS AU BILAN |
|---|-------------------------|--------------------|---|---------------------------------------|---|---|------------------------------|--------------------|--------------------------|----------------|---------------------|
| Cinéma                                  | 37 245                  | 298                | 361                                     | 63                                    | 36 806                                  | 36 868                                  | (518)                        | (4 233)            | 32 117                   | -              | 32 117              |
| Cinéma européen                         | 3 231                   | 26                 | 31                                      | 5                                     | 2 699                                   | 2 705                                   | (0)                          | (2 715)            | (10)                     | -              | (10)                |
| Audiovisuel                             | 10 780                  | 86                 | 104                                     | 18                                    | 10 783                                  | 10 801                                  | (663)                        | (1 545)            | 8 594                    | -              | 8 594               |
| Ciné-caution                            | 7 074                   | 57                 | 69                                      | 12                                    | 6 966                                   | 6 978                                   | (837)                        | (950)              | 5 192                    | -              | 5 192               |
| Industries Techniques                   | 7 557                   | 60                 | 73                                      | 13                                    | 7 557                                   | 7 570                                   | (938)                        | (45)               | 6 587                    | -              | 6 587               |
| Jeu vidéo                               | 389                     | 3                  | 4                                       | 1                                     | 389                                     | 390                                     | (216)                        | (189)              | (15)                     | -              | (15)                |
| Opérations diverses                     | 1 642                   | 13                 | 16                                      | 3                                     | 1 642                                   | 1 645                                   | (500)                        | -                  | 1 145                    | -              | 1 145               |
| Fonds CNC                               | 67 919                  | 543                | 658                                     | 115                                   | 66 843                                  | 66 957                                  | (3 672)                      | (9 676)            | 53 610                   | -              | 53 610              |
| Fonds Industries culturelles            | 19 506                  | 156                | 189                                     | 33                                    | 18 922                                  | 18 955                                  | (1 172)                      | (1 895)            | 15 888                   | (1 000)        | 14 888              |
| <b>TOTAL FONDS DE GARANTIE AFFECTÉS</b> | <b>87 425</b>           | <b>699</b>         | <b>847</b>                              | <b>148</b>                            | <b>85 764</b>                           | <b>85 912</b>                           | <b>(4 843)</b>               | <b>(11 570)</b>    | <b>69 498</b>            | <b>(1 000)</b> | <b>68 498</b>       |
| <b>TOTAL FONDS DE GARANTIE</b>          | <b>87 425</b>           | <b>699</b>         | <b>847</b>                              | <b>148</b>                            | <b>85 764</b>                           | <b>85 912</b>                           | <b>(4 843)</b>               | <b>(11 570)</b>    | <b>69 498</b>            | <b>(1 000)</b> | <b>68 498</b>       |

L'évolution des fonds de prêts est retracée comme suit:

|                             | MONTANT BRUT COMPTABLE DU FONDS AVANT PRODUITS FIN. & INTÉRÊTS | COMMISSION S/FONDS | TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS PAR FONDS | PRODUITS FINANCIERS APRÈS COMMISSIONS | QUOTES PART INTÉRÊTS | FONDS EN TRÉSORERIE APRÈS PRODUITS FIN. & INTÉRÊTS | PROVISIONS      | FONDS NETS AU 31/12/2023 | ENCOURS PRÊTS  | APPORTS IFCIC NET | FONDS NETS AU BILAN |
|-----------------------------|--|--------------------|---|---------------------------------------|----------------------|--|-----------------|--------------------------|----------------|-------------------|---------------------|
| FPIA                        | 73 981   | 348                | 696                                     | 348                                   | 463                  | 74 792   | (1 823)         | 72 969                   | 48 454         | -                 | 72 969              |
| FPICC                       | 105 810  | 602                | 1 204                                   | 602                                   | 596                  | 107 008  | (10 759)        | 96 248                   | 69 124         | (700)             | 95 548              |
| FPJV                        | 7 953  | 60                 | 30                                      | (30)                                  | 236                  | 8 159  | (53)            | 8 106                    | 7 461          | -                 | 8 106               |
| FPINNOV                     | 35 116   | -                  | 97                                      | 97                                    | 266                  | 35 479   | (3 480)         | 31 999                   | 33 479         | -                 | 31 999              |
| FPIA CROISSANCE             | 9 877  | -                  | 64                                      | 64                                    | 37                   | 9 978  | -               | 9 978                    | 7 975          | -                 | 9 978               |
| <b>TOTAL FONDS DE PRÊTS</b> | <b>232 736</b>   | <b>1 010</b>       | <b>2 091</b>                            | <b>1 082</b>                          | <b>1 561</b>         | <b>235 416</b>                                     | <b>(16 115)</b> | <b>219 301</b>           | <b>166 492</b> | <b>(700)</b>      | <b>218 601</b>      |

## 2-11. DÉTAIL DES PRODUITS DES FONDS

Les produits financiers de l'exercice sur les fonds gérés sont ainsi répartis:

| EN MILLIERS D'EUROS | INTÉRÊTS S/ OPÉRATIONS AVEC ÉTAB. DE CRÉDIT | COUPONS SUR TITRES DE PLACEMENT | COUPONS SUR TITRES D'INVESTISSEMENT | TOTAL        |
|---------------------|---|---------------------------------|-------------------------------------|--------------|
| Fonds de garantie   | -38   | 0                               | 924                                 | 886          |
| Fonds d'avances     | 1 598                                       | 499                             | 0                                   | 2 097        |
| <b>TOTAL</b>        | <b>1 560</b>                                | <b>499</b>                      | <b>924</b>                          | <b>2 983</b> |

## 2-12. DÉTAIL DES PRODUITS DES FONDS PROPRES

| EN MILLIERS D'EUROS            | INTÉRÊTS S/ OPÉRATIONS AVEC ÉTAB. DE CRÉDIT | COUPONS SUR TITRES DE PLACEMENT | COUPONS SUR TITRES D'INVESTISSEMENT | TOTAL         |
|--------------------------------|---|---------------------------------|-------------------------------------|---------------|
| Fonds propres                  |   |                                 |                                     |               |
| Intérêts et produits assimilés | 158   | 0                               | 932                                 | 1 090         |
| Intérêts et charges assimilés  | -2 436                                      | 0                               | 0                                   | -2 436        |
| <b>TOTAL</b>                   | <b>-2 278</b>                               | <b>0</b>                        | <b>932</b>                          | <b>-1 346</b> |

Les intérêts sur opérations avec établissements de crédit ont été impactés en 2023 d'une soule de déboulement d'un montant de 2,4M€ dont le règlement est intervenu en 2023 dans le cadre d'une opération de renégociation d'un Dépôt à Terme (DAT) vers une nouvelle obligation d'un montant identique à un taux supérieur, moyennant le blocage d'une soule restituée à l'échéance de la nouvelle obligation.

## 2-13. CHARGES DE PERSONNEL ET REMUNERATION DE L'ACTIVITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

| EN MILLIERS D'EUROS              | 2023         | 2022         |
|----------------------------------|--------------|--------------|
| Salaires et traitements          | 1 663        | 1 481        |
| Charges sociales                 | 889          | 839          |
| Taxes et impôts sur les salaires | 231          | 213          |
| <b>TOTAL</b>                     | <b>2 783</b> | <b>2 533</b> |

Le montant des rémunérations de l'activité des membres du Conseil d'administration provisionné au titre de 2023 s'élève à 28 K€.

## 2-14. AUTRES FRAIS ADMINISTRATIFS

| EN MILLIERS D'EUROS              | 2023         | 2022         |
|----------------------------------|--------------|--------------|
| Impôts et taxes et locations     | 470          | 430          |
| Communications et représentation | 231          | 170          |
| Frais informatiques              | 356          | 326          |
| Honoraires                       | 712          | 797          |
| Autres services extérieurs       | 269          | 294          |
| <b>TOTAL</b>                     | <b>2 038</b> | <b>2 017</b> |

## 2-15. HONORAIRES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Le montant des honoraires du commissaire aux comptes comptabilisés au titre de l'exercice 2023 s'élève à 54 K€ HT, soit 65 K€ TTC.

## 2-16. DÉTERMINATION DES BASES IMPOSABLES

La détermination des bases imposables de l'année 2023 se ventile comme suit en K€:

|   |              |
|---|--------------|
| <b>1 RÉSULTAT AVANT IMPÔT</b>           | <b>2 157</b> |
| 2 DIFFÉRENCES TEMPORAIRES               | 3,7          |
| 3 DIFFÉRENCES PERMANENTES               | -4,5         |
| <b>4 BASES IMPOSABLES - 1+2+3</b>       | <b>2 156</b> |
| 5 IMPÔTS SUR LES SOCIÉTÉS               | 539          |
| 6 CRÉDIT D'IMPÔTS - CICE                | 0            |
| <b>7 RÉSULTAT NET APRÈS IMPÔT - 1-5</b> | <b>1 617</b> |

Les différences temporaires représentent les produits et les charges de l'exercice qui ont déjà fait l'objet d'une imposition ou qui feront l'objet d'une déduction future.

Elles concernent notamment les plus-values latentes et les charges de congés payés. Les différences permanentes sont des différences définitives entre le résultat comptable et le résultat fiscal de l'entreprise - éléments non déductibles ou non imposables de façon permanente.

## 2-17. EFFECTIF MOYEN EMPLOYÉ PENDANT L'EXERCICE

L'effectif moyen sur l'année 2023 s'élève à 21.

# informations prudentielles

## AU 31 DÉCEMBRE 2023 RELATIVES AU PILIER III

La huitième partie du règlement CRR prévoit l'obligation pour les établissements assujettis de publier, au moins une fois par an, un ensemble d'informations permettant d'évaluer le niveau de risques assumé par chaque établissement, d'apprécier la compatibilité du niveau des fonds propres avec le niveau de risques de l'établissement et de connaître les procédures et dispositifs de gestion permettant la maîtrise des risques.

Cette obligation d'information publique constitue le « pilier III » du dispositif de surveillance prudentielle et complète les prescriptions minimales de fonds propres prévues par la réglementation (« pilier I ») et la surveillance assurée par le régulateur (« pilier II »). Le tableau suivant récapitule les principaux indicateurs prudentiels de l'Ifcic.

| (EN MILLIERS D'EUROS)           | 31/12/2023     | 31/12/2022     |
|---------------------------------|----------------|----------------|
| Fonds propres de catégorie 1    | 65 518         | 60 789         |
| Fonds propres de catégorie 2    | 0              | 0              |
| Total des fonds propres         | 65 518         | 63 079         |
| Risque de crédit                | 367 761        | 428 152        |
| Risque opérationnel             | 14 168         | 13 318         |
| Total des expositions pondérées | 381 529        | 441 471        |
| <b>Ratio CET 1</b>              | <b>17,17 %</b> | <b>14,29 %</b> |
| <b>Ratio TIER 1</b>             | <b>17,17 %</b> | <b>14,29 %</b> |
| <b>RATIO DE FONDS PROPRES</b>   | <b>17,17 %</b> | <b>14,29 %</b> |

(1) Règlement n° 575/2013 du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 concernant les exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement.

(2) Garantie répondant aux critères du e) du 2. de l'article 400 du CRR.

## 1. PRÉSENTATION ET GOUVERNANCE DE L'IFCIC

Créé en 1983, l'Ifcic est un établissement de crédit spécialisé sur le financement du secteur culturel et régulé par l'ACPR. Détenu en date de clôture à 50,5 % par les principaux établissements bancaires français et à 49,5 % par la sphère publique (État et groupe Bpifrance), l'Institut se distingue par une double nature:

- > Organisme de place détenu majoritairement par des établissements bancaires privés, il a pour mission de partager le risque avec les établissements de crédit prêteurs, en leur octroyant une garantie de qualité;
- > Établissement financé en quasi-totalité sur fonds publics, il est doté d'une mission d'intérêt général consistant à favoriser l'accès au crédit des entreprises du secteur culturel, soit en garantissant des prêts bancaires, soit en prêtant directement à ces entreprises.

L'Ifcic a la charge d'assurer l'accès le plus étendu possible au financement bancaire de ce public, tout en assurant la maîtrise des risques ainsi pris.

Sans filiales ni réseaux en régions, l'Institut travaille en lien étroit avec les établissements bancaires développant une activité dans le secteur culturel ainsi qu'avec les organismes représentatifs du secteur. L'Institut octroie des garanties pouvant couvrir jusqu'à 70 % du montant du crédit accordé et accorde des prêts classiques ou des prêts participatifs.

L'Ifcic bénéficie depuis 2017 et jusqu'au 31 décembre 2023 des dispositifs de garantie sur son activité de prêts et de contre-garantie de son activité de garantie à la production audiovisuelle et cinématographique du Fonds européen d'investissement (FEI). Ces dispositifs avaient été renforcés dans le cadre de la crise sanitaire. Dans l'attente de la conclusion d'un nouvel accord avec le FEI dans le cadre du nouveau dispositif de garantie communautaire mis en œuvre par le FEI et sollicité par l'Ifcic, le dispositif de garantie en vigueur depuis 2017 a été prolongé jusqu'au 30 juin 2024.

L'Ifcic gère des fonds de garantie et des fonds de prêts financés en quasi-totalité par des bailleurs publics (État, CNC et Caisse des dépôts et consignations). Ces fonds lui confèrent les ressources nécessaires à l'octroi de garanties et de prêts aux entrepreneurs du secteur

culturel. L'Institut a également la mission de gérer la trésorerie des fonds de garantie et des fonds de prêts, ainsi que sa trésorerie propre. Dans ce cadre, l'Ifcic cherche à minimiser la prise de risques, en particulier les risques de crédit, de taux et de liquidité.

La gouvernance de l'Ifcic est organisée autour du Conseil d'administration qui se réunit en moyenne trois à quatre fois par an et de la direction générale.

Le conseil d'administration est composé principalement de représentant(e)s des établissements de crédit publics et privés actionnaires de l'Ifcic. Ces membres du Conseil d'administration disposent d'une compétence spécifique au secteur bancaire, certains d'entre eux pouvant également avoir une connaissance spécifique du financement du secteur culturel. Les administrateurs représentant l'État sont issus de la direction générale du Trésor, de la direction générale des Médias et des industries culturelles et du Centre national du cinéma et de l'image animée. Leurs compétences relèvent du champ financier pour le premier et du champ culturel pour les deux derniers. Les membres du conseil d'administration représentants des banques privées disposent chacun d'un profil à forte compétence financière. Enfin, les deux membres du conseil d'administration indépendants se distinguent par leurs compétences dans le champ culturel pour l'un et dans le champ financier et réglementaire pour l'autre. La composition du conseil d'administration tend à respecter un équilibre entre les compétences financières et la connaissance du champ culturel, avec une prédominance des représentants du secteur bancaire.

Le Conseil d'administration a mis en place deux comités: i/ le comité des nominations et des rémunérations, présidé par la Présidente du conseil et composé d'un représentant de l'État et d'un représentant des banques privées, et ii/ le comité des risques, présidé par un administrateur indépendant et composé également d'un représentant de l'État et d'un représentant des banques privées.

La direction générale de l'établissement est composée d'un directeur général et d'une directrice générale adjointe. Un équilibre des compétences a également été recherché dans sa composition. Alors que la directrice générale adjointe présente un profil juridique et RH, le directeur général se distingue par une compétence plus spécifique dans le champ financier et dans le champ de la culture.

## 2. OBJECTIFS ET POLITIQUES DE GESTION DES RISQUES

L'Ifcic est exposé à des risques inhérents à l'ensemble de ses activités pouvant être amenés à évoluer, notamment en raison des exigences réglementaires.

Le risque de crédit est l'un des principaux risques auquel est exposé l'Ifcic. Il se concrétise à l'occasion du défaut de contreparties au moment de faire face à leurs obligations.

Le risque opérationnel est inhérent à toute société commerciale. Le risque de perte est engendré par la défaillance ou l'inadéquation du personnel, du système d'information interne ou externe, d'un processus interne ou externe, ou de l'interruption ou la défaillance, ou de la survenance d'un ou plusieurs événements extérieurs.

Le risque juridique étant une composante du risque opérationnel, la directrice générale adjointe a la charge de la souscription et du maintien des polices d'assurance auprès d'acteurs de la place pour remédier aux conséquences significatives résultant de certains risques opérationnels (mise en cause de la responsabilité civile de l'Ifcic ou de collaborateurs ou préposés de l'établissement).

Enfin, les risques de bilan (et de hors bilan) comprennent, outre le risque de crédit, le risque de taux et le risque de liquidité. Le risque de taux concerne principalement l'impact des fluctuations des taux d'intérêt sur les actifs et les passifs. En l'espèce, cela concerne pour l'Ifcic les actifs obligataires détenus dans le cadre de l'activité de placements, dont la détention jusqu'à leur échéance réduit ce risque par nature. Le risque de liquidité correspond à une situation dans laquelle l'Ifcic serait dans l'incapacité de répondre à ses obligations selon les différentes échéances de paiement sur le court comme sur le long terme.

Le Conseil d'administration fixe la stratégie pluriannuelle de l'établissement. Il détermine, dans ce cadre, les activités dont le développement est prioritaire et anticipe une évolution globale des actifs pondérés par les risques sur une base pluriannuelle. Le cadre ainsi posé définit des prévisions d'évolution des risques par grande catégorie.

Les objectifs et la politique de gestion des risques ont été définis et formalisés sous l'égide du Comité des risques dans le cadre de la politique d'appétence aux risques approuvée par le Conseil d'administration.

Ce document unique qui doit faire l'objet d'une revue annuelle, permet de définir le cadre global de gestion des risques et de formaliser le pilotage et la gouvernance des risques auxquels l'Ifcic est ou peut être exposé pour l'ensemble de son périmètre d'activités et ce, en lien avec la stratégie de l'établissement.

Elle permet de définir les limites internes et le niveau de risque que l'Institut est disposé à assumer et doit faire l'objet de reporting sous forme d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs suivis par la direction générale et soumis pour avis au Comité des risques.

Ce document unique permet de reprendre notamment les limites internes de risque, propres à chaque fonds de garantie et à chaque fonds de prêts et qui fixent un niveau maximal d'engagement pour chaque contrepartie ou groupe de contreparties permettant de limiter la concentration des risques sur chaque fonds et ainsi de garantir leur solvabilité.

La politique d'appétence au risque reprend également les limites de risque applicables au titre de la réglementation prudentielle aux contreparties "entreprises" et "établissements".

La dernière revue annuelle de la politique d'appétence aux risques par le Conseil d'administration est intervenue lors de sa séance en date du 5 décembre 2023.

Les risques pouvant être pris dans le cadre de l'activité de placements de l'Ifcic, en particulier les risques de crédit, de taux et de liquidité pouvant être assumés au titre de ces placements sont également indiqués dans la politique de placements dont la dernière revue par le Comité des risques est intervenue en date du 26 juin 2022 et par le Conseil d'administration en date du 28 juin 2022.

Un audit des placements a été réalisé en 2023 par un prestataire

externe dont les recommandations seront intégrées à la prochaine revue de la politique de placements.

Un pilotage des risques est par ailleurs opéré trimestriellement s'appuyant sur un document d'information sur les risques présenté en Comité des risques puis au Conseil d'administration. Le Comité des risques et le Conseil d'administration disposent ainsi d'un suivi très opérationnel des différents indicateurs de l'Ifcic en termes de modèle d'affaires et rentabilité, de qualité des actifs et engagements ainsi qu'en matière d'adéquation du capital et de la liquidité interne de l'établissement. L'évolution des indicateurs est observée à partir de données comparatives des périodes précédentes.

La reprise en introduction de ce document d'informations sur les risques des faits marquants depuis la tenue du précédent comité, permet d'identifier et de souligner d'éventuelles nouvelles zones de risque et d'apprécier la nécessité d'un plan d'action associé.

Outre l'analyse de ces indicateurs, l'information sur les risques met en relief l'évolution des activités de l'Ifcic (productrice de risques), ainsi qu'un suivi de l'activité de placement en faisant état des niveaux de concentration, des maturités résiduelles des placements et de leur rentabilité.

Le dispositif de suivi et de gestion des risques implique plusieurs directions de l'Institut.

La direction des finances, à laquelle est rattachée le service comptable, et les directions du front office (direction crédits de production à l'image et direction crédits aux entreprises) sont en charge en tant que première ligne de défense du suivi des risques sur leurs périmètres. Le contrôle permanent de premier niveau est réalisé par les opérationnels et par le management qui s'assure du respect des limites de risques instituées par le Conseil d'administration après avis du Comité des risques.

Les directions du front office veillent notamment au respect des limites de risques par contrepartie et veillent à l'application des procédures internes des exigences législatives et réglementaires. En lien avec les comités d'engagement, elles définissent le niveau de risques et les sûretés sur chaque dossier de prêts ou de garanties. Le front office a également la charge de mettre en œuvre le dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, appuyé le cas échéant par le responsable conformité et contrôle interne.

La direction des finances assure l'information comptable et réglementaire, réalise et met en œuvre le processus budgétaire et veille au respect des lois fiscales. Elle réalise la gestion et le suivi des risques structurels de bilan qui s'effectue notamment par le pilotage des risques par fonds et pour l'ensemble de l'Institut. Pour chaque fonds, elle produit des états trimestriels de suivi des encours et du coût du risque. Pour l'ensemble de l'établissement, elle produit ces mêmes informations et assure les déclarations prudentielles mensuelles et trimestrielles à l'ACPR. Elle veille au suivi des risques pris dans le cadre de la politique de placements.

La Direction de la Réglementation, pilotée par la directrice générale adjointe et à laquelle le responsable conformité et contrôle interne est rattaché, de même que le directeur du système d'information et une chargée de recouvrement et contentieux, représente la deuxième ligne de défense. Cette direction assure la mise en œuvre d'actions

préventives de sensibilisation et de formation des salarié.e.s, est en charge de la définition du dispositif de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, de prévention du risque de fraude, du contrôle de la sécurité du système d'information et du plan d'urgence pour la poursuite de l'activité, de l'identification, de l'évaluation, de la maîtrise des risques inhérents aux activités de l'Institut et de l'animation des différents dispositifs de contrôle. Cette direction est indépendante de la première ligne de défense et est rattachée directement au directeur général.

Enfin, la réalisation de missions de contrôle périodique assurées par un cabinet extérieur à l'Institut correspond à la mise en œuvre effective de la troisième ligne de défense. La conduite de ces contrôles, indépendante de l'Ifcic, permet également d'évaluer les points de contrôle mis en œuvre par les deux premières lignes de défense.

### 3. CHAMP D'APPLICATION

L'Ifcic n'est pas intégré dans un périmètre de consolidation et ne détient pas de participation. Le champ d'application du périmètre prudentiel est donc celui de ses comptes sociaux.

### 4. FONDS PROPRES

Depuis 2022, les fonds propres au sens de la réglementation prudentielle sont composés uniquement de fonds propres de base de catégorie 1 (de niveau Common Equity Tier One - CET1).

Au 31 décembre 2023, les fonds propres réglementaires de l'Ifcic atteignent 65,5 millions d'euros.

| (EN MILLIERS D'EUROS)                       | 31/12/2023   | 31/12/2022   |
|---|--------------|--------------|
| Instruments de fonds propres de catégorie 1 | 66120        | 63706        |
| Immobilisations incorporelles               | -602         | -628         |
| Fonds propres de base de catégorie 1        | 65518        | 63079        |
| <b>Fonds propres de catégorie 1</b>         | <b>65518</b> | <b>63079</b> |
| <b>Fonds propres de catégorie 2</b>         | <b>0</b>     | <b>0</b>     |
| <b>TOTAL DES FONDS PROPRES</b>              | <b>65518</b> | <b>63079</b> |

Le total des fonds propres augmente par rapport à 2022, compte tenu de l'apport des résultats de l'année précédente qui ont abondés le report à nouveau ainsi que la réserve spéciale.

Le tableau ci-après détaille les instruments de fonds propres de catégorie 1 au 31 décembre 2023.

| (EN MILLIERS D'EUROS)                               | 31/12/2023   | 31/12/2022   |
|---|--------------|--------------|
| Capital social                                      | 5455         | 5455         |
| Réserve légale                                      | 518          | 397          |
| Report à nouveau                                    | 15292        | 13131        |
| Réserves spéciales                                  | 4257         | 4125         |
| Fonds de réserve                                    | 33636        | 33636        |
| Prime d'émission                                    | 6962         | 6962         |
| <b>TOTAL INSTRUMENTS DE FONDS PROPRES DE CAT. 1</b> | <b>66120</b> | <b>63706</b> |

Le fonds de réserve a été créé par une convention passée entre l'État, le CNC et l'Ifcic en date du 10 juin 1998 et est prévu par l'article 21 des statuts de la société. Abondé par la puissance publique, ce fonds peut être mobilisé dans deux cas :

> Au cas où les fonds de garantie deviendraient déficitaires du fait de l'accumulation de sinistres;

> Pour faire face à toute obligation propre au fonctionnement de l'Ifcic, au cas où ses capitaux propres deviendraient insuffisants au regard de la réglementation bancaire.

Conformément aux dispositions du dernier paragraphe du 1 de l'article 26 du règlement CRR, le fonds de réserve est utilisable immédiatement et sans restriction par l'Ifcic pour couvrir les risques ou pertes dès que ceux-ci se présentent. La convention passée avec l'État ne prévoyant aucune échéance, le fonds de réserve constitue un instrument perpétuel de fonds propres.

Prévue par les mêmes textes, la réserve spéciale est abondée chaque année par les produits financiers du fonds de réserve dans la limite du bénéfice annuel.

### 5. EXIGENCES DE FONDS PROPRES

En application de l'article 92 du CRR, les exigences minimales de fonds propres s'élèvent à 4,5 % du montant total des actifs pondérés par les risques (RWA) pour les fonds propres de base de première catégorie (CET 1), à 6 % pour les fonds propres de première catégorie (Tier 1) et à 8 % pour les fonds propres totaux. En sus de ces exigences, l'Ifcic est soumis à l'obligation d'un « coussin de conservation des fonds propres » de 2,5 %, qui doit être composé exclusivement de fonds propres de base de catégorie 1 (précisément CET 1). Au 31 décembre 2023, les exigences de fonds propres s'élèvent à 11 % des actifs pondérés par le risque, intégrant à cette date un coussin contracyclique de 0,5 %.

Le HCSF a décidé de relever ce taux à 1,0 % à compter du 2 janvier 2024, date à laquelle l'Ifcic s'est conformé à cette nouvelle exigence.

Comme le montre le tableau suivant, l'Ifcic respecte ces seuils avec une marge de sécurité. Le calcul des actifs pondérés (RWA) au titre du risque de crédit et du risque opérationnel est effectué respectivement selon l'approche standard et l'approche élémentaire.

| (EN % DES ACTIFS PONDÉRÉS PAR LE RISQUE - RWA) | CET 1          | TIER 1         | EXIGENCE GLOBALE DE FONDS PROPRES |
|--|----------------|----------------|-----------------------------------|
| Seuil minimal                                  | 4,50 %         | 6,00 %         | 8,00 %                            |
| Coussin de conservation (composé de CET 1)     | 2,50 %         | 2,50 %         | 2,50 %                            |
| Coussin contra-cyclique                        | 0,50 %         | 0,50 %         | 0,50 %                            |
| <b>Total requis par la réglementation</b>      | <b>8,00 %</b>  | <b>9,00 %</b>  | <b>11,00 %</b>                    |
| <b>IFCIC AU 31/12/23</b>                       | <b>17,17 %</b> | <b>17,17 %</b> | <b>17,17 %</b>                    |

Le tableau suivant détaille les exigences de fonds propres au titre du risque de crédit et du risque opérationnel, ainsi que le surplus pour chaque niveau de fonds propres.

| (EN MILLIERS D'EUROS)                          | 31/12/2023 | 31/12/2022 |
|--|------------|------------|
| Exigences au titre du risque de crédit (a)     | 29 389     | 34 252     |
| Exigences au titre du risque opérationnel (b)  | 1 133      | 1 065      |
| Exigences de fonds propres (a) + (b)           | 30 522     | 35 318     |
| Ratio de fonds propres cet1                    | 17,17 %    | 14,29 %    |
| Surplus (+)/déficit (-) de fonds propres cet1  | 48 349     | 43 212     |
| Ratio de fonds propres t1                      | 17,17 %    | 14,29 %    |
| Surplus (+)/déficit (-) de fonds propres t1    | 42 626     | 36 590     |
| Ratio de fonds propres total                   | 17,17 %    | 14,29 %    |
| Surplus (+)/déficit (-) de fonds propres total | 34 996     | 27 761     |

Les exigences de fonds propres au titre du risque de crédit sont générées par les activités de garanties des entreprises du secteur culturel ainsi que par les placements réalisés par l'établissement.

Les activités de garantie génèrent les besoins en fonds propres les plus importants, à savoir 80 % du total des fonds propres requis. Les placements dégagent un besoin limité en fonds propres, à 15 % du total des fonds propres requis. Les besoins résiduels sont principalement attribuables au risque opérationnel. Les exigences de fonds propres au titre du risque de crédit sont détaillées dans le tableau suivant.

| (EN MILLIERS D'EUROS) 31/12/2023 | MONTANT D'EXPOSITION PONDÉRÉ | FONDS PROPRES REQUIS |
|----------------------------------|------------------------------|----------------------|
| <b>TOTAL RISQUE DE CRÉDIT</b>    | <b>367 361</b>               | <b>38 573</b>        |
| dont entreprises                 | 306 875                      | 32 222               |
| dont établissements              | 58 314                       | 6 123                |
| dont administrations centrales   | 0                            | 0                    |
| dont OPCVM                       | 0                            | 0                    |
| dont autres                      | 2172                         | 228                  |

### 6. RISQUE DE CRÉDIT - ÉLÉMENTS QUALITATIFS

La politique de crédit s'inscrit dans la stratégie globale de gestion des risques de l'établissement. Cette stratégie est fixée par le Conseil d'administration selon les modalités détaillées dans la deuxième partie du présent document.

Cette stratégie vise à donner la priorité à la mission d'intérêt général de l'Institut, consistant à prendre des risques au bénéfice des entrepreneurs du secteur culturel. En parallèle, le risque de crédit pris dans le cadre des placements financiers réalisés par l'Ifcic a vocation à être réduit progressivement.

Dans le cadre du financement des entreprises du secteur culturel, le dispositif de suivi du risque de crédit est le suivant:

> L'analyse du risque est réalisée par la direction métier concernée (direction crédits à la production de l'image ou direction crédits aux entreprises), qui évalue notamment le risque intrinsèque à la contrepartie, les sûretés apportées ainsi que le respect des limites internes de risques applicables à chaque contrepartie;

> Un comité composé notamment d'expert.es du secteur concerné donne un avis consultatif sur le dossier;

> Sur cette base, la décision de crédit est prise par la direction générale. En pratique, l'avis du comité est généralement consensuel et ainsi prépondérant dans la prise de décision de crédit.

Dans le cadre des placements financiers réalisés par l'Institut, le cadre définissant les risques de crédit, de taux et de liquidité acceptables par l'établissement est défini par le Conseil d'administration, après avis du comité des risques. Dans le cadre ainsi fixé, la direction générale sélectionne les contreparties et les produits de placements, sur proposition de la direction financière.

L'activité de garantie est exercée à partir de fonds de garantie figurant au passif de l'établissement. Ces fonds ont pour objet d'absorber les premières pertes liées à l'activité de garantie.

Depuis 2012, les deux grands fonds de garantie publics (Fonds Cinéma - Audiovisuel et Fonds Industries Culturelles et Créatives) sont mutualisés et assument solidairement leur risque d'épuisement. Les fonds de garantie publics mutualisés minorent le risque de crédit associé à cette activité, en lui offrant une couverture de risque qui s'applique prioritairement aux expositions en défauts.

L'activité de prêt, quant à elle, est exercée exclusivement à partir des fonds dédiés « fermés » qui supportent l'intégralité du risque de crédit. Les fonds dédiés viennent ainsi couvrir totalement le risque de crédit associé à l'activité de prêt, étant précisé que l'Ifcic prête selon la règle du 1 pour 1 sans effet de levier sur ses fonds propres.

Le risque de crédit étant évalué selon la méthode standard, il suppose le recours à des organismes externes d'évaluation du crédit (OEEC). L'Ifcic s'appuie sur les évaluations de la Banque de France pour son activité de prêts et garanties et, pour ses placements financiers, sur les notations de Standard and Poor's, Fitch Ratings et Moody's.

## 7. RISQUE DE CRÉDIT - ÉLÉMENTS QUANTITATIFS

L'exposition initiale au risque de crédit s'élève à 865 millions d'euros à fin 2023, en baisse par rapport à 2022 de -5,3 %. Le montant total d'expositions pondérées (actifs pondérés par les risques - RWA) s'établit à 382 millions d'euros, en baisse de -14 % par rapport à 2022.

Le risque de crédit de l'Ifcic est concentré sur le financement des entreprises du secteur culturel. Dès lors que les prêts accordés par l'Institut sont entièrement couverts par les sûretés constituées par les fonds de prêts, le risque de crédit est concentré plus spécifiquement sur l'activité de garantie.

Le tableau suivant récapitule les expositions globales de l'Ifcic au risque de crédit.

| (EN MILLIERS D'EUROS)<br>31/12/2023 | EXPOSITION<br>INITIALE | MONTANT<br>D'EXPOSITION<br>PONDÉRÉ<br>(RWA) | RAPPORT<br>RWA /<br>EXPOSITION<br>INITIALE |
|-------------------------------------|------------------------|---|--|
| <b>TOTAL RISQUE DE CRÉDIT</b>       | <b>864 750</b>         | <b>367 361</b>                              | <b>42 %</b>                                |
| dont garanties et prêts             | 640 954                | 306 611                                     | 48 %                                       |
| dont placements                     | 220 299                | 58 314                                      | 26 %                                       |
| dont autres                         | 3 498                  | 2 436                                       | 70 %                                       |

*NB: le risque de crédit au titre des garanties et prêts sont la somme des risques « entreprises » et « défaut ». Le risque de crédit au titre des placements est la somme des risques « administrations centrales », « établissements » et « OPCVM ».*

Le tableau suivant détaille les risques au titre de l'activité de garantie, en détaillant les encours de garantie selon le caractère sain, douteux ou contentieux de l'engagement.

| (EN MILLIERS D'EUROS)<br>31/12/2023 | ENGAGEMENTS<br>SUR PART<br>NON TIRÉE | ENGAGEMENTS<br>SUR PART<br>TIRÉE | TOTAL          |
|-------------------------------------|--------------------------------------|----------------------------------|----------------|
| <b>TOTAL RISQUE DE CRÉDIT</b>       | <b>89 327</b>                        | <b>376 385</b>                   | <b>465 713</b> |
| dont sain                           | 85 408                               | 333 673                          | 419 081        |
| dont douteux                        | 3158                                 | 36 692                           | 39 850         |
| dont défaut                         | 762                                  | 6 020                            | 6 781          |

Les facteurs de conversion appliqués aux engagements pris hors bilan sont de 20 % sur les garanties sur prêts non tirés et de 100 % sur les garantis sur prêts sains tirés.

S'agissant des activités de prêts, le risque de crédit est intégralement supporté par les fonds dotés à cet effet par des tiers. L'Ifcic ne supporte donc aucun risque de crédit au titre de cette activité.

Cependant, au vu des besoins exprimés par les fonds de prêts et du fait de l'apport en fonds des bailleurs publics, le rapport entre montant d'expositions pondérées des placements et montant d'expositions pondérées global reste stable autour de 15 %.

Le tableau suivant récapitule les risques pris au titre des placements financiers par catégorie d'exposition.

| (EN MILLIERS D'EUROS)                                | 31/12/2023     | 31/12/2022     |
|--|----------------|----------------|
| Établissements - expositions initiales               | 179 596        | 143 665        |
| Établissements - expositions pondérées               | 58 314         | 45 193         |
| Administrations centrales - expositions initiales    | 40 703         | 45 403         |
| Administrations centrales - expositions pondérées    | 0              | 0              |
| OPCVM - expositions initiales                        | 0              | 40 658         |
| OPCVM - expositions pondérées                        | 0              | 16 077         |
| <b>TOTAL - expositions initiales</b>                 | <b>220 298</b> | <b>232 726</b> |
| <b>TOTAL - montant d'expositions pondérés</b>        | <b>58 314</b>  | <b>61 270</b>  |
| <b>EXPOSITIONS PONDÉRÉES / EXPOSITIONS INITIALES</b> | <b>26,47 %</b> | <b>26,33 %</b> |

## 8. RISQUE OPÉRATIONNEL

Le risque opérationnel est calculé en approche élémentaire (15 % de la moyenne des produits sur les trois dernières années). Les valeurs exposées au 31/12/2023 et 31/12/2022 sont déterminées ainsi:

| (EN MILLIERS D'EUROS)    | PNB N-2 | PNB N-1 | PNB N | MOYENNE | EXIGENCE<br>DE FONDS<br>PROPRES | ÉQUI-<br>VALENT<br>CRÉDIT |
|--------------------------|---------|---------|-------|---------|---------------------------------|---------------------------|
| Risque opérationnel 2023 | 7 345   | 8 025   | 7 298 | 7 556   | 1 133                           | 14 168                    |
| Risque opérationnel 2022 | 5 939   | 7 345   | 8 025 | 7 103   | 1 065                           | 13 318                    |

L'Ifcic présente ainsi, au 31 décembre 2023, 14,2 millions d'euros d'équivalent crédit pour le risque opérationnel contre 13,3 millions d'euros au 31 décembre 2022.

Pour certains risques opérationnels, l'Ifcic a recours aux techniques d'assurance pour transférer partiellement ou totalement l'impact de certains risques opérationnels.

## 9. RATIO DE LEVIER

Le ratio de levier rapporte le montant de l'exposition totale de l'établissement à ses fonds propres de première catégorie CET 1.

Au dénominateur, les éléments de hors bilan entrant dans le calcul du ratio s'élèvent, au 31 décembre 2023, après application des facteurs de conversion, à 398,6 millions d'euros et les autres actifs à 388,9 millions d'euros. Les facteurs de conversion retenus sont 100 % pour les engagements au titre de garanties sur des crédits tirés, 50 % pour les engagements au titre de financements de prêt et 20 % pour les engagements au titre de garanties sur crédits non tirés.

Le tableau suivant détaille les expositions des éléments hors bilan entrant dans le calcul du ratio de levier.

| (EN MILLIERS D'EUROS)<br>31/12/2023                   | EXPOSITION<br>BRUTE | EXPOSITION<br>APRÈS<br>APPLICATION<br>DES FACTEURS<br>DE CONVERSION |
|---|---------------------|---|
| <b>EXPOSITION TOTALE AUX FINS DU RATION DE LEVIER</b> | <b>863 350</b>      | <b>787 514</b>  |
| Bilan   | 388 890             | 388 890   |
| Engagements de garantie sur crédits tirés             | 376 385             | 376 385   |
| Engagements de garantie sur crédits non tirés         | 89 327              | 17 865  |
| Engagements de financement de prêts                   | 8 747               | 4 374   |

Compte tenu de fonds propres CET 1 atteignant 65,5 millions d'euros à fin 2023 et de la valeur des expositions au ratio de levier, le ratio de levier s'établit à 8,32 % au 31 décembre 2023, contre 7,85 % en 2022. Cet accroissement s'explique à la fois par l'augmentation des fonds propres CET1 et la diminution des expositions totales aux fins du ratio de levier.

## 10. ANNEXE : PRÉSENTATION DU TEMPLATE EU KM1 - KEY METRICS TEMPLATE

Template EU KM1 - Key metrics template  
En français et en k€

| En K€  |   | DÉC. 2023 | SEPT. 2023 | JUIN 2023 | MARS 2023 | DÉC. 2022 |
|--|---|-----------|------------|-----------|-----------|-----------|
|  |   | a         | b          | c         | d         | e         |
|  |   | T         | T-1        | T-2       | T-3       | T-4       |
| <b>FONDS PROPRES DISPONIBLES (MONTANTS)</b>  |   |           |            |           |           |           |
| 1  | Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)   | 65.518    | 64.618     | 64.483    | 60.694    | 63.079    |
| 2  | Fonds propres de catégorie 1  | 65.518    | 64.618     | 64.483    | 60.694    | 63.079    |
| 3  | Fonds propres totaux  | 65.518    | 64.618     | 64.483    | 60.694    | 63.079    |
| <b>EXPOSITIONS PONDÉRÉES (RWA)</b>   |   |           |            |           |           |           |
| 4  | Montant total de RWA  | 381.529   | 426.567    | 441.751   | 437.484   | 441.471   |
| <b>RATIOS DE FONDS PROPRES (EN POURCENTAGE DU MONTANT DE RWA)</b>  |   |           |            |           |           |           |
| 5  | Ratio de fonds propres de base de catégorie 1 (%)   | 17,17%    | 15,15%     | 14,60%    | 13,87%    | 14,29%    |
| 6  | Ratio de fonds propres de catégorie 1 (%)   | 17,17%    | 15,15%     | 14,60%    | 13,87%    | 14,29%    |
| 7  | Ratio de fonds propres totaux (%)   | 17,17%    | 15,15%     | 14,60%    | 13,87%    | 14,29%    |
| <b>EXIGENCES DE FONDS PROPRES SUPPLÉMENTAIRES POUR FAIRE FACE AUX RISQUES AUTRES QUE LE RISQUE DE LEVIER EXCESSIF (EN POURCENTAGE DU MONTANT DE RWA)</b> |   |           |            |           |           |           |
| EU 7a  | Exigences additionnelles CET1 SREP (%)  | 0%        | 0%         | 0%        | 0%        | 0%        |
| EU 7b  | Exigences additionnelles AT1 SREP (%)   | 0%        | 0%         | 0%        | 0%        | 0%        |
| EU 7c  | Exigences additionnelles T2 SREP (%)  | 0%        | 0%         | 0%        | 0%        | 0%        |
| EU 7d  | Total des exigences additionnelles SREP (%)   | 8%        | 8%         | 8%        | 8%        | 8%        |
| <b>EXIGENCE GLOBALE DE COUSSIN ET EXIGENCE GLOBALE DE FONDS PROPRES (EN POURCENTAGE DU MONTANT DE RWA)</b>   |   |           |            |           |           |           |
| 8  | Coussin de conservation des fonds propres (%)   | 2,50%     | 2,50%      | 2,50%     | 2,50%     | 2,50%     |
| EU 8a  | Coussin de conservation décaulant du risque macroprudentiel ou systémique constaté au niveau d'un État membre (%) | 0%        | 0%         | 0%        | 0%        | 0%        |
| 9  | Coussin de fonds propres contracyclique spécifique à l'établissement (%)  | 0,50%     | 0,50%      | 0,50%     | 0%        | 0%        |
| EU 9a  | Coussin pour le risque systémique (%)   | 0%        | 0%         | 0%        | 0%        | 0%        |
| 10   | Coussin pour les établissements d'importance systémique mondiale (%)  | 0%        | 0%         | 0%        | 0%        | 0%        |
| EU 10a   | Coussin pour les autres établissements d'importance systémique (%)  | 0%        | 0%         | 0%        | 0%        | 0%        |
| 11   | Exigence globale de coussin (%)   | 3%        | 3%         | 3%        | 2,50%     | 2,50%     |
| EU 11a   | Exigences globales de fonds propres (%)   | 11%       | 11%        | 11%       | 10,50%    | 10,50%    |
| 12   | Fonds propres CET1 disponibles après le respect des exigences totales de fonds propres SREP (%)                   | 9,17%     | 7,15%      | 6,60%     | 5,87%     | 6,29%     |
| <b>RATIO DE LEVIER</b>   |   |           |            |           |           |           |
| 13   | Mesure de l'exposition totale   | 787.514   | 803.288    | 805.808   | 794.614   | 804.455   |
| 14   | Ratio de levier (%)   | 8,32%     | 8,04%      | 8,00%     | 7,64%     | 7,84%     |
| <b>EXIGENCES DE FONDS PROPRES SUPPLÉMENTAIRES POUR FAIRE FACE AU RISQUE DE LEVIER EXCESSIF (EN POURCENTAGE DE LA MESURE DE L'EXPOSITION TOTALE)</b>      |   |           |            |           |           |           |
| EU 14a   | Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face au risque de levier excessif (%)                       | 0%        | 0%         | 0%        | 0%        | 0%        |
| EU 14b   | Additional AT1 leverage ratio requirements (%)  | 0%        | 0%         | 0%        | 0%        | 0%        |
| EU 14c   | Additional T2 leverage ratio requirements (%)   | 0%        | 0%         | 0%        | 0%        | 0%        |
| <b>EXIGENCE DE COUSSIN LIÉ AU RATIO DE LEVIER ET EXIGENCE DE RATIO DE LEVIER GLOBALE (EN POURCENTAGE DE LA MESURE DE L'EXPOSITION TOTALE)</b>            |   |           |            |           |           |           |
| EU 14d   | Exigence de coussin lié au ratio de levier (%)  | 0%        | 0%         | 0%        | 0%        | 0%        |
| EU 14e   | Exigence de ratio de levier globale (%)   | 3%        | 3%         | 3%        | 3%        | 3%        |
| EU 14f   | Exigence globale en matière de ratio de levier (%)  | 3%        | 3%         | 3%        | 3%        | 3%        |
| <b>RATIO DE COUVERTURE DES BESOINS DE LIQUIDITÉ</b>  |   |           |            |           |           |           |
| 15   | Actifs liquides de qualité élevée (HQLA) totaux   | 38.732    | 42.116     | 42.146    | 42.531    | 41.801    |
| EU 16a   | Sorties de trésorerie - Valeur pondérée totale  | 4.159     | 8.113      | 10.057    | 10.898    | 10.253    |
| EU 16b   | Entrées de trésorerie - Valeur pondérée totale  | 3.119     | 6.085      | 7.542     | 8.173     | 7.690     |
| 16   | Sorties de trésorerie nettes totales (valeur ajustée)   | 1.040     | 2.028      | 2.514     | 2.724     | 2.563     |
| 17   | Ratio de couverture des besoins de liquidité (%)  | 3725%     | 2077%      | 1676%     | 1561%     | 1631%     |
| <b>RATIO DE FINANCEMENT STABLE NET</b>   |   |           |            |           |           |           |
| 18   | Financement stable disponible total   | 432.198   | 434.842    | 433.531   | 430.812   | 435.144   |
| 19   | Financement stable requis total   | 295.634   | 294.880    | 284.380   | 295.317   | 284.999   |
| 20   | Ratio NSFR (%)  | 146%      | 147%       | 152%      | 146%      | 153%      |

# rapport sur le gouvernement d'entreprise

Conformément à l'Article L.225-37-4 du Code de commerce, les informations relatives au gouvernement d'entreprise en 2023 sont les suivantes:

## I - INFORMATIONS RELATIVES AUX MANDATS ET FONCTIONS DE MANDATAIRES SOCIAUX EN 2023

Madame Marie-Laure SAUTY DE CHALON a été nommée administratrice et Présidente du Conseil d'administration par le Conseil d'administration en date du 20 janvier 2022. Cette nomination a été ratifiée par l'Assemblée générale du 30 mai 2022, pour un mandat d'une durée de trois ans jusqu'à l'assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice 2024.

Les fonctions et mandats détenus pendant l'exercice 2023 par la Présidente du conseil d'administration, le directeur général et les membres du Conseil d'administration (14 (quatorze) membres dont 2 (deux) indépendants sont détaillés ci-après.

## II - CONVENTIONS INTERVENUES EN 2023 ENTRE UN MANDATAIRE SOCIAL OU UN ACTIONNAIRE ET UNE FILIALE DE L'IFCIC

Aucune, étant rappelé que l'Ifcic ne détient directement ou indirectement aucune part en capital d'une autre société.

## III - DÉLÉGATION(S) ACCORDÉE(S) EN 2023 PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EN MATIÈRE D'AUGMENTATION DE CAPITAL

Aucune délégation n'a été accordée en 2023.

## IV - MODALITÉS D'EXERCICE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

En application des dispositions relatives aux deux modalités d'exercice de la direction générale prévues par l'article L.225-51-1 du code de commerce, l'Ifcic a opté pour une dissociation des fonctions de président du conseil d'administration et de directeur général, lors de sa séance en date du 11 septembre 2002.

Monsieur Karim MOUTTALIB a été nommé directeur général par le Conseil d'administration en date du 11 septembre 2020 et a été renouvelé par le Conseil d'administration du 17 avril 2023 pour un nouveau mandat qui prendra fin au conseil d'approbation des comptes de l'exercice 2025.

Il est secondé par Madame Valérie HANSEN, directrice générale adjointe et second dirigeant effectif, nommée par le Conseil d'administration en date du 7 juillet 2016 puis renouvelée successivement le 9 avril 2019 puis le 15 avril 2022 pour une durée de trois ans jusqu'au conseil d'approbation des comptes de l'exercice 2024.

## V À IX

Les dispositions V à IX prévues par l'article L.225-37-4 du Code de commerce sont non applicables à l'Ifcic, les titres de l'Institut n'étant pas admis aux négociations sur un marché réglementé et l'Institut étant en dessous des seuils fixés par décret.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Représenté par sa Présidente,  
Madame Marie-Laure SAUTY DE CHALON

| MANDAT SOCIAL IFCIC 2023   |   | AUTRES MANDATS   |   |
|--|---|--|---|
| Directeur général  | <b>KARIM MOUTTALIB</b>  | membre du comité d'audit interne du ministère de la Culture en qualité de personnalité extérieure depuis mars 2023   |   |
| Présidente du CA à compter du 20 janvier 2022  | <b>MARIE-LAURE SAUTY DE CHALON</b>                              | PDG de la société FACTOR K et FAIRY TALES. Administratrice de LVMH et membre du comité d'audit et RSE; Administratrice et membre du comité RSE de CARREFOUR; Administratrice JC DECAUX |   |
| ADMINISTRATEURS-TRICES IFCIC   | REPRÉSENTANT.E-S PERMANENT.E-S DES PERSONNES MORALES            | FONCTIONS  | AUTRES MANDATS  |
| BNP Paribas  | <b>HENRI DE ROQUEMAUREL</b>                                     | Directeur du Centre d'affaires Images & Médias & Responsables Grandes Relations  | Président de BNP Paribas Pictures. Président du Conseil d'administration de Cofiloisirs. Représentant Permanent de BNP PARIBAS au Conseil d'Administration de CINECAPITAL.  |
| BPIFRANCE  | <b>BENJAMIN RICHARD</b>   | Directeur général adjoint de Bpifrance Investissement Chargé de mission auprès du Directeur général de Bpifrance Secrétaire du comité exécutif   | Administrateur de Bpifrance International Capital (SA). Administrateur de Bpifrance International Capital (filiale à 100 % de Bpifrance).   |
| BPIFRANCE  | <b>QUENTIN BOUCLY</b>   | Directeur Financier BpiFrance Assurance Export   | Représentant permanent de Bpifrance Financement au CA de la Siagi. Représentant permanent de Bpifrance au CA de Sogama Crédit Associatif. Administrateur du Conseil d'administration d'ALSABAIL. Censeur pour le conseil de surveillance MemoBank.  |
| BPIFRANCE  | <b>NICOLAS PARPEX</b>   | Directeur du pôle ICC  | Membre du comité stratégique de Tandem Membre du conseil de surveillance de Buffet Group. Membre du comité de suivi de Gedeon Media group Censeur dans le comité stratégique de Brut. Administrateur de Média Participations Paris. Administrateur de Nacon. Membre du comité stratégique de SFL Interactive. Président en nom propre du Comité de surveillance de Belenos (Brezac Artifices).  |
| CIC  | <b>MARIE-SABINE CAILLETEAU</b>                                  | Senior Banker CIC Corporate  | Membre du conseil d'Administration de la SICAV Union +  |
| CNC  | <b>DOMINIQUE BOUTONNAT</b>                                      | Président  | Membre du conseil d'administration du Centre National de la Musique, en qualité de dirigeant d'établissement public. Membre de droit du conseil d'administration du Festival de Cannes Administrateur représentant de l'Etat de France Televisions ; Membre du Conseil d'administration du festival Series Mania (membre fondateur en qualité de président du CNC).   |
| CRÉDIT COOPÉRATIF  | <b>VÉRONIQUE GOMEZ</b>  | Responsable du secteur culturel  | Aucun mandat.   |
| MINISTÈRE DE LA CULTURE  | <b>ELIZABETH LE HOT</b><br>jusqu'au 14 avril 2023               | Directrice générale adjointe à la Direction générale des médias et des industries culturelles au Ministère de la Culture   | Commissaire du gouvernement d'Arte France. Membre du CA en qualité de représentant de l'État de France Télévisions, France Médias Monde (FMM) de l'AFP. Membre de droit du CA à la BNF-Partenariats, du CA du CNC, du CNL, du CNM, de la Bibliothèque publique d'information, du CNAP. Commissaire du gouvernement du Portail de la publicité légale des entreprises "PPLÉ.fr". Membre titulaire de la Commission paritaire des publications et des agences de presse (CPPAP) |
|  | <b>ARNAUD SKZRIERBAK</b><br>à compter du 3 juillet 2023         | Directeur général adjoint à la Direction générale des médias et des industries culturelles au Ministère de la Culture  |   |
| MINISTÈRE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES ET DE LA SOUVERAINETÉ INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE | <b>PIERRE CHABROL</b>   | Sous-directeur à la Direction Générale du Trésor   | Administrateur, représentant de l'État au CA de l'EPIC Bpifrance, censeur de Bpifrance SA. Représentant du Directeur général du Trésor auprès du collège de l'Autorité des marchés financiers et du collège de l'Autorité des normes comptables. Représentant du Directeur général du Trésor comme membre du Haut conseil des commissaires aux comptes.   |
|  | <b>ARMEL CASTETS</b><br>à compter du 5 décembre 2023            | Sous-directeur à la Direction Générale du Trésor   |   |
| MY MONEY BANK  | <b>THIERRY BOISTAY</b>  | Senior Banker Professional Mortgage  |   |
| NATIXIS  | <b>ALEXANDRE POMMERY</b>  | Directeur de la Gestion des Filiales & Participations de Natixis   | Natixis Participations: administrateur-directeur Général. Natixis Alternative. Assets (Luxembourg): membre du conseil de gérance (équivalent luxembourgeois d'administrateur). Invest Delta: représentant permanent de Natixis au CA Sofrantem: représentant permanent de Natixis au CA.  |
| ABN AMRO (NEUFLIZE OBC)  | <b>ANNE FLAMANT</b>   | Directrice du Département MEDIA & DIGITAL de la Banque ABN AMRO  |   |
| Jean-Jacques BARBERIS  | <b>ADMINISTRATEUR INDÉPENDANT</b>                               | Membre du Comité Exécutif Directeur de la clientèle institutionnelle et d'entreprises d'Amundi - Chargé de l'investissement responsable  | Administrateur TOBAM. Vice-président de Finance for tomorrow. Administrateur EN TEMPS REEL à Paris.   |
| Sandrine TREINER   | <b>ADMINISTRATRICE INDÉPENDANTE</b><br>jusqu'au 31 mai 2023     | Directrice de France Culture (démission du 24 janvier 2023)  | Membre du CA du Festival Radio France Occitanie Montpellier.  |
| Constante RIVIÈRE  | <b>ADMINISTRATRICE INDÉPENDANTE</b><br>à compter du 31 mai 2023 | Directrice générale du Palais de la Porte Dorée  |   |

## TEXTE DES RÉSOLUTIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 28 MAI 2024

### PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du conseil d'administration sur la situation et l'activité de la société durant l'exercice clos le 31 décembre 2023, incluant le rapport sur le gouvernement d'entreprise ainsi que les informations prudentielles relatives au Pilier III: > prend acte et approuve les termes de ce rapport ainsi que le bilan et les comptes concernant cet exercice, faisant ressortir un bénéfice de 1 617 768,06 euros > prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividendes au cours des trois derniers exercices.

### DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport sur les comptes annuels, du rapport spécial du commissaire aux comptes, en prend acte et approuve les termes de ces rapports.

### TROISIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu le rapport spécial du commissaire aux comptes sur les opérations visées par les articles L.225-10, L.225-38 ou L.225-86 du code de commerce, approuve et ratifie l'autorisation donnée par le conseil d'administration à l'effet de passer ces conventions.

### QUATRIÈME RÉSOLUTION :

L'assemblée générale approuve les comptes annuels, arrêtés à la date du 31 décembre 2022, tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, l'assemblée générale décide, sur proposition du conseil d'administration, d'affecter le résultat de l'exercice dégageant un bénéfice de 1 617 768,06 euros. Il est proposé d'affecter ce résultat à hauteur de :

> 27 327,56 euros à la réserve légale  
> 4 472,00 euros à la réserve spéciale constituée en application de l'article 238 bis AB du code général des impôts ;  
Et le solde, soit 1 585 968,50 euros, au report à nouveau.

### CINQUIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale, sur proposition du conseil d'administration, décide de fixer à la somme de 28 480 € (vingt-huit mille quatre cent quatre-vingts euros) bruts pour l'exercice 2023, le montant des rémunérations de l'action des membres du conseil d'administration.

### SIXIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale donne au conseil d'administration quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour l'exercice clos le 31 décembre 2023.

### SEPTIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale, décide de ratifier la nomination de Madame Sandrine MENARD représentante de la Direction Générale du Trésor, en qualité d'administratrice représentante de l'État, suivant l'Arrêté de nomination du 15 mars 2024, en remplacement de Monsieur Armel CASTETS, pour une durée de trois exercices qui prend en conséquence fin à l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026.

### HUITIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale, décide de ratifier la cooptation de Monsieur Arnaud SKZRYERBAK représentant la Direction générale des médias et des industries culturelles, en qualité d'administrateur sur proposition de l'État en date du 24 mai 2023, en remplacement de Madame Elizabeth LE HOT pour la durée de son mandat et décide de renouveler le mandat de Monsieur Arnaud SKZRYERBAK pour une durée de trois exercices venant à expiration lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026.

### NEUVIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale, décide de renouveler le mandat de Monsieur Dominique BOUTONNAT représentant le Centre National du cinéma et de l'image animée, en qualité d'administrateur sur proposition de l'État pour une durée de trois exercices venant à expiration lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026.

### DIXIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale donne pouvoir au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales et prendre toutes mesures utiles pour la mise en œuvre des présentes résolutions.

### INSTITUT POUR LE FINANCEMENT DU CINEMA ET DES INDUSTRIES CULTURELLES

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 5 454 925 €  
SIÈGE SOCIAL 41, RUE DE LA CHAUSSÉE D'ANTIN 75009 PARIS  
R.C.S. PARIS 327 821 609



# RAPPORT DE LA COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023

À l'assemblée générale de la société Ifcic,

## OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Ifcic relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au conseil d'administration exerçant les missions du comité spécialisé.

## FONDEMENT DE L'OPINION

### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

## JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS - POINTS CLÉS DE L'AUDIT

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice ainsi que les réponses que nous apportées à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Nous avons déterminé qu'il n'y avait pas de point clé de l'audit à communiquer dans notre rapport

## VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

## Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires à l'exception du point noté ci-dessous.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce appellent de notre part l'observation suivante: comme indiqué dans le rapport de gestion, ces informations n'incluent pas les opérations bancaires et les opérations connexes, votre société considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire.

## Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

## AUTRES VÉRIFICATIONS OU INFORMATIONS PRÉVUES PAR LES TEXTES LÉGAUX ET RÉGLEMENTAIRES

### Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Ifcic par l'assemblée générale du 30 mai 2002.

Au 31 décembre 2023, le cabinet Mazars était dans la vingt-deuxième année de sa mission sans interruption.

## RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au conseil d'administration de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

## RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

### Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre:

> il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

> il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne;

> il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;

> il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;

> il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue

si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

## RAPPORT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION EXERÇANT LES MISSIONS DU COMITÉ SPÉCIALISÉ

Nous remettons au conseil d'administration exerçant les missions du comité spécialisé un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au conseil d'administration exerçant les missions du comité spécialisé figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au conseil d'administration exerçant les missions du comité spécialisé la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le conseil d'administration exerçant les missions du comité spécialisé des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris - La Défense, le 13 mai 2024

LA COMMISSAIRE AUX COMPTES  
MAZARS / ALEXANDRA KRITCHMAR - ASSOCIÉE

## MAZARS

61, RUE HENRI REGNAULT  
92 075 PARIS LA DÉFENSE CEDEX  
TÉL: + 33 (0)1.4997 60 00 / FAX: + 33 (0)1.4997 60 01  
SOCIÉTÉ ANONYME D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT  
AUX COMPTES À DIRECTOIRE ET CONSEIL DE SURVEILLANCE  
CAPITAL DE 8 320 000 EUROS / RCS NANTERRE 784 824153

**INSTITUT POUR  
LE FINANCEMENT  
DU CINÉMA  
ET DES INDUSTRIES  
CULTURELLES**

**41, RUE DE LA CHAUSSÉE D'ANTIN  
75009 PARIS FRANCE**

SOCIÉTÉ ANONYME  
AU CAPITAL DE 5 454 925 EUROS  
INSCRITE AU RCS DE PARIS  
SOUS LE NUMÉRO 327821609

DIRECTION DE LA PUBLICATION **KARIM MOUTTALIB**  
COORDINATION **NICOLAS TRICHET**  
DESIGN **SLUMBERLAND**  
IMPRESSION **TSUKURU / GRAPH'IMPRIM**

**ifcic**

La passion  
de la culture.  
L'expertise  
du financement.

---